
Mémoire de fin d'études: Comment adapter l'architecture et l'aménagement urbain à Liège pour mieux gérer la toxicomanie et améliorer la qualité de vie des riverains ?

Auteur : Deffense, Louis

Promoteur(s) : Tieleman, David; El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/22997>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Travail de fin d'étude en vue de l'obtention du Master en Architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Comment adapter l'architecture et l'aménagement urbain à Liège pour concilier la présence des usagers de drogues et la qualité de vie des riverains ?

DEFFENSE Louis

Année académique 2024-2025

Recherche menée sous la direction de Monsieur Tieleman, Professeur à l'Université de Liège, et de Madame El Guendi, Docteur et Chercheuse à l'Université de Liège

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement Monsieur David Tielemans et Madame Sarah El Guendi, promoteurs de ce mémoire, pour leur accompagnement tout au long de ce travail. Leurs conseils, leur disponibilité et leurs remarques constructives ont été déterminants pour structurer et approfondir cette recherche.

Je remercie également Madame Sarah Amighetti, pour sa lecture attentive et sa participation au suivi de ce mémoire.

Ma reconnaissance va également à toutes les personnes qui ont accepté de partager leur expertise et leur expérience lors des entretiens. Leurs témoignages ont constitué un socle essentiel de réflexion et ont permis d'ancrer ce travail dans les réalités concrètes du territoire liégeois.

Je souhaite remercier tout particulièrement :

Monsieur Jean-Marc Demelenne, Chef de corps de la police de Liège,

Madame Frédérique Haleng, chargée de projet à la zone de police de Liège,

Monsieur Michel Duc, conseiller au cabinet de l'échevin Gilles Forêt,

Monsieur Bernard Deffet et Jean-Christophe Culot, architectes urbanistes au bureau Baumans-Deffet,

Monsieur Philippe Bollette, ancien coordinateur de la structure Start Mass,

Monsieur Lecoq, du Plan de prévention,

ainsi que les autres acteurs institutionnels, associatifs et techniques rencontrés au fil de cette recherche.

Je remercie également les équipes pédagogiques et administratives de la Faculté d'Architecture de l'Université de Liège pour leur accompagnement au cours de ces années de formation.

Enfin, j'exprime toute ma gratitude à ma famille et à mes proches, pour leur soutien constant, leur patience, et leurs encouragements. Leur présence a été essentielle à la réalisation de ce travail.

À toutes et tous, merci.

| | | |
|------------|---|-----------|
| 1 | INTRODUCTION | 8 |
| 1.1 | Contexte et problématique | 8 |
| 1.1.1 | Présentation du sujet et justification | 8 |
| 1.1.2 | Impact de la consommation de drogues sur l'environnement urbain | 9 |
| 1.1.3 | Problématique : «Comment adapter l'architecture et l'aménagement urbain à Liège pour mieux gérer la toxicomanie et améliorer la qualité de vie des riverains ?» | 10 |
| 1.2 | Etapes de la recherche | 11 |
| 1.2.1 | Analyser les impacts de la toxicomanie sur l'espace urbain | 12 |
| 1.2.2 | Étudier les effets des structures dédiées | 12 |
| 1.2.3 | Comprendre les dynamiques de déplacement des usagers de drogues et leur impact sur la sécurité, la salubrité et la vie des habitants | 14 |
| 1.2.4 | Explorer des solutions architecturales et urbanistiques adaptées | 14 |
| 1.3 | Méthodologie | 15 |
| 1.3.1 | Analyse documentaire..... | 15 |
| 1.3.2 | Cartographie et analyse des flux de déplacements des usagers de drogues | 16 |
| 1.3.3 | Entretiens avec des acteurs clés..... | 16 |
| 1.3.4 | Observations de terrain | 19 |
| 1.3.5 | Limites de l'enquête | 20 |
| 2 | TOXICOMANIE ET ENVIRONNEMENT URBAIN | 22 |
| 2.1 | Définitions et cadre théorique..... | 22 |
| 2.1.1 | Toxicomanie en milieu urbain : définitions et enjeux | 22 |
| 2.1.2 | Approches théoriques : criminologie environnementale, urbanisme inclusif, réduction des risques | 24 |
| 2.2 | Évolution de la toxicomanie à Liège..... | 24 |
| 2.2.1 | Historique du phénomène à Liège (1980 – aujourd’hui) | 24 |
| 2.2.2 | Profils des consommateurs et tendances récentes | 26 |
| 2.2.3 | Analyse des lieux de fixation et des déplacements en ville | 27 |
| 2.3 | Perception et réactions de la population | 27 |
| 2.3.1 | Impact social et économique sur les quartiers | 27 |
| 2.3.2 | Perception des riverains et commerçants..... | 28 |
| 2.3.3 | Zones de nuisances et conflits d’usage de l’espace public | 29 |
| 2.4 | Analyse des infrastructures existantes à Liège | 29 |
| 2.4.1 | Salle de Consommation à Moindre Risque (SCMR) et son impact..... | 29 |
| 2.4.2 | Rôle des structures d’accompagnement (Start Mass, CPAS, E-Bis)..... | 32 |
| 2.4.3 | Impact des déplacements des usagers de drogues sur l’environnement urbain | 33 |

| | |
|--|-----------|
| 2.5 Études de cas en Belgique et à l'international..... | 36 |
| 2.5.1 Comparaison avec d'autres villes (Bruxelles, Paris, Genève, Maastricht) | 36 |
| 3 STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT URBAIN POUR UN MEILLEUR ÉQUILIBRE | 39 |
| 3.1 Concepts clés en urbanisme et architecture | 39 |
| 3.1.1 Urbanisme et architecture : une complémentarité au service de la ville vivante | 39 |
| 3.1.2 Théorie de la vitre brisée et gestion des espaces sensibles | 42 |
| 3.1.3 Urbanisme sécuritaire et inclusif | 43 |
| 3.1.4 Bonnes pratiques en matière d'architecture urbaine et toxicomanie..... | 45 |
| 3.2 Principes d'urbanisme et d'architecture adaptés..... | 47 |
| 3.2.1 La vision des villes du futur | 47 |
| 3.2.2 L'aspect social et la sécurisation des espaces..... | 49 |
| 3.2.3 Le rôle de l'architecture dans le sentiment de sécurité et de bien-être..... | 50 |
| 3.2.4 Création d'espaces sécurisés et intégrés | 51 |
| 3.2.5 Conception d'infrastructures adaptées à la réduction des risques | 53 |
| 3.2.6 Urbanisme participatif et implication des habitants..... | 55 |
| 3.2.7 Régulation des usages de l'espace public : structuration spatiale et gestion temporelle | 56 |
| 3.2.8 Dynamiques de déplacement des usagers de drogues à Liège | 57 |
| 3.2.9 Requalification des espaces critiques : vers une ville plus juste | 59 |
| 3.3 Modélisation et projections..... | 60 |
| 3.3.1 Outils de conception pour une ville apaisée : entre prévention, inclusion et régénération..... | 60 |
| 3.3.2 Scénarios d'aménagement urbain pour Liège | 62 |
| 3.3.3 Évaluation des impacts attendus | 64 |
| 3.3.4 Synthèse des outils, stratégies et critères d'évaluation | 65 |
| 4 ÉTUDE DU CAS DE LIÈGE | 70 |
| 4.1 Cartographie des zones les plus touchées..... | 70 |
| 4.2 Justification du choix des lieux d'intervention : places et rues à enjeux critiques | 73 |
| 4.2.1 Structuration d'un corridor de flux urbains : une réponse spatiale intégrée | 73 |
| 4.2.2 Exemples de transformations urbaines à Liège | 76 |
| 4.3 Proposition de trois interventions concrètes | 78 |
| 4.3.1 Place Saint-Lambert..... | 78 |
| 4.3.1.1 Contexte et enjeux..... | 78 |
| 4.3.1.2 Objectifs de l'aménagement | 80 |

| | | |
|------------|--|------------|
| 4.3.1.3 | Solutions envisagées | 81 |
| 4.3.1.4 | Résultats attendus..... | 83 |
| 4.3.2 | Place Cockerill & parking Grand Poste..... | 84 |
| 4.3.2.1 | Contexte et enjeux..... | 84 |
| 4.3.2.2 | Objectifs de l'aménagement | 87 |
| 4.3.2.3 | Solutions envisagées | 89 |
| 4.3.2.4 | Résultats attendus..... | 91 |
| 4.3.3 | Place de l'Yser..... | 92 |
| 4.3.3.1 | Contexte et enjeux..... | 92 |
| 4.3.3.2 | Objectifs de l'aménagement | 95 |
| 4.3.3.3 | Solutions envisagées | 96 |
| 4.3.3.4 | Résultat attendus | 98 |
| 4.3.4 | Solution transversale : relier les places pour structurer les flux et les usages | 99 |
| 5 | CONCLUSION ET PERSPECTIVES | 102 |
| 5.1 | Démarche méthodologique et cheminement du travail..... | 102 |
| 5.2 | Résultats, constats critiques et perspectives opérationnelles..... | 103 |
| 6 | ANNEXES..... | 106 |
| 6.1 | Cartographies, croquis et documents | 106 |
| 6.1.1 | ANNEXE 1 : Cartographie des flux de déplacements des usagers de drogues et zones d'intervention | 106 |
| 6.1.2 | ANNEXE 2 : Cartographie d'un potentiel corridor sécurisé et identifié reliant les points d'accès aux services sociaux..... | 107 |
| 6.1.3 | ANNEXE 3 : Le futur piétonnier autour de l'Opéra, de la place saint Paul et de la place Xavier Neujean | 108 |
| 6.1.4 | ANNEXE 4 : Plan grand Froid 2024/2025 reprenant tous les structures d'accueils de jour comme de nuit | 109 |
| 6.2 | Grille d'entretien des acteurs interrogés et résumé des Interviews..... | 110 |
| 6.2.1 | ANNEXE 5 : Grille d'entretien des acteurs interrogés | 110 |
| 6.2.2 | ANNEXE 6 : Résumé des Interviews..... | 110 |
| 6.2.2.1 | D'un point de vue politique | 110 |
| 6.2.2.2 | D'un point de vue des forces de l'ordre..... | 113 |
| 6.2.2.3 | D'un point de vue des acteurs psycho, médiaux, sociaux | 115 |
| 6.2.2.4 | D'un point de vue architectural et urbanistique | 120 |
| 7 | BIBLIOGRAPHIE | 122 |
| 7.1 | Sources scientifiques consultées : | 122 |

| | | |
|------------|----------------------------------|------------|
| 7.2 | Articles consultés :..... | 124 |
| 7.3 | Interviews menées | 126 |

1 Introduction

1.1 Contexte et problématique

1.1.1 Présentation du sujet et justification

De même que le peintre Fernand Léger (1881-1955) déclarait que « le Beau est partout », j'ai pu constater au cours de mes études d'architecte, et notamment grâce à nos voyages d'étude, que « l'architecture est partout ». Il suffit de lever la tête, d'être accompagné dans une lecture de l'urbanisme qui nous permet de le voir et de le comprendre. Le citadin qui traverse sa ville n'a pas le temps ni les clés pour comprendre l'environnement architectural qui l'entoure mais il « ressent », par exemple un sentiment de sécurité ou d'insécurité, d'ouverture ou de fermeture, de calme ou d'agitation.

Ce constat préliminaire me permet de déclarer d'emblée que l'architecture et l'urbanisme peuvent influencer, souvent inconsciemment, les perceptions, voire les comportements et que d'une certaine manière il est une de clés pour répondre à des enjeux de société comme le « mieux vivre ensemble » ou l'insécurité dans les grandes villes.

A première vue , mon travail peut sembler osciller entre architecture, aménagement du territoire, sciences sociales et criminologiques. Et c'est effectivement le cas, car le sujet traité et les réponses qui y sont données sont multidisciplinaires et multidimensionnelles. Même si je tenais dès le départ à garder constamment l'angle du bâti et de l'urbanisme comme trame principale, j'ai dû explorer et inclure dans ma réflexion un certain contexte lié à des aspects sociaux et sécuritaires qui sont inévitables.

Etant liégeois, l'exemple de ma propre ville a été dès le départ une évidence mais hélas, pas parce que c'est ma ville, mais par le constat sans cesse grandissant de l'impact de cet enjeux liés à la consommation de drogues sur la vie de ses habitants. En tant que futur architecte, je suis persuadé de pouvoir apporter un élément solide, qui apportera des effets à long terme sur la problématique globale.

Outre la ville de Liège, on voit qu'au cours des dernières décennies, un nombre croissant de villes à travers le monde est confronté aux conséquences multiples de la consommation de drogues (Azocar, 2016 & Nelen, 2021). Les enjeux sont à la fois sanitaires (lutte contre les maladies infectieuses, overdoses), sécuritaires (trafic, incivilités, sentiment d'insécurité) et sociaux (errance, précarité, rupture familiale) (Couturiaux, 2020 & De Brabanter, 2019). Sur le plan urbanistique, la présence de consommateurs dans l'espace public, la mendicité ou la découverte de seringues soulèvent des réactions contrastées : si certaines personnes invoquent un « droit à la ville » pour tous, d'autres s'inquiètent de la « dégradation » du cadre de vie (Kübler, 1995).

Les politiques publiques ont évolué, passant d'une approche majoritairement répressive durant les années 1970 et 1980 (qu'on qualifie souvent de « guerre contre la drogue ») à une prise en compte plus nuancée, centrée sur l'équilibre entre sécurité et santé publique (Mary & Kaminski, 1999 ; André & El Guendi, 2023). En effet, l'apparition du VIH/sida et les nombreuses overdoses ont révélé l'insuffisance des seules mesures répressives pour faire

face à la détresse des usagers de drogue (Demaret et al. 2010). Cette prise de conscience a mené au développement d'actions de réduction des risques (distributions de seringues, dispositifs de substitution comme la méthadone ou la buprénorphine), soutenues par des équipes pluridisciplinaires (Ciffa, 2024 ; Couturiaux, 2020).

Ces pratiques soulèvent néanmoins des débats : comment concilier la nécessité d'un accompagnement social bienveillant avec le maintien de la tranquillité publique ? Quel équilibre trouver entre la répression du trafic et la volonté d'offrir un cadre de soins aux usagers ?(Kübler, 1995 ; De Brabanter, 2019). Les municipalités, soucieuses de valoriser leur image et d'attirer de nouveaux habitants ou touristes, craignent parfois une trop grande concentration de personnes en grande précarité dans des zones stratégiques (centres commerciaux, gares, quartiers touristiques) (Mosser, 2007). À l'inverse, d'autres considèrent que la mise en place de dispositifs dédiés (comme des centres d'accueil ou des salles de consommation à moindre risque) contribue à canaliser la consommation, à lutter contre la délinquance de rue et à réduire l'insécurité ressentie (Couturiaux, 2020 ; Azocar, 2016). Au final, l'enjeu principal consiste à trouver un modèle d'organisation urbaine et sociale garantissant la sécurité de tous, tout en préservant la dignité des individus confrontés à la dépendance (André & El Guendi, 2023 ; De Brabanter, 2019). Cette problématique ne se limite pas uniquement à la question de la drogue : elle met aussi en lumière les carences du tissu social (logement, emploi, médecine de ville, etc.) et la difficulté de faire cohabiter des publics très différents dans le même espace (Couturiaux, 2020 ; Azocar, 2016).

1.1.2 Impact de la consommation de drogues sur l'environnement urbain

Dans cette introduction, je cite largement deux études très intéressantes, l'une menée par Kübler en 1995 et l'autre par Côté-Lussier en 2023. Elles m'ont en effet permis de poser le cadre de mes recherches en dégageant les premiers éléments de l'impact de la toxicomanie et des réponses que l'urbanisme pourrait y apporter.

La problématique de la toxicomanie en milieu urbain entraîne une série d'impacts négatifs sur l'espace public, influençant directement la perception de sécurité des riverains ainsi que la gestion spatiale des villes.

Tout d'abord, la dégradation du sentiment de sécurité constitue un défi majeur. La présence de regroupements informels, de mendicité associée à la recherche d'argent pour l'achat de substances psychoactives, ainsi que l'établissement de squats sont perçus comme menaçants par une partie de la population (Couturiaux, 2020). Jean-Marc Demelenne, chef de corps de la police de Liège, souligne la complexité d'une telle situation, exacerbée par des travaux urbains comme ceux du tram qui ont réduit longuement l'espace public accessible, accentuant ainsi la visibilité des groupes problématiques et le sentiment d'insécurité.

« C'était faire face à la situation du centre-ville qui, à l'époque, était, en plus de la situation qu'on connaît maintenant, en travaux. [...] Il y avait des gens devant les magasins et les galeries, etc. Avec donc moins grande fréquentation du centre-ville et donc une présence encore plus visible de la population [...] problématique dans le centre-ville. Et donc ça, c'était vraiment un défi urgent » (Demelenne, entretien, 2025).

Ensuite, une détérioration de la salubrité et de la convivialité urbaine, impactant directement la qualité de vie. Cela comprend des déchets tels que seringues et emballages de drogues, les nuisances sonores, des actes de vandalisme et des résidences ou des squats transformés en lieux de consommation. Ces manifestations négatives peuvent altérer l'attractivité d'un quartier et influencer fortement les interactions sociales au sein de l'espace public (André & El Guendi, 2023).

Face à ces nuisances, la réponse urbaine se traduit souvent par l'apparition de dispositifs "défensifs". On assiste notamment à l'installation d'un mobilier urbain que Kübler définit comme « hostile », c'est-à-dire caractérisé par exemple par des bancs inclinés ou à accoudoirs multiples, l'augmentation de la vidéosurveillance ou encore un éclairage urbain renforcé. Si ces mesures découragent certaines formes de consommation de rue, elles interrogent néanmoins la notion même d'hospitalité urbaine et la manière dont les villes intègrent ou excluent certains usages (Kübler, 1995). Ces dispositifs défensifs font toutefois partie de la palette d'action de l'architecte-urbaniste comme nous le verrons plus loin. Finalement, cette situation engendre une fragmentation du territoire urbain. Certains quartiers subissent une surreprésentation du phénomène de la toxicomanie, ce qui conduit à leur stigmatisation. En conséquence, les politiques urbaines adoptent souvent une logique de déplacement du problème vers d'autres zones moins visibles, exacerbant les inégalités territoriales et créant des "zones marginales" spécifiquement dédiées à ces populations précarisées (Nelen, 2021; Wagener, 2019).

La gestion de la toxicomanie en milieu urbain doit ainsi être considérée dans une approche holistique, prenant en compte les dimensions sociales, sanitaires, économiques, sécuritaires et, bien sûr, urbanistiques. L'intégration de tous ces aspects, qui tiendrait compte aussi du côté humain, reste un défi pour les autorités publiques et les acteurs sociaux concernés afin de ne pas se limiter à des stratégies qui ne feraient que déplacer le problème (De Brabanter, 2019).

Nous le voyons, l'impact de la toxicomanie sur l'environnement urbain affecte aussi bien la perception qu'ont les citoyens de leur quartier (et donc la cohésion sociale), que le fonctionnement même de l'espace public (propreté, accès aux équipements, interactions entre usagers, mobilier plus « hostile », etc.).

1.1.3 Problématique : «Comment adapter l'architecture et l'aménagement urbain à Liège pour mieux gérer la toxicomanie et améliorer la qualité de vie des riverains ?»

Nous le voyons, la problématique est multiple et la marge de manœuvre de l'architecte-urbaniste semble à première vue assez limitée même si son impact peut être déterminant.

S'agissant de voir la problématique dans sa globalité, la question plus large est de savoir comment repenser l'aménagement de la ville pour concilier différentes exigences considérées comme essentielles par Kübler (1995) et Côté-Lussier (2023). Ces exigences doivent être le guide de base de la réflexion de l'architecte-urbaniste :

- Tout d'abord, offrir une réponse sanitaire efficace aux usagers de drogues. Cela inclut la mise en place de salles de consommation à moindre risque, l'amélioration de l'accès à l'information et aux soins, ainsi qu'un accompagnement psycho-social adapté aux besoins spécifiques de cette population (De Brabanter, 2019).
- Ensuite, préserver la tranquillité et la qualité de vie des habitants. Cela implique une gestion proactive de la salubrité urbaine, des mesures pour combattre le sentiment d'insécurité et des actions visant à maintenir ou restaurer une ambiance conviviale dans les espaces publics (André & El Guendi, 2023).
- Par ailleurs, soutenir activement la revitalisation urbaine. Renforcer l'attractivité des quartiers concernés permet d'éviter leur transformation en ghettos, où les phénomènes de trafic et de consommation de substances psychoactives pourraient s'intensifier. Cela suppose des interventions urbaines intégrées et inclusives (Nelen, 2021).
- Enfin, lutter efficacement contre la marginalisation. Plutôt que de privilégier des stratégies d'évitement comme l'urbanisme défensif ou le renforcement des mesures policières sans accompagnement médico-social, il convient d'opter pour des solutions durables axées sur l'insertion et la réinsertion sociale des personnes précarisées et usagers de drogues (Wagener, 2019).

J'ajouterais évidemment à cette liste l'exigence urbanistique de pouvoir vivre en tant que citoyen dans un espace urbain agréable, en tant qu'urbaniste, voire esthétique, en tant qu'architecte.

Le défi fondamental avancé par Kübler, 1995 est celui de la « cohabitation urbaine » : comment faire de la ville un espace inclusif, garantissant les droits fondamentaux de chacun, tout en assurant un équilibre entre liberté individuelle et besoins collectifs ?

Les choix architecturaux et urbanistiques (matériaux, configuration des espaces, signalétique, etc.) ont un rôle clef, mais nous pouvons facilement en conclure à ce stade qu'ils doivent s'inscrire dans une approche pluridisciplinaire où se rencontrent les politiques sociales, le secteur de la santé, la justice et la participation des habitants (Côté-Lussier, 2023).

1.2 Etapes de la recherche

Avant de rentrer dans l'exploration effective de solutions architecturales et urbanistiques, le milieu très particulier et mixte qui gravite autour de la toxicomanie urbaine m'oblige à bien comprendre le problème pour trouver les solutions les plus adaptées.

Je me devais donc dans un premier temps de bien analyser l'impact de la toxicomanie sur l'espace urbain, notamment au travers des flux de déplacements des usagers de drogues dans la ville et d'étudier l'impact des mesures déjà prises par les autorités, comme les structures dédiées par exemple.

1.2.1 Analyser les impacts de la toxicomanie sur l'espace urbain

Le premier objectif de ce travail a consisté à dresser un portrait précis des conséquences de la consommation de drogues dans la ville, ce qui implique plusieurs actions spécifiques:

Tout d'abord, identifier géographiquement les « points chauds » tels que les lieux de deal, les endroits de consommation ainsi que les zones de conflits afin de mieux cibler les zones sur lesquelles intervenir (Couturiaux, 2019-2020).

Ensuite, recueillir le ressenti des riverains, des commerçants et des usagers à propos de leur sécurité, de la propreté et de l'ambiance générale du quartier. Cette démarche qualitative m'a permis de comprendre l'impact quotidien du phénomène sur la vie communautaire et individuelle (André & El Guendi, 2023).

Enfin, cerner les logiques d'appropriation de l'espace public par les différents acteurs tels que les usagers de drogues, les passants, les policiers, et les associations de terrain. Comprendre ces interactions m'a permis d'essayer d'éclaircir cet aspect en donnant la parole aux acteurs locaux, offrant ainsi un regard éclairant sur les enjeux complexes auxquels cette ville est confrontée. Des tensions potentielles, mais également des opportunités pour améliorer la cohabitation et la gestion harmonieuse de l'espace urbain (Demelenne, entretien, 2025).

Au-delà d'une simple analyse statistique, il importait particulièrement de saisir comment chacun vit et perçoit concrètement la présence de la toxicomanie dans son quotidien, dans le but de contribuer à l'élaboration de politiques urbaines plus inclusives et plus adaptées aux réalités du terrain.

1.2.2 Étudier les effets des structures dédiées

Dans la foulée des politiques de réduction des risques, les salles de consommation à moindre risque (SCMR) se sont imposées dans de nombreuses villes comme un dispositif phare pour encadrer la consommation de drogues. Elles visent à réduire la propagation des maladies infectieuses, à prévenir les surdoses et à établir un lien vers des services médicaux et sociaux. Toutefois, la mise en œuvre de ces structures suscite souvent des débats sur la localisation, l'acceptabilité par les riverains, l'éventuelle concentration du phénomène autour du site, la banalisation de la drogue, etc. Le travail de fin d'études réalisé par Audrey Ciffa (2024) approfondit notamment ces questions en traitant spécifiquement de la perception des riverains à l'égard de la salle de consommation à moindre risque de Liège, ouverte en 2018 sous le nom de "Saf'ti" et première du genre en Belgique. Cette étude repose sur une méthodologie qualitative rigoureuse, fondée sur 24 entretiens semi-directifs menés auprès de profils variés de riverains (résidents, commerçants, travailleurs), répartis entre deux zones géographiques distinctes autour de la SCMR.

Le mémoire met en évidence que, dans l'ensemble, les riverains possèdent une compréhension relativement correcte des objectifs et du fonctionnement de la salle : réduction des risques de surdose, encadrement sanitaire des usagers, limitation de la consommation en espace public, distribution de matériel stérile et accompagnement social. Toutefois, malgré cette bonne connaissance générale, des tensions et réserves subsistent. Celles-ci se cristallisent autour de plusieurs points sensibles : les horaires jugés

insuffisamment étendus, l'emplacement en centre-ville parfois considéré comme inadapté, l'impression d'une réponse trop centrée sur la consommation au détriment du sevrage, ainsi qu'un sentiment d'exclusion des habitants des processus de décision et de suivi.

L'analyse fine des entretiens révèle que les perceptions des riverains sont loin d'être homogènes. Elles varient en fonction de critères tels que la proximité géographique (les habitants vivant dans un rayon de 500 mètres manifestant plus de réticence que ceux du quartier Grand-Léopold), le niveau d'éducation, ou encore le rapport personnel aux problématiques de la toxicomanie. Un élément particulièrement original du mémoire réside dans l'examen du rapport des enquêtés à la notion de responsabilité. Contrairement à certaines hypothèses issues de la littérature, l'étude montre que la majorité des riverains développent une conception mixte de la responsabilité - à la fois individuelle et collective - et que cette vision n'implique pas systématiquement une opposition au dispositif. Il existe donc une forme d'acceptation critique, fondée sur un équilibre entre empathie envers les usagers et inquiétudes liées au cadre de vie.

Du point de vue des effets concrets observés, les riverains reconnaissent des améliorations visibles depuis l'ouverture de la salle, notamment une nette diminution des seringues abandonnées dans l'espace public, une réduction des scènes de consommation à ciel ouvert, ainsi qu'une meilleure canalisation de certains comportements problématiques. Cependant, ces effets positifs ne suffisent pas à gommer entièrement les inquiétudes exprimées. Le sentiment d'insécurité reste élevé pour une partie des habitants proches de la SCMR, notamment en lien avec la présence de regroupements à ses abords ou le maintien de certaines nuisances comme la mendicité, les tensions entre usagers ou les attroupements dans les espaces publics.

Le mémoire de Ciffa ne se contente pas d'une analyse descriptive : il propose également une série de recommandations concrètes issues des suggestions des personnes interrogées. Celles-ci incluent l'élargissement des horaires d'ouverture (notamment en soirée), une augmentation de la capacité d'accueil pour éviter le report de certains usagers vers la rue, l'amélioration de la communication et de la transparence vis-à-vis des riverains, et enfin l'intégration d'un volet médical et de sevrage plus structuré. D'autres suggestions portent sur l'aménagement urbain du quartier, la nécessité de créer davantage d'espaces verts et conviviaux, de renforcer l'éclairage public et la propreté, et de favoriser la mixité des usages afin de sortir d'une logique de « ghettoïsation » des dispositifs d'aide.

En définitive, l'analyse proposée par Ciffa démontre que l'efficacité d'un tel dispositif ne peut être mesurée uniquement à travers des indicateurs sanitaires ou policiers, mais doit également s'apprécier à l'aune de son inscription dans le tissu social et spatial du quartier. La légitimité d'une SCMR dépend en grande partie de sa capacité à s'intégrer harmonieusement dans la ville, à répondre aux besoins des usagers sans pour autant négliger la qualité de vie des habitants. L'étude insiste sur l'importance cruciale de la concertation, de la transparence et de la participation des citoyens pour garantir la durabilité et l'acceptabilité de ce type d'infrastructure. Elle plaide ainsi pour une approche plus démocratique et dialogique, dans laquelle les riverains ne sont pas seulement des témoins ou des victimes passives, mais des acteurs à part entière de la réflexion collective sur les formes d'accompagnement des usagers de drogues en milieu urbain.

1.2.3 Comprendre les dynamiques de déplacement des usagers de drogues et leur impact sur la sécurité, la salubrité et la vie des habitants

La problématique de la toxicomanie est également mouvante et se déplace. Les personnes en situation d'addiction ne restent pas figées à un seul endroit. Elles circulent selon des critères variés tels que les zones de vente, le contrôle policier, la présence de structures d'accueil, ainsi que les risques de conflit ou de vol (Kübler, 1995 & Côté-Lussier, 2023).

Dans le cadre de mon étude sur les réponses urbanistiques, j'ai dû dès lors tenir compte de ce paramètre important en réalisant plusieurs actions spécifiques :

Tout d'abord, cartographier les itinéraires et les lieux fréquentés comme les parcs, les gares, les centres commerciaux, les quartiers résidentiels et les espaces considérés comme « abandonnés ». Cette approche géographique permet une meilleure anticipation et gestion des flux de populations en situation d'addiction (Couturiaux, 2019-2020).

Ensuite, analyser comment les opérations de police ou les plans de revitalisation influencent le déplacement de ces populations, qu'il s'agisse de déplacements forcés ou de recompositions des scènes de consommation. Cette analyse aide à comprendre les dynamiques et les impacts indirects des politiques urbaines sur ces populations vulnérables (Demelenne, entretien, 2025).

Enfin, appréhender les conséquences du nomadisme liées à la toxicomanie, telles que la dispersion du phénomène et les difficultés à stabiliser une offre de soins ou d'accompagnement efficace. Comprendre ces effets est essentiel pour adapter les stratégies urbaines et les interventions sociales en conséquence (De Brabanter, 2019).

Cette compréhension est donc importante pour anticiper l'évolution du phénomène et adapter efficacement l'urbanisme et la gestion de la ville aux réalités complexes et mouvantes de la toxicomanie.

1.2.4 Explorer des solutions architecturales et urbanistiques adaptées

Après avoir compris les comportements et les impacts, je peux ensuite traiter le sujet des pistes pour un aménagement urbain plus inclusif et plus résilient face à la complexité de la toxicomanie :

Tout d'abord, comprendre les concepts de : « aménagement inclusif », « espaces intégrés », « visibilité et transparence visuelle », « mixité », etc, sous l'angle de l'architecture et de l'urbanisme.

Ensuite, comprendre ce qui fait qu'aujourd'hui la rénovation de certains espaces publics permet d'éviter la surenchère sécuritaire tout en prévenant certaines nuisances (p. ex., éclairage, mobilier, présence de sanitaires, etc.).

Tenir compte aussi de la réalité de terrain en réfléchissant à l'intégration harmonieuse des dispositifs de réduction des risques (SCMR, centres d'accueil) dans le tissu urbain, afin que ces équipements ne soient pas perçus comme des « repoussoirs ».

Donner des pistes qui, sous l'angle de l'urbanisme et de l'architecture, pourraient encourager la participation des habitants et des acteurs de terrain, que ce soit sur les projets

eux-mêmes ou sur les décisions d'aménagement, pour permettre une cohabitation mieux acceptée et réduire les tensions.

Comprendre enfin mon rôle d'architecte-urbaniste au sein des politiques sociales, économiques et de santé publique : l'architecture et l'urbanisme ne sont pas seuls responsables de la gestion du phénomène, mais peuvent créer les conditions d'un meilleur équilibre entre soutien aux usagers, qualité de vie des résidents et attractivité de la ville.

1.3 Méthodologie

Ma méthodologie s'inscrit dans une approche qualitative ancrée dans les sciences sociales, en particulier les méthodes issues de la sociologie de terrain. Ce positionnement repose sur une logique d'enquête compréhensive (Kaufmann, 2011), visant à recueillir les représentations et récits des acteurs dans leur contexte d'action. Le choix d'un croisement de méthodes (entretiens semi-directifs, observations, cartographie sensible, analyse documentaire) correspond à une volonté de triangulation des sources, afin de mieux cerner les pratiques spatiales, les tensions vécues, mais aussi les leviers d'action possible. En cela, je rejoins l'approche de l'enquête de terrain décrite par Beaud & Weber (2010), qui suppose une immersion, une posture réflexive et un questionnement continu du rôle du chercheur.

Cette posture est marquée par un rapport d'implication : en tant que liégeois et futur architecte, ma sensibilité au sujet est à la fois un atout (connaissance fine du terrain, accès facilité aux acteurs) et un biais potentiel que je reconnais. Il m'a donc fallu, tout au long du travail, interroger mes propres représentations, en m'inspirant des apports de la sociologie de l'action publique (Lascoumes & Le Galès, 2012) et en adoptant une vigilance épistémologique constante.

1.3.1 Analyse documentaire

La problématique n'étant pas linéaire mais faisant partie de tout un écosystème relativement complexe, je me devais d'adopter une méthodologie structurée afin de cerner au mieux toutes les dimensions de mon travail. Cette méthodologie comprend notamment une étude de terrain indispensable à ma compréhension de la problématique.

La première étape a consisté à consulter les sources disponibles :

- Rapports officiels et études universitaires : statistiques sur la prévalence de la toxicomanie, bilans d'actions menées dans d'autres villes, analyses d'organismes spécialisés (par ex. Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Observatoire franco-belge, etc.).
- Études de cas et documents produits par les structures locales : comptes rendus d'activités (SCMR, CPAS, associations comme Start Mass), enquêtes de satisfaction auprès des usagers et des riverains, brochures d'information.
- Recommandations institutionnelles : avis du Conseil supérieur de la Santé, directives ministérielles en matière de réduction des risques, textes de loi sur l'urbanisme et la sécurité publique.

- sources diverses sur les aspects d'architecture et urbanistiques

L'analyse de cette documentation vise à dresser un panorama des approches adoptées et à repérer les facteurs de réussite ou d'échec de certains projets. Elle sert également de base pour affiner les hypothèses de recherche et définir les axes principaux de l'enquête de terrain (entretiens, cartographie).

1.3.2 Cartographie et analyse des flux de déplacements des usagers de drogues

Ma recherche s'est également intéressée aux dynamiques spatiales liées à la toxicomanie :

- Répertorier les lieux de consommation et les structures de prise en charge
- Observer la circulation des personnes en situation de dépendance entre ces points au gré des contraintes (horaires d'ouverture, contrôles policiers, disponibilité d'un lieu d'accueil).
- Mesurer les distances, les temps de trajet et les obstacles éventuels (mobilité réduite, absence d'infrastructures, etc.).

La cartographie employée ici n'a pas pour seul objectif une visualisation objective des flux : elle relève aussi d'une approche sensible du territoire (Eckert, 2013 & Dussault, 2021). En ce sens, elle permet de faire émerger des représentations subjectives (peur, fréquentation, tensions d'usage) qui ne sont pas toujours exprimées verbalement dans les entretiens. Ce recours aux outils de la cartographie participative et de la géographie sensible enrichit donc les méthodes plus classiques d'observation et d'entretien.

Pour ce faire, des relevés topographiques, des entretiens informels avec des usagers et la mobilisation des données d'acteurs institutionnels (associations, police, services sociaux) m'ont permis d'établir des cartes dynamiques. Celles-ci mettent en évidence d'éventuels « points de fixation », des couloirs de circulation et des zones « tampons » où se concentrent, se dispersent les phénomènes (deal, regroupements, etc.). Cette cartographie des flux constitue un outil précieux pour comprendre l'implantation ou le déplacement potentiel des scènes de consommation.

1.3.3 Entretiens avec des acteurs clés

Dans le cadre de cette étude, j'ai mené une série d'entretiens semi-directifs avec des acteurs de terrain aux profils variés : policiers, responsables politiques, professionnels du champ médico-social, urbanistes et architectes (ANNEXE 5). Ce choix reflète la volonté d'examiner la gestion de la toxicomanie urbaine non pas selon une logique uniforme, mais bien à travers la pluralité des réalités professionnelles et des points de vue opérationnels.

Contrairement à une enquête fondée sur une grille commune, j'ai opté pour une adaptation des questionnements en fonction du champ d'expertise de chaque intervenant. Les thématiques abordées ont ainsi été modulées pour correspondre aux enjeux spécifiques rencontrés par chaque catégorie d'acteurs, tout en maintenant une cohérence globale

autour de trois axes majeurs : la perception du phénomène de toxicomanie, les usages et tensions dans l'espace public, et les pistes d'aménagement ou de régulation proposées.

Cette approche m'a permis d'éviter les généralisations hâtives ou les biais projectifs, en laissant place à une parole située, contextualisée, parfois nuancée ou contradictoire. En croisant ces récits, j'ai pu identifier des thèmes récurrents, des points de friction, mais aussi des pistes convergentes, qui structurent aujourd'hui la réflexion autour de l'adaptation de l'espace public aux usages complexes, notamment ceux des personnes en situation d'assuétude.

Présentation des profils interrogés

| Nom | Fonction | Thèmes abordés | Positions clés / Recommandations |
|---|---|---|--|
| Jean-Marc Demelenne | Chef de corps de la police de Liège | Gestion des scènes ouvertes, aménagement et sentiment de sécurité, collaboration police/urbanisme | Renforcer la présence policière visible, penser l'urbanisme comme outil de régulation, limiter l'effet déplacement |
| Frédérique Haleng | Chargée de projet - Police de Liège (ex-cabinet du bourgmestre) | Politiques de précarité, SCMR, coordination intersectorielle, plan grand froid, projets d'intégration | Structurer les parcours d'aide, pérenniser les SCMR, créer des pôles intégrés au cœur urbain |
| M. Lecoq | Plan de prévention - Ville de Liège | Cadre de vie, effets de l'urbanisme sur la précarité, structuration des lieux sensibles | Penser les lieux avec les acteurs de terrain, éviter l'exclusion douce, intégrer toutes les échelles d'usage |
| Philippe Bollette | Ancien coordinateur Start Mass, coordinateur projet ISoSL | Flux des usagers, scène urbaine de la toxicomanie, dispersion des services, projet de centre intégré | Tenir compte des flux réels, éviter l'éclatement des services, créer des couloirs socio-sanitaires visibles et continus |
| Michel Duc | Conseiller urbanisme - Cabinet Forêt | Requalification des espaces centraux, régulation temporelle, vision stratégique de la ville | Moduler les espaces dans le temps, penser l'espace comme durée et non comme surface, activer les lieux par séquences |
| Bernard Deffet & J.-C. Culot | Architectes urbanistes - Bureau Baumans-Deffet | Architecture inclusive, ambiance urbaine, éclairage, régulation douce, cohabitation des usages | Éviter le mobilier défensif, concevoir des espaces respirables, renforcer l'ambiance par l'éclairage, soutenir la régulation humaine |

Une structuration thématique inductive et une posture d'adaptation

À partir des entretiens réalisés, j'ai construit une analyse thématique inductive, c'est-à-dire non prédéfinie par une grille fermée, mais élaborée progressivement en fonction des propos tenus, des points de convergence entre intervenants et des préoccupations exprimées sur le terrain.

Consciente que chaque acteur (qu'il soit policier, responsable politique, travailleur médico-social ou urbaniste) possède un ancrage professionnel spécifique, j'ai fait le choix de ne pas appliquer une grille uniforme à tous les entretiens. À la place, j'ai travaillé à partir d'une trame souple, guidée par cinq grands thèmes récurrents - mais adaptée à chaque interlocuteur en fonction de son champ d'intervention.

Le tableau ci-dessous présente des exemples des grandes thématiques explorées, accompagnées de questions-types que j'ai pu formuler différemment selon les profils. Il ne s'agit donc pas d'un questionnaire figé, mais d'un outil évolutif, mobilisé comme base de

discussion et affiné au fil des échanges. Cette méthode m'a permis de m'adapter aux langages, aux logiques et aux priorités de chacun, tout en conservant une trame de fond commune permettant de faire ressortir des lignes de tension ou de complémentarité.

| Thème | Question générale (tous profils) | Forces de l'ordre | Responsables politiques / techniques | Psycho-médico-sociaux | Urbanistes / architectes |
|--|---|---|---|---|--|
| 1. Perception du phénomène | Comment percevez-vous la présence des usagers de drogues dans l'espace public liégeois ? | Comment vos équipes interviennent-elles sur les scènes ouvertes ? Quels défis rencontrez-vous ? | Comment ce phénomène est-il intégré dans la planification urbaine ou sociale de la ville ? | Quels profils d'usagers observez-vous dans l'espace public ? Quelles trajectoires ? | Comment intégrer cette réalité sociale dans les projets d'espace public ? |
| 2. Usages et tensions dans l'espace public | Quels sont les espaces les plus sensibles à Liège ? Quelles tensions y observez-vous ? | Quels types d'aménagements urbains compliquent ou facilitent vos interventions ? | Quels arbitrages sont nécessaires dans les projets d'aménagement sensibles ? | Comment vos publics vivent-ils les tensions dans l'espace public ? | Quels types de lieux ou d'ambiances régulent les tensions ? |
| 3. Dispositifs existants et perspectives | Quels dispositifs existants fonctionnent bien ? Lesquels sont à améliorer ou à développer ? | Quels outils policiers ou collaborations sont les plus efficaces aujourd'hui ? | Quelles sont les contraintes (budgétaires, institutionnelles) qui freinent certains projets ? | Quel bilan tirez-vous des dispositifs comme la SCMR, Start Mass, etc. ? | Comment évaluer l'efficacité d'un aménagement face aux usages déviants ? |
| 4. Conception et gestion de l'espace public | Quel rôle l'espace public peut-il jouer dans la régulation des usages ? | Certains aménagements urbains facilitent-ils ou entravent-ils le maintien de l'ordre ? | Quelle place pour la régulation temporelle (horaires, fermetures, rythmes d'usage) ? | Quels aménagements favorisent la réduction des risques ou l'adhésion au suivi ? | Quelle est votre position sur l'architecture défensive, les fermetures nocturnes, etc. ? |
| 5. Coopération et gouvernance locale | Quel est, selon vous, le niveau de concertation actuel entre acteurs ? | Comment améliorer la coordination police/secteurs sociaux/urbanisme ? | Comment impliquer davantage les élus et services techniques dans les processus partagés ? | Les usagers sont-ils impliqués dans les concertations ? Comment renforcer cette place ? | Comment renforcer le rôle des concepteurs dans les dispositifs de concertation ? |

Conception de l'espace public : une vision à plusieurs voix

Les entretiens ont révélé (ANNEXE 5 & 6) que la conception des espaces publics cristallise à elle seule les différentes logiques à l'œuvre dans la gestion urbaine de la toxicomanie. Chaque type d'acteur propose une lecture singulière de ce que devrait être un espace public « adapté » :

- Les forces de l'ordre (comme M. Demelenne) insistent sur la nécessité d'une conception lisible, dégagée, bien éclairée, capable de renforcer la surveillance naturelle et de limiter les zones d'ombre propices aux usages déviants. L'espace devient un levier de tranquillité publique lorsqu'il est structuré pour permettre une action rapide et prévisible.
- Les acteurs politiques et techniques (comme M. Duc) intègrent cette dimension sécuritaire, mais la combinent à des considérations plus globales : densification de la population, pressions foncières, contraintes patrimoniales, attentes citoyennes. Ils plaident pour des espaces polyfonctionnels, souples, régulés dans le temps comme dans l'espace, capables d'évoluer selon les usages.
- Les professionnels médico-sociaux (comme M. Bollette et Mme Haleng) insistent sur le besoin de créer des espaces accueillants, stables, structurants pour les usagers, qui permettent à la fois le repos, l'orientation et le lien social. La qualité de l'environnement joue ici un rôle thérapeutique indirect. L'espace doit apaiser sans exclure, accompagner sans contrôler.
- Les architectes et urbanistes (comme Deffet et Culot) défendent une conception qualitative et inclusive de l'espace, centrée sur les ambiances, l'éclairage, la modularité. Ils refusent l'architecture punitive ou dissuasive, au profit de formes sobres mais structurées, propices à une coexistence sans confrontation directe.

En somme, la conception de l'espace public apparaît comme le terrain de croisement de toutes les logiques évoquées. Elle doit conjuguer sécurité, inclusion, usage, temporalité et confort, sans tomber dans la neutralisation des conflits ou l'utopie d'un consensus. C'est dans cette complexité que se dessine un urbanisme à la fois réaliste, éthique et habitable.

Une posture méthodologique assumée

Cette démarche, ancrée dans le dialogue avec les acteurs, m'a permis de produire une analyse fondée non sur des hypothèses préfabriquées, mais sur la richesse des pratiques, des contraintes et des intuitions de terrain. Elle garantit aussi une forme de rigueur interprétative : chaque proposition développée dans ce mémoire s'appuie soit sur des croisements de discours, soit sur des propositions argumentées par plusieurs intervenants.

L'objectivité réside ici dans la pluralité des voix entendues, et dans le refus de plaquer une lecture unique sur une réalité urbaine complexe.

1.3.4 Observations de terrain

Enfin, ma méthodologie s'appuie sur une observation participante ou semi-participante dans les espaces publics identifiés comme sensibles (parcs, quais, abords de structures de soin, etc.). Cette étape permet de :

- Constater *in situ* les modes d'occupation de l'espace (attroupements, occupation de mobilier urbain, zones abritées).

- Recueillir des impressions directes (ambiances, interactions, éventuels conflits ou dialogues entre usagers et passants).
- Déterminer des « lieux de fixation » : ces zones où le phénomène se concentre, par exemple un recoin dissimulé pour la consommation, un hall d'immeuble, un square à l'écart, etc.

Au-delà de la simple reconnaissance visuelle, cette observation s'est parfois prolongée par des échanges informels avec les personnes sur place (usagers, membres d'associations, policiers en patrouille), dans le but de mieux comprendre les logiques de présence et d'usage de chaque lieu. Les notes de terrain ainsi recueillies ont ensuite été mises en perspective avec les données issues des entretiens et de la cartographie, ce qui m'a permis de dresser un portrait à la fois quantitatif (localisation, fréquence, horaires) et qualitatif (ressenti, dynamiques relationnelles) du phénomène.

En somme, cette méthodologie croisée (documents, cartographie, entretiens et observation) procure une vision globale du phénomène, depuis l'échelle macro (études officielles, comparaisons inter-villes) jusqu'à l'échelle micro (interactions concrètes dans la rue). Elle sert de fondement à l'analyse finale et à l'élaboration de pistes de solutions adaptées, prenant en compte à la fois les impératifs de santé publique, les préoccupations des riverains et la nécessité de concevoir des espaces urbains plus inclusifs.

1.3.5 Limites de l'enquête

Toute démarche de recherche de terrain comporte nécessairement des biais, des contraintes et des limites qu'il est important de reconnaître. Dans le cadre de ce travail, plusieurs éléments viennent nuancer la portée des résultats produits.

Biais d'implication du chercheur

Ma position de chercheur n'est pas neutre : en tant que liégeois et futur architecte, je suis à la fois un observateur et un acteur engagé, sensible aux enjeux de transformation urbaine de ma ville. Cette implication personnelle a pu favoriser l'accès à certains milieux (par effet de confiance), mais elle peut aussi induire des interprétations biaisées ou une difficulté à prendre de la distance critique. C'est pourquoi j'ai adopté une posture réflexive tout au long du processus, inspirée de la sociologie de l'action publique (Lascoumes & Le Galès, 2012), et j'ai confronté mes analyses avec d'autres points de vue issus des entretiens.

Biais d'échantillonnage

Le choix des personnes interrogées (acteurs institutionnels, associatifs, riverains, usagers) s'est fait sur la base d'une sélection raisonnée et accessible. Cependant, la composition de l'échantillon reste partielle et sujette à déséquilibre : certaines catégories (notamment les personnes consommatrices elles-mêmes) sont sous-représentées, notamment en raison de contraintes éthiques et pratiques (protection de l'anonymat, cadre légal). Ce biais peut limiter la représentativité de certains discours.

Temporalité restreinte de l'étude

L'ensemble de la recherche a été menée sur un temps relativement court (quelques mois), dans un contexte urbain mouvant (fin des travaux du tram, ouverture de nouvelles structures d'accueil, évolutions politiques). Cela limite la possibilité d'observer les effets à long terme

des aménagements ou des dynamiques observées. Une approche longitudinale ou comparative sur plusieurs années permettrait d'enrichir ces premières conclusions.

Limites liées à l'interprétation des données cartographiques

Les cartes sensibles réalisées (flux, zones de tension, parcours types) constituent des outils d'interprétation et non des relevés « objectifs ». Elles reposent sur des observations de terrain, des retours d'acteurs et des hypothèses croisées, mais peuvent ne pas refléter l'ensemble des pratiques réelles. Elles ont toutefois une valeur heuristique¹ forte, en rendant visibles des dynamiques souvent implicites ou mal connues (Eckert, 2013 ; Dussault, 2021).

¹ Valeur de ce qui est inventé ou découvert. <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/valeur-heuristique/>

2 Toxicomanie et Environnement Urbain

2.1 Définitions et cadre théorique

2.1.1 Toxicomanie en milieu urbain : définitions et enjeux

La toxicomanie en milieu urbain se définit comme l'usage répété et la problématique de substances psychoactives – qu'elles soient illicites (héroïne, cocaïne, drogues de synthèse) ou détournées (médicaments, opiacés) – dans un contexte de forte densité de population (Kübler, 1995 ; Couturiaux, 2020). Ce phénomène se caractérise par une visibilité accrue dans l'espace public à travers divers indicateurs : regroupements informels de consommateurs, mendicité, déchets liés à la consommation (seringues, emballages) et, parfois, comportements délictueux liés au trafic ou aux besoins financiers des usagers (Côté-Lussier, 2023).

Les enjeux associés à la toxicomanie en milieu urbain se déclinent sur plusieurs plans :

- *Enjeux sanitaires* : La consommation de drogues augmente les risques d'infections (VIH, hépatite, infections bactériennes), d'overdoses et de complications de santé diverses. La précarité des usagers limite souvent leur accès aux soins, ce qui conduit à une détérioration de leur état de santé général et à une augmentation de la charge sur le système de santé publique (Demaret & al., 2010 & Ciffa, 2024).
- *Enjeux sécuritaires* : La présence visible de comportements liés à la toxicomanie, tels que la consommation en public ou le trafic de drogue, contribue à un sentiment d'insécurité chez les riverains. Des tensions peuvent émerger entre les usagers et les forces de l'ordre, ainsi qu'entre ces derniers et la population locale, alimentant des perceptions négatives et souvent stigmatisantes (Kübler, 1995).
- *Enjeux de mobilité* : Les dynamiques de déplacement des usagers dans l'espace urbain créent des flux spécifiques et des « points chauds » qui modifient la mobilité dans certaines zones. Ces déplacements, souvent influencés par la présence de dispositifs de surveillance ou de structures d'accueil, s'approprient l'accessibilité et l'usage de l'espace public par l'ensemble des citoyens, pouvant entraîner une réorganisation spatiale involontaire du territoire (Couturiaux, 2020 ; Côté-Lussier, 2023).
- *Enjeux sociaux et économiques* : La toxicomanie en ville se traduit par une stigmatisation des quartiers touchés, souvent associée à une dégradation de l'image urbaine et une baisse de la fréquentation commerciale. Cette situation peut engendrer un cercle vicieux où la précarité et l'errance se renforcent, limitant ainsi les possibilités de réinsertion sociale et économique des usagers (Kübler, 1995).
- *Enjeux architecturaux et urbanistiques* : La toxicomanie influence la gestion et l'aménagement de l'espace public urbain. L'architecture destinée à dissuader certains usages de l'espace public liés à la toxicomanie (comme l'installation de mobilier urbain spécifique, la modification des espaces ouverts ou l'éclairage intensif), modifie radicalement la perception et la convivialité de ces espaces

(Couturiaux, 2020). De plus, la présence d'usagers de drogues induit une réflexion urbaine sur l'intégration de salles de consommation à moindre risque, qui doivent être situées stratégiquement pour minimiser leur impact sur la tranquillité publique tout en restant accessibles aux usagers (De Brabanter, 2019). La toxicomanie entraîne aussi une mutation des interstices urbains, espaces délaissés qui deviennent malgré eux des zones marginales ou des lieux de refuge pour les populations précarisées, influençant directement les décisions d'urbanisme et les politiques de rénovation urbaine (Couturiaux, 2020; Demelenne, entretien, 2025).

La toxicomanie a donc un impact direct sur l'aménagement de l'espace public urbain en lien avec la sécurité, la qualité de vie et l'accessibilité des espaces publics :

- *Impact sur la sécurité et la perception de l'espace* : La présence d'usagers de drogues dans l'espace public peut rendre certaines zones perçues comme dangereuses ou insécurisées et perdre leur rôle de lieu de rencontre, de socialisation ou de loisirs.
- *Impact sur la conception de l'espace public* en augmentant la visibilité des espaces, le contrôle social informel, les zones récréatives les murs ou les clôtures autour de certains espaces sensibles.
- *Impact sur l'aménagement d'espace de soutien et d'accueil* : centres de traitement, structures d'accompagnement à intégrer de manière discrète afin de réduire la stigmatisation, lieu d'alternatives à l'isolement et à la consommation de drogues.
- *Impact sur l'accessibilité et la réduction de zones isolées* comme des ruelles, des quartiers mal éclairés ou peu fréquentés qui manquent de fluidité, d'accessibilité et de connectivité (liens entre quartiers). L'aménagement de pistes cyclables par exemple ou de transports en communs.
- *Impact sur la mixité sociale* où l'urbanisme et l'architecture doivent favoriser la lutte contre l'exclusion et la stigmatisation, en créant des quartiers inclusifs, diversifiés, où se rencontrent différentes classes sociales, favorisent l'inclusion et réduisent les tensions sociales, en rénovant des quartiers dégradés, etc.

Il apparaît en tout cas que cette problématique en milieu urbain représente un phénomène multidimensionnel, dont la compréhension nécessite une approche pluridisciplinaire intégrant la santé, la sécurité, la mobilité ainsi que les dimensions sociales et économiques (Mary & Kaminski, 1999). Ce constat pose la base de la réflexion sur l'adaptation de l'aménagement urbain et de l'architecture, afin de répondre de manière équilibrée aux besoins des populations vulnérables tout en préservant la qualité de vie et la cohésion sociale dans l'espace public (Couturiaux, 2020).

2.1.2 Approches théoriques : criminologie environnementale, urbanisme inclusif, réduction des risques

La compréhension des dynamiques liées à la toxicomanie et à l'environnement urbain peut s'appuyer sur plusieurs cadres théoriques complémentaires (Kübler, 1995 ; Mary, Kaminski, 1999) :

Criminologie environnementale : Cette approche analyse comment l'organisation spatiale, la configuration de l'espace public et le positionnement des infrastructures influencent la répartition des actes déviants, dont la consommation ou la revente de stupéfiants (Mosser, 2007). Inspirés de théories telles que la « criminalité d'opportunité » ou la « prévention situationnelle », les urbanistes et les forces de l'ordre cherchent à moduler la disposition des lieux (éclairage, aménagement paysager, parcours de circulation) afin de réduire les comportements problématiques (Kübler, 1995).

Urbanisme inclusif : L'urbanisme inclusif propose de concevoir la ville de manière à intégrer la diversité des usages et des publics, y compris les plus précaires (Couturiaux, 2020). Il s'agit de penser des espaces publics hospitaliers, limitant l'« urbanisme défensif » (mobilier dissuasif, obstacles à l'errance) pour privilégier l'accessibilité à tous, tout en maintenant des garanties de salubrité et de sécurité (Côté-Lussier, 2023). Dans cette perspective, la toxicomanie est traitée comme un fait social demandant une réponse spatiale adaptée (espaces de repos, cheminements sécurisés, etc.) (Demaret & al., 2010).

Réduction des risques (RDR) : Au-delà d'un cadre sanitaire, la RDR intervient sur l'organisation urbaine en encourageant la mise en place de lieux spécifiques (SCMR, centre d'accueil à bas seuil, dispositifs de troc de seringues) qui visent à canaliser les pratiques de consommation dans un périmètre contrôlé (Ciffa, 2024). Cette logique s'appuie sur l'idée qu'il vaut mieux « accompagner » plutôt que « bannir » l'usage, de façon à diminuer les nuisances, et à offrir aux usagers des passerelles vers le soin et l'insertion sociale (Kübler, 1995).

En réunissant ces perspectives, la réflexion architecturale peut dépasser la seule notion de répression ou de tolérance, pour élaborer des solutions d'aménagement qui répondent aux besoins de santé publique, tout en préservant la convivialité urbaine (Couturiaux, 2020 ; Côté-Lussier, 2023).

2.2 Évolution de la toxicomanie à Liège

2.2.1 Historique du phénomène à Liège (1980 - aujourd'hui)

L'évolution de la toxicomanie à Liège s'inscrit dans un contexte socio-économique marqué par la désindustrialisation et l'augmentation de la précarité, facteurs ayant favorisé la diffusion et l'ancrage de l'usage de drogues dans certains quartiers de la ville. Dès les années 1980, Liège commence à être confrontée aux premières vagues de consommation d'héroïne, alors limitée à un petit groupe d'usagers marginaux pratiquant essentiellement l'injection (Mary & Kaminski, 1999). Toutefois, un tournant majeur s'opère en 1984 avec l'introduction de l'héroïne fumable, rendant la drogue plus accessible et réduisant la barrière psychologique liée à l'injection (Lemaire & al., 2018). Cette évolution a pour

conséquence d'augmenter le nombre de consommateurs et de diversifier les profils, touchant des individus qui jusque-là n'auraient pas franchi le pas.

Les années 1990 marquent une explosion du phénomène, avec une progression rapide du nombre d'usagers recensés dans la ville, passant d'environ 200 au début de la décennie à plus de 2 000 à la fin (Kübler, 1995). Cette forte augmentation est directement corrélée à l'essor du trafic de drogues en milieu urbain et à l'appauvrissement de certaines franges de la population liégeoise, notamment dans des quartiers populaires comme Sainte-Marguerite ou aux abords de la gare (Collard & al., 2014). En parallèle, la toxicomanie commence à s'ancrer dans l'espace public, avec des scènes de consommation de plus en plus visibles, notamment sur les quais de la Meuse et dans certaines friches industrielles en déshérence. Cette montée en puissance s'accompagne d'une aggravation des conséquences sanitaires, avec la propagation du VIH et des hépatites parmi les injecteurs, mais aussi d'un accroissement des overdoses, la ville recensant en moyenne plusieurs dizaines de décès par an liés à la consommation de substances dures.

À la fin des années 1990, le nombre d'usagers de drogues en province de Liège atteint un pic de 4 000 individus, dont une majorité dépendant à l'héroïne et à la cocaïne (Lemaire et al., 2018). Cette période est également marquée par une diversification des modes de consommation, avec une part croissante des usagers combinant plusieurs substances (polytoxicomanie) et délaissant l'injection au profit de l'inhalation. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de consommateurs sans domicile fixe conduit à une occupation accrue de l'espace public par des groupes visibles, alimentant des tensions avec les riverains et renforçant le sentiment d'insécurité dans certaines zones de la ville (Collard et al., 2014). Cette situation vaut à Liège le surnom de « Tox City », mettant en évidence la difficile cohabitation entre la toxicomanie et l'environnement urbain (Scatton & Schmitz, 2016).

Dans les années 2000, la problématique évolue encore avec une montée en puissance de la cocaïne, qui supplante progressivement l'héroïne comme drogue dominante. Les pratiques d'injection diminuent, en partie grâce aux campagnes de réduction des risques et à la mise en place de programmes de substitution comme la distribution de méthadone (Devillers & Mewissen, 2018). Toutefois, ces évolutions ne réduisent pas la précarité des usagers, dont 80 % sont des hommes âgés en moyenne de plus de 40 ans, dépendant largement des aides sociales ou privés de toute ressource légale (Lemaire & al., 2018). La présence persistante de consommateurs en rue continue d'alimenter les débats sur l'acceptabilité sociale et la gestion de ces populations vulnérables (Mary & Kaminski, 1999).

Face à cette crise grandissante, la ville de Liège adopte une approche multidimensionnelle pour tenter de contenir le phénomène. Plutôt que de se limiter à une politique répressive, les autorités mettent en place des dispositifs innovants, inspirés des modèles de réduction des risques appliqués ailleurs en Europe (Thunus, 2020). L'initiative la plus emblématique reste le programme TADAM, lancé comme projet pilote en 2011, qui consiste en la distribution contrôlée d'héroïne médicale sous supervision médicale stricte. Cette expérimentation, bien que controversée, permet d'évaluer les effets d'une telle prise en charge sur la stabilisation des usagers et la réduction des pratiques à risque. Parallèlement, la création de structures d'accueil et de soin, comme la Salle de Consommation à Moindre Risque (SCMR) inaugurée en 2018, marque une nouvelle étape dans l'évolution des

politiques publiques en faveur d'une meilleure prise en charge sanitaire et sociale des usagers de drogues (Thunus, 2020).

Si ces initiatives témoignent d'une volonté d'intégrer la gestion de la toxicomanie dans un cadre structuré, elles ne suffisent pas à gommer l'impact du phénomène sur l'espace urbain. La concentration des consommateurs dans certaines zones continue de poser problème, notamment dans les quartiers commerçants et touristiques, où la cohabitation avec les riverains s'avère difficile (Scatton & Schmitz, 2016). Certains aménagements urbains, visant à limiter les nuisances, relèvent d'un urbanisme défensif, avec l'installation de mobilier dissuadant les regroupements ou la suppression de certains espaces publics perçus comme des lieux de fixation. Toutefois, cette approche ne fait que déplacer le problème sans le résoudre, obligeant les usagers de drogues à se replier vers d'autres lieux moins visibles mais tout aussi problématiques (Devillers & Mewissen, 2018).

Aujourd'hui, l'enjeu majeur reste de concilier les impératifs de santé publique avec la nécessité de préserver la qualité de vie des habitants. L'impact de la toxicomanie sur l'architecture et l'aménagement urbain se fait de plus en plus évident, avec des questionnements sur l'intégration des structures d'aide dans le tissu urbain (Kübler, 1995).

Si certaines avancées ont été réalisées, notamment en termes de localisation des infrastructures de réduction des risques, la ville peine encore à trouver un équilibre entre accessibilité des services pour les usagers et acceptabilité sociale pour les riverains (Devillers & Mewissen, 2018). Cette problématique soulève des réflexions plus larges sur la manière dont la ville peut évoluer pour répondre aux besoins de populations marginalisées sans créer de nouvelles fractures sociales et spatiales (Thunus, 2020).

En conclusion, l'histoire de la toxicomanie à Liège reflète l'évolution des politiques publiques face à un phénomène complexe et mouvant (Mary & Kaminski, 1999). D'un problème circonscrit à une minorité marginale dans les années 1980, elle est devenue un enjeu central dans l'aménagement et la gouvernance de la ville (Lemaire et al., 2018). Entre la nécessité d'une prise en charge efficace et la volonté de redynamisation urbaine, Liège se trouve aujourd'hui à un tournant, où les décisions prises en matière d'urbanisme et d'infrastructure joueront un rôle clé dans la manière dont cette question sera gérée dans les années à venir (Scatton & Schmitz, 2016 ; Thunus, 2020).

2.2.2 Profils des consommateurs et tendances récentes

Les profils des consommateurs à Liège se sont diversifiés au fil du temps (Lemaire & al., 2018 ; Collard & al., 2014) :

Toxicomanies anciennes : usagers d'héroïne ayant un long parcours d'addiction, souvent associés à une situation de précarité durable, de polytoxicomanies (combinaison avec l'alcool, les benzodiazépines, la cocaïne...)

Usagers occasionnels : population plus jeune, pouvant alterner entre consommation festive (amphétamines, cocaïne) et phases d'usage plus problématiques

Nouveaux produits : apparition de drogues de synthèse (NPS) ou de médicaments détournés (opiacés de substitution, analgésiques), ce qui complique la perception traditionnelle de la toxicomanie (Thunus, 2020).

Les tendances récentes soulignent la persistance du poly-usage, la fluctuation des prix et de la pureté des substances, ainsi qu'un rapprochement entre lieux de consommation et structures d'accueil (certains usagers préférant rester à proximité pour accéder rapidement à un suivi médical ou social) (Scatton & Schmitz, 2016).

2.2.3 Analyse des lieux de fixation et des déplacements en ville

Le phénomène de toxicomanie ne se fixe pas à un endroit précis du territoire liégeois : il se concentre souvent dans des secteurs offrant un sentiment de discréetion (sous un pont, dans une friche) ou au contraire dans des lieux de passage (gares, rues commerçantes) où la mendicité peut être plus profitable (Collard & al., 2014 ; Lemaire & al., 2018). Les déplacements des consommateurs obéissent à des logiques multiples :

- Accès aux substances : proximité des points de deal (Thunus, 2020).
- Évitement policier : déplacement suite aux opérations de contrôle ou à l'installation de caméras de vidéosurveillance (Kübler, 1995).
- Accès aux services : centres de jour, SCMR, Start Mass (structure de type « bas seuil ») ou CPAS (Devillers & Mewissen, 2018).

Cette configuration spatiale est dynamique et évolutive. Elle peut aussi faire suite aux opérations de rénovation urbaine ou d'augmentation de la pression policière dans certains quartiers (Collard et al., 2014). Les lieux de fixation (ou « scènes ouvertes ») peuvent ainsi apparaître ou disparaître rapidement, au gré des interventions publiques ou des stratégies d'adaptation des trafics et des usagers (Kübler, 1995 ; Thunus, 2020).

2.3 Perception et réactions de la population

2.3.1 Impact social et économique sur les quartiers

La toxicomanie, lorsqu'elle s'exprime de manière visible dans l'espace public, exerce un effet de « signal » quant à la précarité et à la vulnérabilité d'un quartier (Collard, 2014 ; Lemaire, Isabelle, 2018). On observe alors un enchaînement de conséquences sociales et économiques qui peuvent affecter la vie quotidienne et la dynamique commerciale d'un périmètre donné. D'une part, la présence de seringues au sol, de scènes de consommation ou de mendicité liée à l'usage de drogues alimente un sentiment d'insécurité chez certains habitants, ce qui peut dissuader une partie de la population de fréquenter les commerces et services de proximité. D'autre part, la notoriété négative, lorsqu'elle se propage par le bouche-à-oreille ou la médiatisation, tend à renforcer l'étiquette de « zone sensible ».

Sur le plan économique, la baisse d'attractivité qui s'ensuit se traduit parfois par une dévaluation immobilière (Kübler, 1995). Toutefois, il est important de souligner que cette dévaluation n'est pas systématiquement corrélée à un niveau réel de délinquance, mais bien à la réputation qui entoure le quartier. Les médias jouent ici un rôle majeur en fixant les représentations collectives : un fait divers relayé à grande échelle peut forger ou amplifier

l'image de « zone de drogues » ou de « lieu dangereux », même si les statistiques objectives de criminalité ou de nuisances ne sont pas nécessairement plus élevées qu'ailleurs.

En parallèle, l'installation de dispositifs de réduction des risques (programmes d'échange de seringues, comptoirs méthadone, salles de consommation à moindre risque, etc.) suscite généralement deux types de réactions :

- *Un effet positif*, mis en avant par les acteurs de santé et du travail social, qui évoquent la diminution des seringues jetées dans l'espace public, la prévention des overdoses, l'encadrement sanitaire des usagers et la création de passerelles vers d'autres soins (Devillers, 2018 ; Mewissen, 2018). Les retombées peuvent également être bénéfiques pour la tranquillité publique : moins de consommation de rue, moins de situations d'urgence et une amélioration des conditions de propreté urbaine.
- *Une crainte de dévalorisation*, exprimée par certains acteurs économiques ou riverains, qui redoutent que le quartier n'acquière une image de « zone de drogue » et fasse fuir investisseurs et habitants (Couturiaux, 2020). Cette crainte s'appuie sur l'idée que les mesures de réduction des risques, bien qu'elles diminuent les nuisances « directes » (comme les seringues abandonnées), pourraient simultanément consacrer la réputation du quartier comme « pôle » de la toxicomanie, renforçant le phénomène de stigmatisation du lieu.

Ainsi, le ressenti négatif d'un quartier n'est pas seulement lié à la dangerosité concrète ou aux indicateurs réels de délinquance, mais dépend également de la manière dont les habitants, les commerçants et les médias interprètent la présence d'usagers de drogues. Les initiatives de réduction des risques, si elles s'accompagnent d'une politique claire d'information et d'intégration, peuvent toutefois constituer un levier d'action puissant : en fournissant des solutions sanitaires, en réduisant l'accumulation de déchets sensibles (seringues) et en encadrant médicalement les consommations, elles atténuent la partie la plus visible et la plus dérangeante du phénomène. Reste alors à prendre en compte les perceptions, voire les craintes, de certains acteurs économiques, pour éviter que l'étiquette « quartier à problème » ne s'installe durablement, au mépris des réalités objectives et du travail social mené sur le terrain.

2.3.2 Perception des riverains et commerçants

Les résidents, commerçants et usagers traditionnels de l'espace public réagissent diversement face aux phénomènes de toxicomanie (Collard & al., 2014 ; Lemaire & al., 2018) :

Solidarité ou tolérance : certains soutiennent une approche humaniste, reconnaissant la nécessité de proposer un accompagnement socio-médical plutôt que de repousser la population usagers de drogues hors du centre (Devillers & Mewissen, 2018).

Opposition ou inquiétude : d'autres considèrent la présence des usagers de drogue comme un facteur de dégradation, suscitant un sentiment d'insécurité ou un malaise face aux comportements jugés inadaptés (consommation en rue, mendicité insistante) (Kübler, 1995).

Attentes envers les pouvoirs publics : demandes de renforcement policier, de maintien de la propreté urbaine et d'action sociale plus visible (Couturiaux, 2020).

La SCMR et les autres dispositifs d'encadrement (programmes de substitution, accueil bas seuil) constituent des lieux de cristallisation où se confrontent ces points de vue (Thunus, 2020). Certaines associations, comme mentionnées dans des études antérieures, font état de « zones tampons » : des espaces micro-locaux aménagés pour la consommation surveillée, mais qui peuvent aussi concentrer localement les problèmes (regroupements, deal) (Scatton & Schmitz, 2016).

2.3.3 Zones de nuisances et conflits d'usage de l'espace public

Enfin, le déploiement de la toxicomanie dans le tissu urbain se traduit par l'émergence de conflits d'usages entre divers acteurs (Kübler, 1995 ; Lemaire et al., 2018) :

- Les usagers de drogue recherchent des lieux tranquilles pour éviter l'intervention policière ou la stigmatisation, tout en ayant accès aux ressources nécessaires (deal, structures de soins) (Couturiaux, 2020).
- Les habitants aspirent à des espaces publics sereins, propres et sécurisés, sans renoncer à la liberté de circulation ou à la mixité sociale (Collard & al., 2014).
- Les commerçants souhaitent limiter les nuisances susceptibles de faire fuir la clientèle (insécurité, mendicité, etc.) (Devillers & Mewissen, 2018).
- Les pouvoirs publics doivent arbitrer entre le maintien de l'ordre, la préservation d'une image attractive pour la ville, et le devoir d'aide ou de protection des plus vulnérables (Thunus, 2020).

Certains lieux tels que des parcs, des abords de gares, des tunnels, des ruelles peuvent alors devenir des points chauds où les pratiques de consommation provoquent des plaintes et des tensions (Scatton & Schmitz, 2016). À l'inverse, la mise en place de patrouilles sociales, d'agents de proximité ou d'aménagements spécifiques (dispositifs d'éclairage, mobilier adapté, « abris » conçus pour canaliser la consommation) contribue parfois à un usage plus apaisé de ces espaces, même si les polémiques autour de la « légalité » et de la « légitimité » de ces pratiques subsistent (Couturiaux, 2020).

2.4 Analyse des infrastructures existantes à Liège

2.4.1 Salle de Consommation à Moindre Risque (SCMR) et son impact

La Salle de Consommation à Moindre Risque (SCMR) de Liège, connue sous le nom de "TADAM", constitue une réponse innovante aux problèmes liés à la toxicomanie dans l'espace public de Liège. Mise en place pour réduire les risques sanitaires et sociaux associés à la consommation de drogues, la SCMR offre aux usagers un espace sécurisé, médicalisé et supervisé pour consommer des substances illicites sous contrôle professionnel (Magoga & Demaret, 2013).

Objectifs et philosophie d'intervention

La philosophie centrale du projet TADAM est fondée sur l'approche de réduction des risques. Il ne s'agit pas simplement de tolérer la consommation de drogues, mais plutôt de diminuer les conséquences négatives associées à la toxicomanie pour les individus concernés ainsi que pour l'ensemble de la collectivité. Le projet vise notamment :

- À réduire les risques sanitaires (surconsommation, overdose, transmission de maladies infectieuses comme le VIH et l'hépatite) par un accompagnement médicalisé ;
- À améliorer la qualité de vie publique en diminuant la visibilité des pratiques de consommation dans les rues ;
- À favoriser l'intégration des usagers de drogues dans un parcours de soins et d'accompagnement psychosocial.

Ces objectifs se concrétisent dans un cadre structuré par la présence d'équipes médicales, psychologiques et sociales sur place (Magoga, & Demaret, 2013 ; Wagener, 2019).

Localisation et aménagement des infrastructures

La SCMR de Liège est implantée dans une zone urbaine centrale, proche de lieux fortement impactés par la toxicomanie tels que la Place de l'Yser, la Place Saint-Lambert, ainsi que des quartiers sensibles tels que Yser et Saint-Lambert. Cet emplacement stratégique facilite l'accès à un public cible particulièrement vulnérable et souvent réticent à intégrer les réseaux traditionnels d'aide et de soins.

En termes d'aménagement, la salle est organisée de façon à garantir la confidentialité et la sécurité, tout en permettant une supervision directe du personnel médical. Les espaces sont divisés entre des zones dédiées à la consommation elle-même et d'autres consacrées à l'écoute, au dialogue et à la prise en charge psycho-sociale des usagers (Magoga, & Demaret, 2013).

Impacts observés de la SCMR de Liège

L'évaluation de l'impact de la SCMR TADAM révèle plusieurs aspects majeurs :

- *Réduction des nuisances publiques* : La SCMR contribue à une diminution notable des nuisances liées à la consommation de drogues dans l'espace public, telles que les seringues abandonnées, la mendicité agressive, et les rassemblements visibles de consommateurs. Cette infrastructure joue un rôle clé en réduisant la visibilité directe du phénomène de toxicomanie aux yeux des riverains, améliorant ainsi le sentiment de sécurité des habitants locaux (Savignac, 2007).
- *Amélioration de la santé des usagers* : La présence médicale permanente permet de prévenir efficacement les overdoses et les complications sanitaires liées à l'injection. Ce dispositif permet également un suivi régulier des usagers et facilite leur orientation vers des services de soins plus complets (Demaret, et al., décembre 2010).
- *Acceptation sociale et perceptions des riverains* : Selon Sophie André et Sarah El Guendi (2023), les salles de consommation comme TADAM influencent positivement

la tranquillité publique et la perception sociale des riverains lorsque celles-ci sont accompagnées d'une bonne communication et d'une gestion proactive des éventuels problèmes de voisinage.

- *Contribution à la sécurité publique* : La SCMR permet aux forces de l'ordre de mieux gérer leur intervention en matière de drogue en focalisant davantage leur attention sur des trafics plus graves. La collaboration entre les équipes de la SCMR et la police contribue également à apaiser les tensions et à améliorer la gestion globale du phénomène dans les quartiers concernés.

« La police ne peut pas tout, évidemment, mais en rapport avec l'approche précédente, j'avais rassemblé tout le monde pour dire qu'il faut vraiment renforcer la présence policière dans ces quartiers, ce que nous avions fait directement, avec certains effets visibles. [...] Donc on essaie de concentrer tous les moyens pour être davantage présents dans notre ville, mais force est de constater qu'on déplace le phénomène » (Demelenne, 2025).

- *Limites et points d'attention* : Malgré ces impacts positifs, la SCMR reste confrontée à certains défis, notamment liés à la persistance de comportements problématiques à proximité immédiate du lieu, nécessitant une surveillance constante et des interventions régulières des équipes locales. Un équilibre complexe demeure entre l'accessibilité de la salle et le maintien d'un environnement urbain agréable pour tous les usagers de l'espace public (Couturiaux, 2020).
- *Conclusions et recommandations pour renforcer l'impact positif* : La SCMR "TADAM" à Liège est une infrastructure qui répond aux besoins spécifiques d'un public marginalisé tout en diminuant sensiblement les nuisances publiques liées à la toxicomanie. Elle représente un élément clé d'une politique urbaine plus large axée sur la santé publique, la prévention et l'inclusion sociale.

Cependant, pour renforcer davantage son efficacité, il est recommandé :

- De maintenir et de renforcer la communication entre les différents acteurs locaux (police, riverains, associations, santé publique) pour gérer proactivement les défis et anticiper les conflits potentiels.
- D'envisager une extension ou une meilleure répartition des infrastructures pour éviter la concentration des nuisances dans certaines zones urbaines sensibles.
- De promouvoir davantage de sensibilisation et d'éducation publique sur les objectifs et les bénéfices de ce type d'infrastructure afin de renforcer l'adhésion sociale et politique au projet (André & El Guendi, 2023).

La SCMR TADAM, dans l'ensemble, apparaît comme une solution adaptée aux réalités urbaines actuelles à Liège, capable d'offrir un équilibre entre réduction des risques et tranquillité publique. Son impact positif doit toutefois être continuellement évalué et ajusté pour correspondre aux réalités mouvantes du contexte urbain et social liégeois.

2.4.2 Rôle des structures d'accompagnement (Start Mass, CPAS, E-Bis)

Présentation générale des structures

À Liège, l'accompagnement des usagers de drogues précarisées s'appuie sur un réseau structuré de services sociaux et sanitaires intégrés. Parmi les acteurs essentiels de ce réseau figurent Start Mass, le Centre Alfa, le CPAS, E-Bis et le projet expérimental Tadam et bien d'autres (ANNEXE 1 ;4) . Chacune de ces structures possède un rôle spécifique et complémentaire, allant de l'intervention sociale d'urgence à la réintégration durable des personnes dépendantes, tout en adoptant une approche commune fondée sur la réduction des risques sanitaires et sociaux.

Missions et rôles des structures d'accompagnement

Start Mass représente une innovation notable dans la prise en charge des usagers de drogues marginalisés à Liège. Situé stratégiquement au cœur de la ville, à proximité immédiate des principaux lieux de consommation de drogues, Start Mass s'organise en deux bâtiments distincts dans une même rue, minimisant ainsi les nuisances pour les résidents locaux (Lemaire & al., 2018). Son approche proactive repose sur une présence constante sur le terrain, assurée par des éducateurs et des professionnels de santé. Ceux-ci vont directement à la rencontre des usagers de drogues dans les espaces publics (gares, places publiques, rues), leur proposant immédiatement écoute, soutien médical et distribution de matériel d'injection stérile. En parallèle, Start Mass offre des consultations médicales régulières, un soutien administratif, ainsi que des activités de réinsertion sociale, telles que des ateliers sportifs ou culinaires. Un élément distinctif est son action de collecte régulière du matériel usagé laissé dans les rues par les usagers de drogues eux-mêmes, dans le cadre d'une activité encadrée par des éducateurs spécialisés. La distribution accessible et peu coûteuse de méthadone (80 centimes par dose) constitue une autre facette essentielle de sa mission de réduction des méfaits (Bollette entretien, 2025).

Le Centre Alfa, créé par le Professeur Christian Figiel à la fin des années 1980, a profondément transformé l'approche liégeoise en matière de toxicomanie. Convaincu par l'échec des seules politiques répressives, le Professeur Figiel initia dès 1988 le programme « Boule de neige », formant directement les usagers de drogues à prévenir le VIH et les hépatites en se transmettant eux-mêmes les savoirs nécessaires. En 1994, le Centre Alfa facilita l'accès massif à la méthadone sans liste d'attente, plaçant ainsi Liège en position de pionnière en Belgique pour les traitements par substitution. C'est aussi grâce à cette impulsion que fut créée en 1995 la structure d'accueil à bas seuil Start Mass. Alfa demeure aujourd'hui une référence nationale, grâce à son expertise et à ses dispositifs de prise en charge résidentielle pour les cas complexes de dépendances sévères (Etienne CLDA et al., 2007).

Le CPAS de Liège constitue un pilier majeur de la prise en charge sociale à l'échelle locale. Par sa mission première d'intégration sociale, le CPAS intervient directement auprès des usagers de drogues précarisés en leur offrant un accompagnement personnalisé. Ses travailleurs sociaux, notamment les éducateurs de rue, assurent une présence quotidienne dans les lieux de vie des usagers afin d'établir un lien de confiance et proposer un soutien concret. L'action du CPAS inclut l'octroi du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), des solutions adaptées de logement temporaire ou permanent, ainsi qu'un soutien psychosocial individuel favorisant la réintégration sociale et professionnelle des usagers précarisés. En outre, le CPAS joue un rôle crucial de médiation entre les commerçants, riverains et usagers,

contribuant activement à la réduction des tensions dans l'espace public lié à la toxicomanie (Wagener, 2019).

E-Bis, lancé par Start Mass en 2011, est un dispositif itinérant d'échange de seringues particulièrement adapté aux populations les plus vulnérables (sans-abris, usagers de drogues injecteurs, travailleuses du sexe précarisées). Grâce à une présence régulière et prévisible en plusieurs points stratégiques de Liège, *E-Bis* assure la distribution et la collecte de matériel d'injection stérile, contribuant ainsi à une réduction significative des risques infectieux (VIH, hépatites). L'action d'*E-Bis* comprend également une composante éducative forte avec des conseils préventifs personnalisés et une sensibilisation aux comportements à moindre risque. L'efficacité de ce dispositif se reflète notamment dans la réduction marquée du matériel usagé abandonné dans les rues, soulageant les préoccupations sanitaires des riverains et renforçant la tranquillité publique (Lemaire & al., 2018).

Enfin, le projet expérimental *Tadam* (2011-2013), supervisé par l'Université de Liège, représentait une réponse audacieuse à la toxicomanie sévère par la délivrance d'héroïne pharmaceutique sous strict contrôle médical. Pendant sa durée limitée à douze mois, *Tadam* a permis une réduction notable des pratiques à risque, des comportements criminels liés à l'achat illicite d'héroïne et une amélioration significative des conditions sanitaires des usagers participants. Cependant, la limitation temporelle du projet a montré les limites d'une telle approche à court terme, de nombreux participants retournant à des comportements problématiques à l'arrêt du programme, soulignant ainsi la nécessité d'une prise en charge plus durable et mieux intégrée (Magoga & Demaret, 2013).

Impact global observé et défis

Ces structures, travaillant ensemble, offrent une réponse globale à la problématique complexe de la toxicomanie urbaine à Liège. Elles contribuent à la réduction majeure des risques sanitaires (infections, overdoses), améliorent l'accès aux droits sociaux fondamentaux des populations marginalisées et renforcent la cohésion sociale urbaine par une médiation constante et active.

Toutefois, ces dispositifs restent confrontés à certains défis récurrents : la saturation chronique des services, la nécessité impérative d'une pérennisation des financements publics, le manque parfois criant de moyens humains suffisants, ainsi que les tensions persistantes avec certains riverains réticents à leur présence.

Recommendations pour améliorer l'efficacité des structures

Afin d'accroître encore davantage l'efficacité des structures d'accompagnement à Liège, plusieurs recommandations se dégagent : renforcer la coordination interinstitutionnelle, garantir des financements stables et suffisants pour éviter l'épuisement des équipes en première ligne, et développer une communication plus active auprès des riverains afin d'améliorer l'acceptabilité sociale des dispositifs d'accompagnement existants.

2.4.3 Impact des déplacements des usagers de drogues sur l'environnement urbain

Introduction et contexte général

La mobilité des usagers de drogues dans l'espace public urbain constitue une problématique complexe à Liège. Ces déplacements résultent souvent de la présence d'infrastructures d'accompagnement, telles que les centres Start Mass, Alfa, Tadam, E-bis, le CPAS ou encore la Salle de Consommation à Moindre Risque (SCMR). Ils génèrent des dynamiques spécifiques au sein des quartiers concernés, tant sur le plan social, économique qu'environnemental. L'analyse suivante se fonde sur l'ensemble des documents fournis ainsi que sur des recherches complémentaires, indiquées clairement lorsqu'elles nécessitent une nouvelle entrée bibliographique

Impacts socio-urbains directs liés aux déplacements des usagers de drogues

Les déplacements quotidiens des usagers de drogues à Liège sont influencés par la localisation et les horaires d'ouverture des structures d'accompagnement telles que Start Mass et la SCMR. La concentration de ces structures dans certains quartiers entraîne inévitablement une mobilité spécifique des usagers de drogues. Ainsi, les flux réguliers de personnes précarisées modifient profondément l'usage et la perception des espaces publics environnants. Certains quartiers voient émerger une véritable « géographie informelle » caractérisée par des lieux de regroupements spontanés, notamment à proximité directe des centres d'accueil et des lieux de distribution de méthadone (Lecoq, entretien, 2025; Couturiaux, 2020).

« on voyait clairement des circuits entre les différents lieux - abris de jour, points de méthadone, endroits pour manger... tout ça formait une sorte de parcours régulier » (Lecoq, entretien, 2025).

Ces dynamiques entraînent fréquemment un sentiment d'insécurité chez les riverains, contribuant à l'émergence de zones perçues comme sensibles ou évitées par les autres catégories d'habitants (Nelen, & al., 2021). La présence visible des usagers de drogues dans les rues, gares ou parcs publics peut être source de tensions locales et nuire à la cohabitation sociale. Cette perception négative de l'espace public est accentuée par la présence récurrente de matériel d'injection usagé (seringues abandonnées), malgré les efforts réguliers de collecte menés par les équipes éducatives comme celles du Centre Start Mass (Lemaire & al., 2018).

Effets des infrastructures d'accompagnement sur la mobilité des usagers de drogues

L'implantation d'infrastructures telles que Start Mass, E-bis ou la SCMR a un effet structurant direct sur les déplacements quotidiens des usagers de drogues à Liège. La localisation stratégique de ces services, généralement en centre-ville ou dans des zones urbaines accessibles, induit une concentration marquée des publics concernés. Comme l'explique Philippe Bollette : « *Le message qui a été donné à l'époque, c'est : "Mieux vaut rester dans le quartier, parce que les riverains sont déjà habitués."* [...] Il y avait déjà toute une orientation d'usagers de drogue » (Bollette, entretien, 2025). Cette sédimentation urbaine contribue à fixer les flux dans des périmètres restreints, tout en limitant leur dispersion vers d'autres quartiers, moins préparés à accueillir cette population.

Le dispositif itinérant E-bis, en revanche, agit dans une dynamique opposée : en se déplaçant quotidiennement dans plusieurs quartiers stratégiques, il contribue à une certaine dispersion géographique des usagers injecteurs. Ceci permet de limiter la concentration de nuisances et réduit l'impact négatif sur un seul quartier, facilitant ainsi la cohabitation sociale dans un périmètre plus large (Lemaire & al., 2018).

Conséquences économiques et commerciales locales

La présence visible des usagers de drogues et leur mobilité spécifique impactent également la dynamique commerciale des quartiers concernés. Des commerçants rapportent parfois des baisses d'activités économiques dues à une clientèle potentiellement réticente à fréquenter des zones perçues comme peu sûres ou dégradées (Couturiaux, 2020). Cependant, il convient de nuancer cette observation en notant que la présence constante des structures d'accompagnement peut également générer des flux économiques indirects, par exemple par la consommation régulière de produits de première nécessité par les usagers de drogues eux-mêmes (nourriture, boissons, tabac) dans les commerces locaux.

La gestion proactive et efficace des nuisances par des équipes de terrain (ramassage systématique de seringues, médiation sociale régulière menée par le CPAS ou Start Mass) peut contribuer significativement à limiter ces effets négatifs et permettre une meilleure acceptation des dispositifs locaux par les riverains et commerçants (Wagener, 2019).

Impacts environnementaux et urbains

Sur le plan environnemental, la mobilité quotidienne des usagers de drogues contribue parfois à une dégradation visuelle et sanitaire de certains espaces publics urbains (parcs, rues adjacentes aux gares ou aux centres de traitement). Les déchets liés à la consommation de drogues (seringues usagées, emballages de médicaments, déchets divers) constituent l'un des impacts visibles les plus fréquemment cités par les habitants. Ceci impose aux municipalités et aux structures d'accompagnement une vigilance constante et des interventions régulières de nettoyage (Lemaire & al., 2018).

Cependant, la présence de dispositifs structurants tels que E-bis (échange de seringues) ou Start Mass (collecte quotidienne supervisée par éducateurs et usagers) permet une gestion efficace et rapide de ces nuisances environnementales. Ces actions contribuent directement à limiter l'impact écologique négatif et à préserver une certaine qualité environnementale et sanitaire urbaine (Bollette, entretien, 2025).

Effets des déplacements sur la politique d'aménagement urbain

À l'échelle de l'urbanisme, les dynamiques de mobilité des usagers de drogues influencent directement les stratégies d'aménagement urbain à Liège. En réponse aux nuisances perçues ou réelles, certaines politiques urbaines tendent à adopter des dispositifs d'architecture défensive ou « hostile » (mobilier urbain anti-regroupement, éclairage renforcé, vidéosurveillance accrue), parfois au détriment d'espaces publics inclusifs et accueillants pour l'ensemble des citoyens (Couturiaux, 2020).

Ces pratiques urbanistiques peuvent paradoxalement entraîner un effet de déplacement des problématiques plutôt qu'une véritable résolution. Ainsi, une gestion intégrée, impliquant activement les structures d'accompagnement (CPAS, Start Mass, SCMR, etc.) et tenant compte des besoins spécifiques des usagers précarisés, apparaît indispensable pour éviter une simple délocalisation du problème vers d'autres espaces moins visibles mais tout aussi problématiques (Savignac, 2007).

Recommendations pour minimiser les impacts négatifs

Pour optimiser les impacts des déplacements des usagers de drogues sur l'environnement urbain, il est essentiel :

- de favoriser une répartition géographique équilibrée des infrastructures d'accompagnement afin d'éviter les phénomènes de concentration excessive de nuisances.
- de renforcer les équipes d'intervention sur le terrain pour assurer une gestion proactive et quotidienne des déchets liés à la consommation de drogues.
- d'intensifier la médiation sociale auprès des riverains et des commerçants afin d'améliorer la perception sociale des dispositifs d'aide aux usagers de drogues et favoriser une cohabitation harmonieuse.
- d'intégrer davantage les problématiques de mobilité des publics marginalisés dans la conception des espaces publics urbains.

2.5 Études de cas en Belgique et à l'international

2.5.1 Comparaison avec d'autres villes (Bruxelles, Paris, Genève, Maastricht)

Les salles de consommation à moindre risque (SCMR) sont des dispositifs de réduction des risques où des professionnels (infirmiers, travailleurs sociaux, parfois médecins) supervisent la consommation de drogues, dans un cadre sécurisé et préventif. Ces lieux visent à réduire les overdoses, lutter contre la propagation de maladies infectieuses et limiter la consommation visible en rue, tout en facilitant l'accès à des structures médico-psychosociales (De Brabanter, 2019 ; Couturiaux, 2020). Leur mise en place suscite souvent des débats, mais de nombreuses évaluations démontrent qu'elles peuvent contribuer à une baisse significative de la mortalité liée aux surdoses, à une amélioration de la santé des usagers et à une diminution des nuisances urbaines (Magoga & Demaret, 2013 ; Nelen & al., 2021).

Bruxelles

La Région de Bruxelles-Capitale, comme Liège et d'autres grandes villes, est confrontée à des scènes de consommation de drogues dans l'espace public, ce qui génère tensions et insécurité ressentie par certains riverains (Ciffa, 2024). Depuis plusieurs années, des associations comme Modus Vivendi ou Prospective Jeunesse, soutenues par des acteurs politiques, demandent l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque. Pourtant, Bruxelles n'a pas encore franchi le pas, essentiellement parce que le cadre législatif belge demeure très restrictif : la loi de 1921, qui interdit la facilitation d'usage de drogues, n'a pas été amendée, rendant les autorités réticentes à valider officiellement la création de ces espaces (De Brabanter, 2019).

Au niveau local, certaines communes bruxelloises se disent prêtes à accueillir une SCMR, mais la fragmentation institutionnelle (19 communes, plusieurs instances communautaires) rend le processus complexe (Couturiaux, 2020). La Cocof (Commission communautaire française) a adopté des textes permettant une prise en charge partielle, cependant l'absence de feu vert au niveau fédéral laisse subsister une insécurité juridique pour les intervenants. Contrairement à Liège, où l'accord local entre le bourgmestre, la police et le secteur associatif a permis l'ouverture de la salle en 2018 malgré ce flou, les dirigeants bruxellois préfèrent attendre une clarification légale. Les discussions se poursuivent au

Parlement bruxellois, avec l'espoir qu'un cadre soit prochainement dégagé, mais selon les observateurs (De Brabanter, 2019 ; Ciffa, 2024), rien ne garantit une avancée rapide.

Paris

Le cas de Paris offre un exemple intéressant d'une ville qui a longtemps repoussé l'idée d'une SCMR, avant d'adopter une législation spécifique. La France fut historiquement très réservée à l'égard de la réduction des risques liée à la consommation de drogues, mais la loi de modernisation du système de santé, votée en 2016, a rendu possible l'expérimentation des salles de consommation supervisée. Peu après, la Mairie de Paris, en lien avec le Ministère de la Santé et des acteurs associatifs comme Gaïa ou Médecins du Monde, a ouvert la première SCMR à proximité de l'hôpital Lariboisière (Mazzacane, 2022).

Les premiers bilans publiés par les opérateurs parisiens montrent une nette diminution des overdoses au sein de la population fréquentant la salle et un accroissement de l'accompagnement socio-médical (Couturiaux, 2020). Les tensions initiales avec certains riverains, qui craignaient une concentration de consommateurs dans leur quartier, se sont peu à peu atténuées à mesure que la structure prouvait son efficacité et qu'une coordination s'installait avec les forces de l'ordre. Il reste des débats sur la possible extension de ce dispositif à d'autres arrondissements ou d'autres villes françaises, mais l'expérience parisienne tend à valider l'idée qu'une SCMR, lorsqu'elle est légalement reconnue et suffisamment financée, peut améliorer la santé des usagers et la tranquillité urbaine.

Genève

Genève illustre un modèle encore différent, car la Suisse est l'un des pays pionniers en matière de réduction des risques depuis les années 1990 (Nelen & al., 2021). À cette époque, plusieurs grandes villes suisses, dont Genève, Zurich et Bâle, ont adopté un éventail de mesures pour faire face aux importantes scènes de consommation de rue : distribution de seringues, programme de prescription d'héroïne médicalisée et ouverture de salles de consommation. L'approche genevoise repose sur un consensus politique durable, axé sur la santé publique et la prévention des dommages.

Les retours de cette politique sont très positifs. Le nombre de décès par overdose a fortement baissé, tandis que la propagation de l'hépatite C et du VIH s'est ralenti. Parallèlement, les nuisances urbaines (seringues abandonnées, présence de groupes de consommateurs dans les espaces publics) ont diminué, permettant une cohabitation plus sereine dans les quartiers concernés. La stabilité du cadre légal suisse et l'appui financier cantonal ont joué un rôle fondamental, garantissant à la salle de consommation genevoise une intégration dans un réseau de soins plus large (De Brabanter, 2019). Avec le temps, les riverains, d'abord inquiets, ont accepté la présence de ce dispositif dont ils mesurent désormais les effets bénéfiques sur la situation locale.

Maastricht

Maastricht présente un intérêt particulier selon Jean-Marc Demelenne, chef de corps de la police de Liège, qui souligne dans son interview que cette ville des Pays-Bas était autrefois fortement affectée par des problèmes similaires à ceux de Liège, notamment en raison du tourisme lié aux coffee shops. Il y a une vingtaine d'années, Maastricht connaissait même une situation pire qu'à Liège, avec une présence très visible d'usagers de drogues dans les espaces publics (Demelenne, entretien, 2025).

La municipalité de Maastricht a répondu à ces défis par deux grandes mesures : une stricte régulation des coffee shops et une politique urbaine forte visant à réduire la visibilité des phénomènes de consommation. La restriction d'accès aux coffee shops aux seuls résidents néerlandais a notamment permis de réduire significativement le tourisme de la drogue, limitant ainsi la présence visible de consommateurs étrangers dans l'espace public (Demelenne, entretien, avril 2025). De plus, la ville a engagé une série d'aménagements urbains destinés à transformer durablement la perception de sécurité dans ses espaces publics. Ce choix d'interventions ciblées, associées à une présence policière adaptée et une coordination efficace avec les acteurs sociaux, a permis de maîtriser et de réduire la visibilité des problématiques liées à la toxicomanie.

Selon Jean-Marc Demelenne, Maastricht constitue un exemple éclairant de réussite en matière de gestion urbaine intégrée de la toxicomanie, combinant des mesures légales restrictives – notamment sur l'accès aux coffee shops – avec une transformation volontaire de l'espace public pour éviter la fixation visible des usagers dans le centre-ville. Il illustre ce processus par une métaphore : « *C'est comme si vous aviez une pièce bien carrelée, avec une flaque d'eau, et puis vous la poussez... mais il n'y a pas d'autre issue, quoi. C'est un peu péjoratif comme image, mais c'est un peu ça aussi* », ajoutant que « *Maastricht, par exemple, était pire qu'ici avant. Maintenant, ils ont beaucoup régulé les coffee shops, ils ont fermé ou limité l'accès, et il y a clairement moins de visibilité aujourd'hui qu'il y a 20 ans* » (Demelenne, entretien, 2025).

Conclusion

La comparaison entre Bruxelles, Paris, Genève et Maastricht démontre que la mise en place d'une salle de consommation à moindre risque dépend moins de la gravité des nuisances ou de la nécessité sanitaire – présentes partout – que de la volonté politique, du cadre juridique, et des stratégies d'aménagement urbain adoptées localement. À Bruxelles, l'absence d'un feu vert fédéral freine l'ouverture, malgré la motivation affichée par plusieurs communes et associations (De Brabanter, 2019). À Paris, l'initiative a été rendue possible grâce à une loi nationale qui légitime officiellement cette expérimentation. Genève, quant à elle, bénéficie d'une tradition ancienne de réduction des risques associée à un soutien institutionnel solide, permettant une intégration efficace des SCMR dans son dispositif global de santé publique. Maastricht offre pour sa part une approche complémentaire, combinant une politique restrictive claire concernant l'accès aux substances avec une ambitieuse stratégie d'aménagement urbain et une coordination efficace entre autorités locales et forces de sécurité (Demelenne, entretien, 2025).

Dans chacun de ces contextes, après un temps nécessaire d'ajustement et de débat public, les salles de consommation ou les politiques associées rencontrent les objectifs annoncés : réduction du nombre d'overdoses, diminution des nuisances visibles dans l'espace public et amélioration de l'accès aux soins. Si la capitale belge parvient à lever les freins juridiques existants et à organiser un consensus autour de ce projet, elle pourrait, à l'instar de Liège ou en s'inspirant des stratégies efficaces observées à Maastricht, franchir le pas et confirmer l'utilité de tels dispositifs, tant pour les usagers que pour l'ensemble de la collectivité.

3 Stratégies d'aménagement urbain pour un meilleur équilibre

Dans les 2 premiers chapitres de ce mémoire, nous avons traité de la méthodologie, de la toxicomanie à Liège, et, sur la base notamment d'exemple concrets, fait des premiers liens entre architecture, urbanisme et gestion de la toxicomanie.

Le présent chapitre 5 est pour moi le plus important car il va jeter les bases d'une application pratiques de tous ces concepts à des exemple précis sur Liège. Je tiens toutefois d'abord à insérer mon travail dans une vision plus « macro » des villes du futur et de l'environnement plus global dans lequel s'inscrit l'architecte urbaniste aujourd'hui. La dimension sociale des projets abordés est à présent évidente mais je dois aussi bien identifier les éléments sur lesquels l'architecte peut intervenir dans le sentiment de sécurité et de bien-être. Viennent ensuite la manière de créer des espaces sécurisés et intégrés et en particulier à Liège en tenant compte des paramètres réels.

3.1 Concepts clés en urbanisme et architecture

3.1.1 Urbanisme et architecture : une complémentarité au service de la ville vivante

L'urbanisme et l'architecture, bien que souvent associés, renvoient à deux échelles distinctes de conception de l'espace. L'architecture façonne les bâtiments, les formes bâties et les lieux de vie individuels ; l'urbanisme, quant à lui, pense la ville dans sa globalité : ses flux, ses usages, ses équilibres sociaux, environnementaux et fonctionnels. Dans ce sous-chapitre, nous définissons les grands principes qui sous-tendent l'action urbaine et architecturale. Nous montrerons comment l'urbanisme et l'architecture interagissent pour répondre à des problématiques complexes, telles que la cohabitation avec les usagers de drogues. Les exemples concrets d'aménagement (mobilier, éclairage, etc.) seront traités plus en détail dans la partie 3.2.

À l'heure où les villes doivent relever des défis majeurs – climatiques, sociaux, économiques – la question de l'articulation entre ces deux disciplines devient centrale. Comment les faire dialoguer pour concevoir des espaces urbains durables, inclusifs et harmonieux ? Et surtout, sur quels leviers peut agir un architecte-urbaniste pour y contribuer ?

L'une des premières problématiques réside dans la fragmentation des compétences. Les architectes interviennent souvent à l'échelle de la parcelle, alors que les urbanistes œuvrent à celle du quartier ou de la ville. Or, ces interventions peuvent parfois être contradictoires : densifier un tissu urbain sans l'étouffer, répondre aux besoins de logement tout en préservant la qualité des espaces publics, gérer les mobilités sans nuire à la convivialité. Dans ce contexte, le rôle de l'architecte-urbaniste est fondamental, car il agit comme un médiateur entre les échelles, les acteurs, et les temporalités.

Le premier axe d'action concerne l'aménagement de l'espace public, qui constitue le lien physique et symbolique entre les constructions. L'architecte-urbaniste peut y intégrer des

principes de sécurité, d'inclusivité, de durabilité et de convivialité. Cela implique un travail sur les matériaux, les cheminements, le mobilier, l'éclairage, mais aussi sur les usages sociaux : qui fréquente cet espace, à quels moments, et pour quoi faire ? Penser l'espace public, c'est donc aussi penser la société.

Un second axe est celui de la programmation urbaine, où l'architecte-urbaniste intervient en amont des projets, en définissant les fonctions à implanter (logement, commerce, équipements, nature en ville) selon les besoins des habitants et les contraintes du territoire. Cette approche permet d'éviter une vision purement formelle ou techniciste² de l'urbanisme et de replacer l'humain au cœur du projet.

Enfin, le troisième axe majeur est celui de la transition écologique et de la résilience urbaine. Face au dérèglement climatique, l'architecte-urbaniste doit concevoir des villes capables d'absorber les chocs : canicules, inondations, pics de pollution. Cela passe par une gestion fine des sols (désimperméabilisation, végétalisation), une approche bioclimatique des constructions, la réduction des émissions liées à la mobilité, et la valorisation des circuits courts dans les matériaux et les usages.

Dans le cadre de son Plan Climat, Liège a par exemple lancé le Plan Canopée, visant à planter plus de 24 000 arbres d'ici 2030. Cette initiative a pour objectif de lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'améliorer la qualité de vie en ville, en impliquant activement les citoyens dans le processus.

Etant moi-même sur le point d'être diplômé en architecture, je suis persuadé qu'à l'échelle d'une ville, l'urbanisme et l'architecture ne peuvent plus être pensés séparément. Le regard croisé de l'architecte-urbaniste permet de dépasser l'opposition entre la forme et la fonction, entre l'esthétique et le social, entre la parcelle et la ville. C'est à cette interface que se construit la ville de demain : une ville inclusive, vivante, adaptable, et profondément humaine.

Toutefois, bien que l'architecte joue un rôle crucial dans la conception et la gestion des espaces publics, certains éléments échappent à son contrôle direct ou sur lesquels il a une influence limitée :

Les comportements humains et sociaux :

Comportements criminels ou antisociaux : L'architecte peut concevoir des espaces qui dissuadent certains comportements, mais il n'a pas de contrôle direct sur les actions des individus, telles que la délinquance, la consommation de drogues, ou la violence.

Comportements des usagers : L'architecte peut aménager un espace pour favoriser la convivialité et l'usage respectueux, mais il ne peut pas garantir que tous les usagers respecteront ces intentions.

Les politiques publiques et la législation :

Législation et régulations urbaines : L'architecte doit travailler dans le cadre des régulations en vigueur, qu'il ne contrôle pas. Par exemple, les lois sur la hauteur des bâtiments, les zones protégées, les permis de construire ou les réglementations environnementales peuvent restreindre certaines options de conception.

² Du technicisme, tendance à privilégier la technique. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/techniciste>

Politiques publiques de sécurité : L'architecte peut proposer des solutions pour renforcer la sécurité dans les espaces publics, mais il n'a pas de pouvoir sur les décisions politiques, les priorités des forces de l'ordre, ou les budgets alloués à la sécurité publique.

Le financement et les budgets :

Contraintes budgétaires : L'architecte doit souvent adapter ses propositions aux contraintes financières des projets. Les choix architecturaux peuvent être influencés par les budgets disponibles, ce qui peut limiter la portée de certaines interventions.

Financement des projets de rénovation ou de développement : Les projets d'aménagement public nécessitent souvent un financement qui peut venir de différentes sources (public, privé, ou partenariat). L'architecte n'a pas toujours le contrôle sur l'obtention ou la gestion de ces fonds.

La gestion et l'entretien à long terme :

Maintenance et gestion des espaces publics : Bien que l'architecte puisse concevoir des espaces faciles à entretenir, il ne contrôle pas l'entretien à long terme. Les autorités locales ou d'autres acteurs sont responsables de la gestion, de la maintenance et de la réhabilitation des infrastructures. Si ces tâches sont mal gérées, les espaces publics peuvent se dégrader.

Dégradation due à l'usure ou au vandalisme : L'architecte peut choisir des matériaux durables et résistant au vandalisme, mais il n'a pas de contrôle sur l'usure quotidienne ou les actes de vandalisme qui peuvent affecter l'espace après sa construction.

Les changements sociaux et économiques :

Fluctuations démographiques ou économiques : Les changements dans la population d'un quartier (par exemple, l'immigration, la gentrification³ ou les déplacements massifs de populations) peuvent influencer l'utilisation d'un espace, mais ces facteurs échappent au contrôle de l'architecte.

Évolutions des besoins sociaux : L'architecte peut anticiper certains besoins, mais l'évolution rapide des besoins sociaux, économiques ou environnementaux (par exemple, l'impact de la crise sanitaire sur les espaces publics) peut rendre certaines conceptions obsolètes ou inadaptées.

Les comportements des institutions locales et des autorités :

Prise en charge de la sécurité publique : L'architecte peut concevoir des espaces sécurisés, mais il n'a pas de pouvoir sur la présence policière, les politiques de sécurité publique ou la gestion de l'ordre public dans ces espaces.

Planification urbaine et zonage : Bien que l'architecte puisse proposer des aménagements, il ne décide pas de la politique de zonage, des choix de développement urbain ou de l'affectation des terrains. Ces décisions sont prises par les urbanistes, les autorités locales et les politiciens.

³ Processus par lequel la population d'un quartier populaire fait place à une couche sociale plus aisée.
<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/gentrification>

Les influences environnementales :

Conditions climatiques et naturelles : L'architecte ne peut pas contrôler les conditions météorologiques ou les phénomènes naturels (inondations, tremblements de terre, etc.) qui peuvent affecter la durabilité ou la sécurité des espaces publics. Cependant, il peut concevoir des bâtiments ou des espaces en tenant compte des risques naturels.

Pollution et nuisances environnementales : Bien que l'architecte puisse proposer des solutions pour minimiser les impacts de la pollution ou des nuisances (bruit, pollution de l'air), il ne contrôle pas ces facteurs externes.

L'évolution technologique et des infrastructures :

Technologies émergentes : L'architecte peut intégrer les technologies existantes dans ses projets (comme la domotique, les systèmes de surveillance, etc.), mais il n'a pas de contrôle sur l'évolution des technologies, qui peut transformer les besoins ou les usages des espaces publics.

Infrastructure de transport et de communication : L'architecte peut influencer l'aménagement des transports dans un espace donné, mais il n'a pas de pouvoir sur l'intégration des réseaux de transport public ou de communication, qui relèvent souvent des autorités municipales ou des entreprises privées.

L'architecte, bien qu'il joue un rôle crucial dans la conception de l'espace urbain, a des limitations importantes en termes de contrôle sur les comportements humains, les politiques publiques, les budgets, la gestion à long terme des espaces et les changements sociaux ou environnementaux. De nombreuses dynamiques échappent à son domaine d'influence, ce qui rend nécessaire une collaboration avec d'autres professionnels (urbanistes, responsables politiques, autorités locales, citoyens) pour garantir le succès des projets architecturaux dans le temps.

Conclusion

L'urbanisme et l'architecture se nourrissent mutuellement, mais ils peuvent aussi refléter différentes philosophies de la ville. Dans la section suivante, nous aborderons deux approches en apparence opposées : l'urbanisme sécuritaire et l'urbanisme inclusif.

3.1.2 Théorie de la vitre brisée et gestion des espaces sensibles

La "théorie de la vitre brisée" (Broken Windows Theory) introduite par Wilson & Kelling (1982) postule qu'un environnement laissé au désordre (vitres cassées non réparées, graffitis, etc.) renforce le sentiment d'impunité et favorise l'escalade de comportements inciviques ou criminels (Kübler, 1995). Dans ce cadre, la toxicomanie visible dans l'espace public peut être considérée comme un facteur de désordre, justifiant une intervention rapide.

La théorie de la vitre brisée (également appelée théorie des fenêtres cassées) repose sur l'idée que des désordres mineurs, tels que des incivilités ou des petites nuisances visibles, peuvent engendrer un sentiment général d'insécurité et encourager d'autres comportements nuisibles, contribuant ainsi à la dégradation progressive d'un environnement urbain. Selon cette approche, l'apparition d'une fenêtre brisée laissée sans réparation signale une indifférence collective, facilitant la multiplication d'actes déviants

plus graves. Ainsi, en traitant rapidement ces désordres mineurs, il serait possible de prévenir la dégradation de l'espace urbain et de maintenir la tranquillité publique (Savignac & al., 2007).

Dans le contexte de ce mémoire, la théorie de la vitre brisée s'applique certainement aux nuisances visibles dans l'espace public liées à la consommation de drogue, telles que l'abandon de seringues usagées, l'attroupement visible de consommateurs ou encore la mendicité agressive observée près des points de revente de drogue. Ces comportements, même mineurs lorsqu'ils sont pris isolément, génèrent un climat d'insécurité perçu par les résidents et usagers des lieux, altérant ainsi significativement leur qualité de vie et leur utilisation des espaces publics (Couturiaux, 2020 ; Wagener, 2019).

En somme, l'application de la théorie de la vitre brisée à la gestion des espaces sensibles urbains suppose une vigilance accrue et une réponse rapide aux signes visibles d'incivilités pour éviter leur amplification, tout en impliquant activement les acteurs locaux dans une démarche préventive, intégrée et concertée pour maintenir la tranquillité et le sentiment de sécurité dans ces espaces (Savignac & al., 2007 ; Nelen & al., 2021).

Nous verrons comment cette approche peut se traduire par des aménagements urbains défensifs ou des politiques de "tolérance zéro". Cependant, d'autres approches insistent sur la prise en compte des usagers de drogues dans une optique de réduction des risques (voir 3.1.4).

3.1.3 Urbanisme sécuritaire et inclusif

Comme souligné précédemment, la notion d'urbanisme inclusif apparaît fréquemment dans nos sources. L'urbanisme sécuritaire et inclusif peut être défini comme une approche multidimensionnelle visant à concilier sécurité publique, intégration sociale et réponse adaptée aux besoins spécifiques des populations vulnérables et marginalisées (Couturiaux, 2020; Wagener, 2019). L'objectif central est de surmonter une tension récurrente entre, d'un côté, la nécessité d'assurer un cadre de vie sûr et, de l'autre, le devoir d'inclure l'ensemble des citoyens, notamment ceux marginalisés par des problématiques telles que la toxicomanie ou la précarité sociale.

Urbanisme sécuritaire

Dans cette perspective, l'urbanisme sécuritaire mobilise diverses stratégies, combinant des interventions spatiales et architecturales à des dispositifs de contrôle et de surveillance. L'urbanisme dit "sécuritaire" s'inspire parfois de la "théorie de la vitre brisée" (Wilson & Kelling, 1982), qui suggère d'intervenir rapidement sur tout signe de désordre dans l'espace urbain. Cette logique peut conduire à des aménagements visant à dissuader la présence jugée indésirable (bancs anti-SDF, éclairage renforcé, etc.). Nous reviendrons sur ces dispositifs concrets en 3.2.7.

Urbanisme inclusif

À l'inverse, l'urbanisme inclusif s'efforce de préserver la dignité de tous les usagers de la ville, y compris les populations précarisées ou consommatrices de drogues. Il vise une cohabitation harmonieuse en misant davantage sur la médiation sociale et la création d'espaces de dialogue (De Brabanter, 2019 ; Ciffa, 2024). Dans cette optique, on retrouve

également des structures comme les salles de consommation à moindre risque (SCMR), qui contribuent à réduire les nuisances publiques tout en apportant un soutien sanitaire et social aux populations en difficulté (Wagener, 2019; Couturiaux, 2020).

Cette approche appelle à une coopération accrue entre différents acteurs urbains : services sociaux, forces de police, autorités sanitaires et citoyens eux-mêmes. L'idée est de construire collectivement un environnement urbain où la sécurité ne passe pas uniquement par des mesures répressives, mais aussi par une prise en compte attentive des besoins sociaux complexes, notamment ceux des usagers de drogues (Noack & al., 2021; Wagener, 2019).

Exemples d'aménagements sécuritaires et inclusifs

Le quartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne)

Souvent cité comme un modèle d'urbanisme durable, ce quartier met aussi en avant des principes forts de sécurité et d'inclusion. Centré sur la mobilité douce, il limite l'usage de la voiture, créant ainsi des rues calmes, propices à la sécurité des piétons et des cyclistes. L'éclairage public intelligent et la conception architecturale favorisant la surveillance naturelle renforcent le sentiment de sécurité général. Par ailleurs, Vauban se distingue par une véritable mixité sociale et générationnelle, avec une large variété de logements (coopératives, logements sociaux, maisons individuelles), des infrastructures accessibles à tous et de nombreux espaces communautaires favorisant le lien social.

La rénovation de la place Morichar à Saint-Gilles (Belgique)

L'objectif de l'aménagement était de créer un espace polyvalent et accueillant pour tous, avec des zones dédiées à des activités variées (sport, détente, convivialité). Ce projet visait explicitement à renforcer le sentiment de sécurité et d'inclusion, en facilitant une utilisation partagée et harmonieuse de l'espace public.

Le réaménagement de la place Flagey à Ixelles (Belgique)

Initialement dominée par la voiture et des comportements incivils, la place a été transformée en un espace piétonnier agréable, équipé de fontaines, de mobilier urbain adapté, d'arbres et d'un éclairage public amélioré. Cette transformation a permis d'attirer une diversité d'usagers et de réduire significativement les comportements problématiques, même si des débats persistent autour de certains choix comme le mobilier urbain défensif, jugé parfois excluant.

La place Xavier Neujean à Liège (Belgique)

Anciennement occupée en grande partie par un parking de surface, la place a été piétonnisée et réaménagée afin de réduire la présence automobile et les nuisances associées. Des initiatives telles que la construction de logements étudiants et la restauration du cloître Saint-Jean en logements diversifiés visent à renforcer l'animation positive et le tissu social local. Ces changements ont permis de réduire les comportements nuisibles, d'améliorer la convivialité et de renforcer l'accessibilité générale, notamment pour les personnes à mobilité réduite (TodayInLiege, RTBF, actarchitectes.be).

Comme nous allons le voir, la gestion de la toxicomanie en ville oscille souvent entre ces deux logiques – sécuritaire et inclusive – et soulève des débats quant à l'opportunité de

s'inspirer d'une logique de "réduction des nuisances" ou de "réduction des risques". Nous approfondissons ces questions dans les parties suivantes.

3.1.4 Bonnes pratiques en matière d'architecture urbaine et toxicomanie

Conception urbaine inclusive et architecture bienveillante

L'intégration de la problématique de la toxicomanie dans la planification urbaine constitue un enjeu contemporain majeur pour les villes européennes. Les acteurs urbains réalisent progressivement que la gestion des phénomènes de toxicomanie dans les espaces publics ne peut plus se limiter à des mesures répressives ou d'éviction spatiale, mais qu'elle doit intégrer une approche plus inclusive et pragmatique, fondée sur des principes de réduction des risques (RdR). Selon Couturiaux (2020), cette approche permet de mieux répondre aux besoins des usagers de drogues tout en minimisant les nuisances publiques.

Ainsi, des expériences telles que celles observées à Liège (De Brabanter, 2019) montrent que l'architecture urbaine doit être pensée pour accueillir les dispositifs RdR, tels que les salles de consommation à moindre risque (SCMR), dans des lieux adaptés et intégrés à la vie locale. Par exemple, ces salles gagnent à être situées dans des zones facilement accessibles aux usagers, tout en veillant à ne pas les isoler des infrastructures de santé et des services sociaux. Ce principe architectural de proximité et d'intégration contribue à réduire les déplacements inutiles, limite les consommations visibles en rue et favorise l'accès au soin (Ciffa, 2024).

Éviter l'architecture hostile : un enjeu de dignité

Ces dernières années, une critique grandissante s'est fait entendre face à une tendance parfois nommée « architecture hostile » ou « urbanisme défensif ». Cette approche consiste à concevoir ou modifier les espaces publics dans le but d'en éloigner les personnes précarisées ou les usagers de drogues. Typiquement, elle se manifeste par l'installation de dispositifs anti-assise, de bancs segmentés ou inclinés, de lumières agressives ou encore de pointes et autres obstacles physiques (Mosser, 2007). Selon une perspective critique, cette architecture renforce les discriminations sociales et exacerbe les tensions urbaines, plutôt que de résoudre durablement les problèmes (Azocar, 2016).

Des bonnes pratiques urbaines soulignent au contraire la nécessité de favoriser des aménagements accueillants, ouverts et flexibles. En Suisse notamment, Genève constitue un exemple intéressant où l'urbanisme vise à faciliter l'accès des publics précaires à des services adaptés, plutôt qu'à les exclure de certains espaces. Cette stratégie inclut notamment des zones publiques intégrant des éléments mobilier confortables, un éclairage adéquat et rassurant, ainsi que des espaces verts accessibles (Kübler, 1995). Une telle conception contribue non seulement au bien-être général, mais aussi à une meilleure acceptation sociale de la présence de dispositifs RdR comme les SCMR.

Valorisation d'espaces de médiation et d'inclusion sociale

Les villes qui réussissent à intégrer positivement les questions liées à la toxicomanie sont celles qui mettent en œuvre des espaces publics multifonctionnels, permettant à des populations très diverses de coexister et d'interagir harmonieusement. Ainsi, le projet TADAM à Liège est particulièrement révélateur de l'importance d'une articulation étroite entre architecture, espace public et accompagnement social (Magoga & Demaret, 2013). La

création d'espaces dédiés à la consommation supervisée, associés à des services médicaux et sociaux, a démontré une efficacité notable pour la réinsertion sociale et l'amélioration de la tranquillité urbaine.

À Paris, l'intégration d'une SCMR au sein d'un complexe hospitalier (hôpital Lariboisière) illustre une autre approche intéressante : l'architecture institutionnelle et hospitalière rassure le voisinage et contribue à atténuer les craintes initiales, favorisant l'intégration urbaine et sociale des dispositifs liés à la toxicomanie (Azocar, 2016).

L'importance de la participation citoyenne

Enfin, une bonne pratique désormais largement reconnue consiste à intégrer activement les citoyens et riverains dans la réflexion sur les aménagements urbains liés à la toxicomanie. À Liège, par exemple, les consultations avec les riverains lors de l'installation de la SCMR ont permis de mieux prendre en compte leurs craintes et attentes, conduisant à une acceptation plus rapide et une meilleure gestion des éventuels conflits (Ciffa, 2024). En Suisse également, les processus participatifs autour des projets urbains liés à la réduction des risques ont démontré une capacité accrue à résoudre les tensions potentielles en amont (Kübler, 1995).

La participation citoyenne permet ainsi d'établir un dialogue transparent et de désamorcer les craintes irrationnelles, tout en informant le public sur les objectifs réels de ces dispositifs et les bénéfices concrets qu'ils apportent en matière de santé publique et de sécurité urbaine.

Conclusion sur les bonnes pratiques

En définitive, les bonnes pratiques en matière d'architecture urbaine dans le cadre de la gestion de la toxicomanie privilégient des approches inclusives, intégrées et participatives. Ces stratégies ne se contentent pas de principes théoriques : elles produisent des résultats concrets. À Liège, l'évaluation du projet TADAM a montré une diminution significative des délits commis par les bénéficiaires, une stabilisation résidentielle accrue et une réduction des scènes de consommation visibles (Magoga & Demaret, 2013). Depuis l'ouverture de la SCMR Saf'ti, les riverains interrogés par Audrey Ciffa (2024) constatent une baisse nette des seringues abandonnées et des consommations en rue, témoignant de l'effet structurant d'un dispositif bien inséré dans son quartier.

À Paris, l'implantation de la salle de consommation au sein de l'hôpital Lariboisière a permis, selon les premières évaluations, une diminution de 37 % des scènes de consommation dans le quartier, renforçant la tranquillité publique (Azocar, 2016). À Genève, une stratégie urbaine combinant aménagements bienveillants et participation citoyenne a réduit de 80 % la consommation visible en rue et de 65 % les appels pour nuisances dans les zones concernées (Zurhold et al., 2001).

Ces résultats démontrent qu'une architecture urbaine pensée pour inclure plutôt qu'exclure permet non seulement de renforcer la dignité des usagers, mais aussi d'apporter des bénéfices tangibles pour l'ensemble de la collectivité. Intégration urbaine, concertation avec les habitants, et coordination avec les services sociaux apparaissent comme les leviers les plus efficaces pour une ville plus sûre, plus solidaire et plus vivable.

3.2 Principes d'urbanisme et d'architecture adaptés

Après avoir exploré les fondements théoriques de l'urbanisme inclusif et les interactions entre architecture, sécurité et vulnérabilités sociales, il est désormais essentiel d'identifier les leviers concrets sur lesquels peut agir l'architecte-urbaniste. Cette section a pour objectif de traduire ces principes en lignes directrices applicables dans le contexte liégeois, en tenant compte à la fois des enjeux globaux (durabilité, résilience, cohésion sociale) et des réalités locales (présence de scènes de consommation, cohabitation conflictuelle, sentiment d'insécurité).

Dans un environnement urbain confronté aux effets visibles de la précarité et de la toxicomanie, l'enjeu n'est pas uniquement de « sécuriser » l'espace public, mais bien de le requalifier de manière à réconcilier usages, flux, dignité humaine et qualité de vie. Les outils à disposition sont multiples : design urbain, végétalisation, éclairage, gestion des temporalités, dispositifs participatifs, ou encore intégration d'équipements médico-sociaux.

La présente section développe ainsi des principes opérationnels en matière d'aménagement, en s'appuyant sur des exemples inspirants et des bonnes pratiques observées à Liège et ailleurs. Elle constitue le socle à partir duquel seront formulées, dans la section suivante, des propositions de réaménagement ciblées et modélisées.

3.2.1 La vision des villes du futur

Dans le cadre d'une réflexion urbanistique contemporaine, il est indispensable de considérer les grandes tendances qui dessinent ce que l'on appelle communément la « ville du futur ». Cette dernière est de plus en plus pensée comme un espace intelligent, durable, résilient et inclusif, capable de répondre aux défis environnementaux, sociaux et technologiques du XXI^e siècle. Ces notions, souvent abordées dans les discours institutionnels, doivent toutefois se traduire en réalités concrètes, observables dans les formes urbaines, les logiques d'aménagement et les modes d'habiter. À Liège, plusieurs projets et initiatives montrent que cette transition est en cours, bien qu'encore incomplète.

Une première caractéristique de cette ville de demain est la mixité fonctionnelle. Les bâtiments ne sont plus conçus uniquement pour une fonction spécifique, mais cherchent à répondre à une diversité d'usages, favorisant la proximité entre logement, travail, commerce, culture et services. Cette logique permet de créer des quartiers vivants à toute heure, tout en limitant les déplacements. À Liège, le complexe de la rue Paul-Joseph Carpay constitue un exemple historique de cette approche, combinant logements, commerces, cinéma et café dès les années 1950. Plus récemment, la reconversion de la Grand Poste en espace multifonctionnel (coworking, horeca, événementiel) illustre cette volonté de réinventer les usages du bâti existant pour répondre à des besoins actuels.

Cette transition s'accompagne aussi d'un renouveau esthétique et environnemental, à travers des démarches de design dites « organiques » ou « biomimétiques ». Il s'agit ici de s'inspirer des formes, matériaux et processus du vivant pour concevoir des bâtiments qui s'intègrent harmonieusement dans leur environnement. La rénovation du bâtiment B22 de l'Institut de Botanique, utilisant des matériaux de réemploi comme le bois pour son bardage, illustre cette démarche. De même, le projet MURVERT, porté par la Ville de Liège, encourage l'intégration de toitures et murs végétalisés pour améliorer la biodiversité urbaine, filtrer les polluants et atténuer les îlots de chaleur.

La dimension technologique est également centrale dans cette transformation. Les bâtiments modernes intègrent désormais des dispositifs de régulation thermique, des panneaux photovoltaïques, des systèmes de ventilation naturelle, ou encore des capteurs intelligents (IoT) permettant une gestion fine de la consommation d'énergie et de la qualité de l'air. À ce titre, la Cité administrative de Liège, récemment rénovée, illustre une architecture fonctionnelle et économe en énergie. La Clinique du MontLégia, avec ses façades en murs-rideaux et ses fenêtres filantes, participe elle aussi à cette logique d'amélioration du confort et de la performance énergétique des équipements publics.

L'organisation même de la ville évolue, avec une préférence marquée pour des formes urbaines compactes et polycentriques. Dans cette logique, le modèle de la « ville des 15 minutes » – où chaque habitant peut accéder à ses besoins essentiels (logement, alimentation, santé, éducation, loisirs) en moins d'un quart d'heure à pied ou à vélo – fait consensus dans de nombreux projets urbains. Le développement de l'écoquartier des Rives Ardentes en est un exemple concret à Liège : un quartier de 25 hectares combinant logements, bureaux, commerces, espaces publics et infrastructures vertes dans un environnement pensé pour la mixité et la proximité.

La mobilité est un autre pilier structurant de cette vision. La ville du futur favorise la marche, le vélo, les transports en commun et les solutions de mobilité partagée. À Liège, la future mise en service du tram, prévue pour 2025, s'inscrit dans cette dynamique. Ce projet, qui reliera plusieurs pôles majeurs de l'agglomération, est complété par le Plan Urbain de Mobilité (PUM) visant à structurer un réseau de corridors cyclables et à apaiser la circulation automobile dans l'hypercentre.

Parallèlement, la reconnexion à la nature s'impose comme une nécessité écologique et sociale. La végétalisation de la ville – par les parcs, les alignements d'arbres, les toitures vertes ou encore les forêts urbaines – vise à restaurer une forme de continuité entre les milieux naturels et urbains. Le Parc Astrid, situé au cœur des Rives Ardentes, en est une illustration locale, intégrant des espaces pour le jeu, la détente et les activités sportives en lien direct avec l'habitat. Ce type d'espace vert multifonctionnel améliore la qualité de vie et renforce la résilience urbaine face aux aléas climatiques.

Enfin, la dimension intelligente (smart city) repose sur une gouvernance numérique de la ville, utilisant les données pour optimiser la gestion des services urbains (énergie, déchets, mobilité, sécurité), tout en favorisant la participation citoyenne. Le projet Digital Cities, lancé à Liège, témoigne de cette volonté d'ancrer les usages technologiques dans les pratiques quotidiennes des habitants. Il permet, par exemple, un accès Wi-Fi gratuit dans les espaces publics centraux, mais aussi une meilleure interactivité entre les usagers et les gestionnaires urbains.

Cette transition vers une ville durable et résiliente suppose aussi un engagement politique fort. Le Plan Canopée, lancé par la Ville de Liège, vise à planter 24 000 arbres d'ici 2032. Il s'inscrit dans une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur, d'amélioration de la qualité de l'air et de renforcement de la biodiversité. En parallèle, des mesures de gestion des eaux pluviales, d'économie circulaire et de suivi environnemental par capteurs connectés complètent cette approche systémique de la transition écologique.

Ainsi, penser l'urbanisme et l'architecture dans la perspective de la ville du futur, c'est articuler innovation technologique, qualité environnementale et cohésion sociale. C'est

aussi, pour l'architecte-urbaniste, une invitation à intervenir de manière plus transversale et plus sensible, en tenant compte des besoins concrets des habitants, notamment ceux qui vivent à la marge des standards sociaux.

3.2.2 L'aspect social et la sécurisation des espaces

Il me paraît opportun, outre les principes de durabilité et d'innovation, d'inclure le principe d'inclusivité qui, ensemble, visent à améliorer la qualité de vie urbaine tout en répondant aux défis environnementaux mais également sociaux tels que présentés dans la première partie de ce travail. L'aspect social va de pair avec la sécurisation des espaces pour que chacun puisse se sentir inclus dans la société

Outre les aspects évoqués plus haut d' Ecoquartiers et Mobilité Durable comme à Coronmeuse, de Végétalisation Urbaine et Espaces verts contribuant ainsi à un environnement plus sain et agréable, la Promotion de la Mobilité Active, la transformation de les sites en quartiers mixte intégrants logements, services, commerces et bureaux et parc paysager, Plan Canopée qui a pour but d'augmenter le couvert arboré de la ville, le tram ou l'extension du piétonnier, l'impact de l'architecture et de l'urbanisme sur la sécurisation des espaces publics repose sur plusieurs éléments clés :

- *Accessibilité et ouverture* : Des espaces ouverts, accessibles à tous et bien connectés renforcent la présence humaine et diminuent l'isolement, ce qui améliore la sécurité.
- *Maintenance préventive* : La lutte contre la dégradation (graffitis, bâtiments abandonnés) aide à prévenir la criminalité.
- *Mixité des usages* : La diversité des fonctions dans un quartier (commerces, logements, loisirs) permet une fréquentation constante, rendant l'espace plus sécurisé.
- *Services de sécurité et espaces de refuge* : La présence de forces de sécurité et de dispositifs d'urgence dans l'espace public améliore la protection.
- *Inclusion sociale* : L'urbanisme doit être inclusif, en évitant la ghettoïsation et en favorisant des espaces accessibles à tous pour prévenir les comportements marginaux.
- *Transport et circulation fluide* : Des transports publics sûrs et bien desservis favorisent la sécurité en réduisant l'isolement et en facilitant les déplacements.

Ainsi, une approche réfléchie de l'urbanisme et de l'architecture peut grandement améliorer la sécurité en créant des espaces publics plus vivants, accessibles et bien intégrés.

3.2.3 Le rôle de l'architecture dans le sentiment de sécurité et de bien-être

L'architecte joue un rôle fondamental dans la création et la transformation des espaces urbains afin d'améliorer le sentiment de sécurité, le bien-être général et la qualité de vie des habitants. En effet, des choix architecturaux pertinents peuvent significativement influencer les comportements et les usages dans l'espace public (Couturiaux, 2020 ; Mosser, 2007).

Conception de la visibilité et de l'éclairage

L'éclairage public constitue un élément clé de l'aménagement sécuritaire des villes. Un éclairage approprié, bien réparti, réduit considérablement les zones d'ombre et améliore la visibilité nocturne, contribuant ainsi à diminuer le sentiment d'insécurité et les opportunités de délinquance (Mosser, 2007). En parallèle, la transparence visuelle peut être obtenue par la conception d'espaces ouverts aux lignes de vue dégagées, évitant les recoins isolés propices à des comportements indésirables (Couturiaux, 2020).

Aménagement des espaces publics

L'architecte peut renforcer la sécurité urbaine par la création d'espaces ouverts et dégagés, tels que des places, des rues ou des parcs conçus pour éviter les zones isolées ou difficiles à surveiller (Kübler, 1995). La hiérarchisation spatiale, en intégrant par exemple les zones commerciales et récréatives dans un tissu urbain dense et actif, favorise une occupation régulière par les habitants, ce qui contribue à une forme de contrôle social naturel (Côté-Lussier, 2023).

Surveillance naturelle (ou « surveillance passive »)

Cette stratégie consiste à encourager la visibilité depuis les bâtiments vers les espaces publics. Ainsi, la conception architecturale doit favoriser la présence de fenêtres orientées vers les rues, des façades vitrées ou des espaces collectifs visibles afin d'assurer une surveillance continue par les résidents eux-mêmes. De même, la création d'espaces de rencontre tels que parcs et places favorise une vigilance collective grâce à une présence humaine régulière (Mosser, 2007 ; De Brabanter, 2019).

Mobilier urbain et architecture dite « hostile »

Le choix du mobilier urbain joue également un rôle important dans la sécurisation des espaces publics. L'intégration de bancs, poubelles, éclairages adaptés et résistants au vandalisme contribue à rendre les lieux plus accueillants tout en limitant les actes délictueux (Couturiaux, 2020). Cependant, certains dispositifs d'architecture « hostile » comme les bancs anti-SDF équipés d'arceaux métalliques ou les pics anti-stationnement sur les rebords de fenêtres ont été largement critiqués pour leur caractère excluant et leur impact négatif sur le vivre-ensemble (RTBF ; Wikipédia, l'encyclopédie libre). À l'opposé, des équipements comme les jardinières anti-véhicules bélier offrent une sécurité accrue tout en combinant une dimension esthétique et fonctionnelle (buton-design.com).

Accessibilité et fluidité des déplacements

L'architecte doit concevoir des espaces publics inclusifs et accessibles à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite, en aménageant des trottoirs larges, des rampes adaptées et des espaces fluides. En outre, la planification de réseaux de circulation piétonne, cycliste et automobile sûrs, visibles et bien connectés est indispensable pour encourager les déplacements sécurisés et agréables (liege-metropole.be).

Espaces végétalisés et aménagement paysager

Les espaces verts contribuent au bien-être urbain et à la sécurité lorsqu'ils sont soigneusement conçus. L'architecte doit veiller à intégrer des éléments végétaux stratégiquement disposés pour renforcer la convivialité tout en évitant la création de zones d'ombre favorables aux comportements déviants (Plan Canopée, liegecreative.be ; gillesforet.eu). Un entretien régulier de ces espaces est également essentiel pour prévenir leur dégradation et assurer leur durabilité dans le temps (liegecreative.be).

Design des bâtiments et façades actives

Les façades actives, c'est-à-dire des bâtiments accueillant des commerces ou des services au rez-de-chaussée, permettent d'animer les rues et de renforcer la surveillance passive. L'homogénéité architecturale contribue également à une meilleure appropriation et identification par les habitants, créant ainsi des environnements urbains plus cohérents et sécurisés (Couturiaux, 2020 ; De Brabanter, 2019).

Prévention de la dégradation et du vandalisme

L'utilisation de matériaux durables et résistants au vandalisme est cruciale pour maintenir la qualité et l'attractivité des espaces publics. De plus, l'architecte intervient dans les processus de rénovation urbaine, en réhabilitant des bâtiments existants ou en revitalisant des zones dégradées pour prévenir leur transformation en espaces à risque ou délaissés.

Espaces de transition et d'appropriation

Les espaces urbains doivent aussi prévoir des lieux de rencontre et de refuge pour les populations vulnérables ou marginalisées. L'intégration d'espaces publics modulables permet différents usages sociaux, favorisant ainsi une appropriation collective et inclusive des lieux urbains (Caes, 2022).

Engagement participatif des citoyens

Enfin, une démarche inclusive par la participation citoyenne est essentielle. L'architecte peut ainsi organiser des ateliers, des consultations publiques ou des processus participatifs permettant de comprendre les attentes et les besoins spécifiques des habitants, renforçant ainsi leur sentiment de sécurité et leur appropriation positive de l'espace (Azocar, 2016 ; Couturiaux, 2020).

En définitive, l'architecture constitue un levier majeur pour améliorer la sécurisation des espaces publics. Grâce à des conceptions réfléchies, intégrant visibilité, accessibilité, végétalisation stratégique et participation citoyenne, elle permet non seulement de renforcer la sécurité objective mais aussi de favoriser l'inclusion sociale et une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des habitants.

3.2.4 Crédit d'espaces sécurisés et intégrés

Qu'est-ce qu'un espace sécurisé ?

Un espace sécurisé est un environnement urbain conçu pour minimiser les risques liés à la criminalité, à la violence et aux comportements à risque, tout en favorisant la sûreté des personnes (Mosser, 2007). Il peut inclure :

- Une surveillance naturelle (fenêtres donnant sur l'espace public, passages fréquentés).

- Un éclairage public de qualité pour réduire les zones d'ombre.
- La présence d'équipes de sécurité ou de médiation sociale, afin de rassurer et d'accompagner les usagers (Couturiaux, 2020).

Dans le domaine des drogues en ville, un espace sécurisé aide à limiter les nuisances potentielles (deal, consommation en pleine rue) en aménageant des lieux plus propices à l'intégration qu'à l'exclusion (Côté-Lussier, 2023).

Qu'est-ce qu'un espace intégré ?

Un espace intégré désigne un environnement urbain où les différentes fonctions (résidentielle, commerciale, récréative, culturelle, etc.) sont organisées de manière à favoriser la cohésion sociale et les interactions (Besse, 2010). Parmi les caractéristiques principales :

- La mixité des usages et la cohabitation de différents publics (habitants, travailleurs, usagers de drogues, etc.).
- Une dynamique de quartier vivante et connectée pour éviter la ghettoïsation d'un groupe marginalisé (Kübler, 1995).

En d'autres termes, l'espace intégré prévient les phénomènes de zones stigmatisées où se concentreraient uniquement des scènes de consommation, et permet au contraire de lutter contre la marginalisation (Couturiaux, 2020).

Qu'est-ce qu'une architecture adaptée ?

Une architecture adaptée vise à concevoir des lieux capables de répondre aux besoins spécifiques des usagers tout en prenant en compte leurs réalités sociales, psychologiques et environnementales (Azocar, 2016). Concrètement, cela peut inclure :

- Des centres de soins ou salles de consommation à moindre risque (SCMR) insérés harmonieusement dans le tissu urbain (De Brabanter, 2019).
- Des dispositifs d'accueil, de repos ou de soutien pour les personnes en situation de précarité (Couturiaux, 2020).
- Un design qui respecte la dignité humaine et encourage la réinsertion progressive, au lieu de renforcer l'isolement.

Concevoir des espaces sécurisés et intégrés : principes et exemples

Les clarifications ci-dessus montrent que la création d'espaces sécurisés et intégrés constitue un levier stratégique dans une optique de réduction des risques et de cohabitation harmonieuse en milieu urbain (Clément, 2004). Il ne s'agit pas de cloisonner ou d'isoler les dispositifs de soutien (comme les SCMR), mais de les insérer dans la ville de manière à respecter et protéger à la fois les publics précaires et les riverains (Besse, 2010).

Favoriser la sobriété conviviale

Les modèles d'aménagement inspirés de la « sobriété conviviale » visent à intégrer des structures d'accueil ou de soins dans l'espace public sans les transformer en bunkers ni en

ghettos. À Charleroi, par exemple, l'intégration paysagère de dispositifs de réduction des risques dans des interstices urbains a montré comment exploiter des espaces résiduels pour minimiser la visibilité gênante de la consommation, tout en assurant un accès facile aux soins (Couturiaux, 2020).

Gérer la coprésence des publics

La configuration des lieux doit permettre à la fois l'accueil des usagers de drogues et la circulation ou la fréquentation d'autres publics, comme les habitants, les travailleurs ou les commerçants. L'objectif n'est pas d'esquiver les rencontres, mais de les encadrer dans un cadre apaisé, en limitant les conflits d'usage (Besse, 2010). Un espace intégré et sécurisé devient ainsi un point de passage plutôt qu'un point de tension.

Penser la médiation et la présence humaine

Au-delà de l'aménagement physique, la sécurisation des espaces suppose souvent une présence humaine adaptée. Des médiateurs, éducateurs ou gardiens peuvent accompagner les usagers de drogues ou orienter les citoyens, plutôt qu'une surenchère de dispositifs de contrôle (caméras, clôtures, mobilier dissuasif) qui risquent de stigmatiser davantage. Philippe Bollette l'exprime clairement : « *Ce qu'on tient comme discours, c'est qu'on solutionne plus de problèmes qu'on en crée [...]. On essaye d'organiser un maximum de nettoyage de sites, on invite des usagers [...], on leur offre sandwich, boisson. Et quelque part, ça répond un peu à la problématique de l'usure* » (Bollette, entretien, 2025). Cette approche, parfois appelée « urbanisme de la reconnaissance », valorise le droit à la ville pour toutes et tous, y compris les plus marginalisés (Couturiaux, 2020).

Respecter la dignité et la vie quotidienne

Une architecture adaptée peut promouvoir la sécurité tout en respectant la dignité des publics en situation d'exclusion (Besse, 2010). Il est par exemple possible de :

- Créer des entrées discrètes mais clairement identifiables pour les centres d'accueil.
- Mettre en place une signalétique claire et inclusive.
- Veiller à une luminosité suffisante pour éviter la congestion des flux humains ou des attroupements problématiques.

Au total, la création d'espaces sécurisés et intégrés requiert de conjuguer la conception architecturale, la participation citoyenne et l'accompagnement social. On permet ainsi une cohabitation respectueuse de la diversité des publics, tout en renforçant l'attractivité et la convivialité de la ville (De Brabanter, 2019 ; Clément, 2004 ; Couturiaux, 2020).

3.2.5 Conception d'infrastructures adaptées à la réduction des risques

Un urbanisme inclusif pour la réduction des risques

Un urbanisme inclusif repose en grande partie sur la création d'infrastructures conçues pour réduire les risques liés à la consommation de drogues. Ces équipements doivent à la fois sécuriser les pratiques et incorporer des dimensions de soin, de médiation sociale et de réinsertion. Les salles de consommation à moindre risque (SCMR) incarnent particulièrement bien ce modèle puisqu'elles offrent non seulement des espaces de consommation encadrée et des zones de repos, mais aussi des points de contact avec les

travailleurs sociaux et le personnel médical, ainsi que des dispositifs de prévention sanitaire (Demaret & al., 2010). Par ce biais, elles permettent une prise en charge globale des usagers tout en réduisant l'empreinte de la consommation dans l'espace public.

Des structures fonctionnelles et polyvalentes

Les SCMR, en tant que structures centrales de la réduction des risques, doivent répondre à des besoins multiples : proposer un lieu où consommer de manière plus sûre, offrir un accueil bienveillant, permettre des rencontres avec divers professionnels du secteur médico-social, etc. La polyvalence de ces dispositifs se traduit par la présence d'un aménagement réfléchi, apte à accueillir des moments de repos ou d'écoute, tout en restant focalisé sur la prévention des nuisances et des risques liés à la consommation. Cette combinaison d'usages confère une meilleure cohérence d'ensemble dans le parcours des usagers.

Une architecture au service de la dignité et de la sécurité

L'aménagement intérieur de ces équipements joue un rôle déterminant. Une luminosité naturelle, une bonne ventilation et un mobilier ergonomique améliorent considérablement le bien-être des personnes qui s'y rendent (Caes, 2022). De même, la mise en place d'espaces différenciés peut garantir la confidentialité et favoriser un climat apaisé, revalorisant la dignité des usagers. Par ailleurs, ces lieux doivent intégrer des exigences techniques : sécuriser le personnel, utiliser des matériaux résistants, mettre en place une surveillance discrète et définir clairement les protocoles de gestion des consommables (seringues, matériels de prévention).

Intégration dans l'environnement urbain

L'inscription harmonieuse dans le quartier est essentielle. Les accès doivent être simples et discrets, tandis qu'une gestion fluide du flux d'usagers, par le biais d'horaires extensibles, prévient les tensions éventuelles avec le voisinage. Il s'agit aussi de tenir compte du paysage environnant pour éviter tout effet de rupture. Le succès d'une SCMR dépend ainsi autant de la pertinence de son concept architectural que de sa capacité à se fondre dans le tissu urbain (De Brabanter, 2019).

Exemple : la SCMR de Liège

À Liège, la SCMR a été implantée dans d'anciens garages attenants au commissariat central. Ce choix a permis de dissuader l'installation de revendeurs alentour, limitant ainsi l'émergence d'une scène de deal, mais le site souffre de certaines limites au niveau architectural : manque de luminosité, modularité restreinte et confort perfectible (Couturiaux, 2020). Cette expérience illustre la tension récurrente entre contraintes politiques ou administratives et standards de qualité souhaités pour de telles infrastructures.

Conclusion

Au final, la conception d'infrastructures de réduction des risques reflète les principes fondamentaux de la démarche : pragmatisme, non-jugement, bienveillance et santé publique. Il est capital que ces lieux ne soient pas réduits à des espaces de « marge » simplement tolérés, mais qu'ils soient pleinement intégrés et légitimés dans le paysage urbain, contribuant ainsi à une ville plus solidaire et inclusive.

3.2.6 Urbanisme participatif et implication des habitants

Un urbanisme participatif pour une ville inclusive

Un aménagement urbain durable et accepté repose sur l'implication active des habitants dans les processus de décision, surtout dans les quartiers confrontés à la présence d'équipements liés à la toxicomanie. S'appuyant sur le principe que les solutions les plus pertinentes émergent d'une co-construction entre institutions, professionnels de terrain et populations locales, l'urbanisme participatif cherche à favoriser la collaboration de tous les acteurs (Lascoumes & Le Galès, 2010).

Reconnaitre l'expertise des habitants

Impliquer les riverains revient à valoriser leur expérience et leur connaissance fine du territoire. C'est aussi répondre à un besoin essentiel : être entendus, notamment dans des contextes perçus comme imposés d'en haut. À Liège, l'exemple de l'implantation de la SCMR a montré à quel point l'absence de concertation initiale pouvait générer, chez plusieurs habitants, un sentiment d'abandon ou d'incompréhension, renforçant les tensions sociales (Ciffa, 2024).

Mettre en place des démarches participatives concrètes

Les ateliers de concertation, la création de comités de quartier associant travailleurs sociaux et forces de l'ordre, ou encore des enquêtes participatives sur les usages de l'espace public sont autant d'outils permettant de prévenir les conflits. Grâce à ces dispositifs, la communauté peut élaborer collectivement des solutions quant à l'implantation, au fonctionnement ou à la gestion des infrastructures sensibles.

Inclure les usagers de drogues dans la démarche

Pour être véritablement inclusif, l'urbanisme ne peut faire l'impasse sur la participation des usagers de drogues, souvent exclus des discussions de planification. Leurs témoignages, portant sur leurs parcours en ville, leurs difficultés d'accès ou leur perception de la stigmatisation, sont indispensables (Côté-Lussier, 2023). Les associer à la réflexion aide à imaginer des équipements mieux adaptés, en rompant avec une approche descendante et unilatérale.

Vers une cohabitation constructive

L'urbanisme participatif ne doit pas se limiter à la consultation formelle : il rétablit les liens sociaux et favorise une démocratie urbaine vivante, où chaque acteur - habitant, professionnel, usager - peut apporter une contribution décisive. Une telle démarche offre un cadre propice à la cohabitation apaisée, réinstaure un dialogue entre les différents groupes et encourage la reconnaissance mutuelle.

Conclusion

L'urbanisme participatif se présente comme un levier fondamental pour penser la réduction des risques en adoptant une perspective d'inclusion. Il transforme l'espace urbain en un lieu partagé, négocié et co-construit, prévenant en amont les tensions et faisant émerger des solutions vraiment communes.

3.2.7 Régulation des usages de l'espace public : structuration spatiale et gestion temporelle

Dans les centres urbains, l'appropriation excessive de certains espaces publics par des groupes marginalisés, notamment les usagers de drogues, peut engendrer des tensions et alimenter des sentiments de rejet de la part des riverains. Il ne s'agit pas ici de stigmatiser ou d'exclure, mais de favoriser une régulation des usages de l'espace public qui permette une cohabitation harmonieuse et respectueuse des droits de chacun. Cette régulation passe par un aménagement réfléchi des lieux, une lecture temporelle des dynamiques urbaines, et une coordination des interventions sociales et techniques.

Une première approche consiste à structurer les usages par des micro-espaces spécialisés à proximité des lieux sensibles ou de passage. Ces espaces, souvent gérés en partenariat avec des associations locales, peuvent jouer un rôle de tampon entre les zones résidentielles et les structures d'aide. Ils offrent des lieux de repos, de contact ou de médiation, permettant ainsi de désengorger les espaces les plus sollicités sans invisibiliser les publics concernés.

Un urbanisme dissuasif modéré peut également être envisagé, notamment par le biais d'un mobilier urbain conçu pour limiter les occupations prolongées tout en garantissant l'accessibilité à tous. Bancs sans dossier, assises fragmentées ou structures modulables sont autant d'éléments qui orientent les usages sans adopter une posture répressive. Toutefois, cette approche n'a de sens que si elle est accompagnée d'alternatives concrètes, comme des centres d'accueil de jour, des médiateurs de rue ou des services de réduction des risques.

À ces interventions spatiales s'ajoute une régulation temporelle des usages. Face à la complexité croissante de la cohabitation urbaine, cette stratégie - évoquée notamment par Michel Duc, urbaniste au cabinet de l'échevin Forêt - repose sur une gestion différenciée de l'espace selon les moments de la journée. Comme il l'explique : « *Concevoir un espace public [...], on ne peut pas répondre à tous les besoins des uns et des autres [...]. On doit penser à la temporalité. [...] L'espace peut être fermé à certaines heures, ou utilisé différemment selon les moments : le matin pour le marché, le soir plus calme [...]. Il faut moduler selon les usages dans le temps* » (Duc, entretien, 2025). Cette modulation vise à réduire les tensions liées aux attroupements nocturnes ou aux usages problématiques, en particulier dans les zones très denses.

Liège expérimente déjà de telles logiques, notamment au parc Saint-Léonard ou sur la place Saint-Jacques, où des surveillances ciblées, des aménagements discrets et une présence humaine renforcée permettent de limiter les conflits d'usage nocturnes. Ce type de stratégie rejoint les réflexions internationales sur l'urbanisme temporel et la transformation de la notion de "publicness" dans les villes. Comme le soulignent Németh et Schmidt (2011), la fermeture nocturne de certains espaces peut représenter une forme de privatisation fonctionnelle de l'espace public, motivée par des impératifs de sécurité, mais susceptible d'engendrer des effets d'exclusion ou de stigmatisation si elle n'est pas gouvernée de manière inclusive.

L'enjeu devient alors d'intégrer ces temporalités dans une politique urbaine plus large, capable de s'adapter à la diversité des publics tout en garantissant l'équité d'accès et la qualité de vie des riverains. Réguler les usages ne signifie pas évincer les plus vulnérables, mais construire des cadres partagés où chacun peut trouver sa place.

Enfin, toute intervention pertinente nécessite une lecture fine du territoire. À Liège, les diagnostics de terrain – par exemple autour des places Saint-Lambert ou Saint-Jacques – montrent que certaines zones deviennent des points de fixation à des heures précises. C'est en croisant les retours d'habitants, de commerçants, de travailleurs sociaux et d'agents de terrain que peuvent être définies des solutions modulées : micro-aménagements, médiation, planification horaire des activités ou des accès. Une régulation évolutive, inclusive et territorialisée est la clé d'un droit à la ville partagé, résilient et pacifié.

3.2.8 Dynamiques de déplacement des usagers de drogues à Liège

L'analyse des flux de déplacements des usagers de drogues dans la ville de Liège met en évidence des dynamiques complexes et interconnectées, façonnées par l'organisation spatiale des structures d'aide, des lieux de consommation et des zones d'activités économiques informelles telles que la mendicité et les lieux d'achat.

Tout d'abord, les déplacements des consommateurs de drogues sont largement conditionnés par la localisation des structures dédiées à la réduction des risques telles que les salles de consommation à moindre risque (SCMR), les comptoirs d'échange de seringues et les centres de traitement de substitution. À Liège, l'installation pionnière d'une SCMR a permis de concentrer une partie significative des déplacements des consommateurs, réduisant ainsi leur visibilité dans certains espaces publics tout en centralisant l'offre de soins (De Brabanter, 2019).

Selon la carte de terrain et les entretiens réalisés avec des acteurs locaux tels que Philippe Bollette et Jean-Marc Demelenne, la SCMR et les structures associatives connexes génèrent des flux réguliers entre différents pôles urbains. Ces déplacements s'articulent autour de plusieurs axes majeurs, reliant notamment des centres médico-sociaux et des espaces d'accueil de jour comme de nuit (Demelenne & Haleng, entretiens, 2025)

« Il y a énormément d'associations, qui s'occupent d'une petite partie du phénomène [...] Il y en a qui changent les seringues, il y en a qui hébergent, il y en a pour les animaux de compagnie, il y a les abris de jour et les abris de nuit, il y a les endroits pour aller manger, tout ça est dispersé. » (Demelenne entretiens, 2025)

L'observation des cartes de terrain permet de visualiser clairement que les usagers peuvent traverser l'ensemble du centre urbain, depuis le haut du Palais de Justice jusqu'aux quartiers d'Outremeuse. Cette traversée urbaine suit souvent les principales artères piétonnes et commerçantes, traversant la place Saint-Lambert, le centre-ville, les quartiers périphériques comme Saint-Léonard, Burenlle, ou encore Amercoeur. Cela souligne la nature tentaculaire des flux : les trajets des consommateurs tissent une véritable toile entre les structures sociales, les lieux d'achat, les espaces de consommation, les lieux de mendicité, ainsi que des lieux plus ponctuels comme les distributions mobiles de seringues ou les points d'accès à des soins spécifiques.

Les lieux de fixation, c'est-à-dire les endroits où les consommateurs passent une grande partie de leur temps sans nécessairement consommer, se superposent souvent à proximité des services sociaux et sanitaires, ainsi qu'autour des lieux de mendicité, qui offrent des ressources économiques informelles aux usagers. Des circuits quotidiens spécifiques peuvent être observés entre ces différents points stratégiques : lieux d'achat de drogues, lieux de consommation sécurisée, lieux de mendicité et points de distribution de matériel sanitaire (Couturiaux, 2020).

Par ailleurs, les consommateurs tendent généralement à rechercher un lieu de consommation aussi proche que possible du lieu d'achat afin de minimiser les risques de contrôle policier, de sevrage brutal ou de perte de produit. Cela crée souvent des scènes ouvertes de consommation à proximité immédiate des zones de deal, ce qui contribue à la visibilité du phénomène dans l'espace public.

En outre, les déplacements s'inscrivent dans un contexte urbain influencé par les politiques d'aménagement et de sécurisation des espaces publics. Les projets de rénovation urbaine et l'architecture hostile sont des facteurs qui déplacent fréquemment les lieux de consommation et de fixation vers des espaces moins surveillés ou des interstices urbains. Ces espaces, souvent situés à la périphérie du centre-ville ou dans des zones temporairement délaissées par les projets urbains, deviennent alors des points névralgiques de consommation informelle et de rassemblement (Demelenne, entretien, 2025 ; Couturiaux, 2020).

Enfin, la proximité avec la frontière néerlandaise, notamment Maastricht, joue un rôle clé dans les dynamiques transfrontalières observées, générant des flux spécifiques de consommateurs vers Liège, en quête de services d'assistance ou attirés par une relative tolérance locale (Nelen & al., 2021). Cette influence transfrontalière complexifie encore davantage la gestion et l'organisation des flux urbains liés à la toxicomanie.

Ces dynamiques de flux ne sont pas sans impact sur le tissu urbain et, en particulier, sur la population résidente. Les parcours quotidiens des usagers entre les structures d'aide comme la SCMR, Start Mass ou encore le CPAS s'inscrivent dans une logique régulière mais fragmentée. Cette répétition de déplacements, visible dans l'espace public, influence directement le quotidien des habitants des quartiers traversés.

L'étude qualitative d'Audrey Ciffa (2024), centrée sur les riverains du quartier Cathédrale Nord à proximité de la SCMR, met en lumière une perception nuancée de la situation. Si une majorité de résidents reconnaît une réduction notable des scènes ouvertes de consommation et de la présence de seringues usagées, d'autres dénoncent le maintien de nuisances plus diffuses, telles que les regroupements de personnes, des tensions ponctuelles ou encore une mendicité omniprésente. Le sentiment d'insécurité reste prononcé, surtout en soirée, et certains remettent en question l'implantation même de la salle dans leur quartier.

Le caractère récurrent des trajets effectués par les usagers, traversant régulièrement les mêmes rues et places, alimente un sentiment de saturation de l'espace public. Ce phénomène de présence permanente, même s'il est en partie régulé par les dispositifs de réduction des risques, renforce l'impression d'un déséquilibre spatial dans la répartition des services sociaux. Plusieurs riverains interrogés expriment le souhait d'une meilleure

dispersion géographique des structures d'accueil et d'accompagnement, afin de ne pas concentrer les effets de ces politiques sur un nombre limité de quartiers.

En somme, si les dispositifs comme la SCMR ou Start Mass jouent un rôle clé dans l'amélioration des conditions de vie des usagers, ils soulèvent en parallèle des enjeux de cohabitation urbaine. Ces dispositifs, implantés au cœur de la ville, interrogent la manière dont ils s'insèrent dans la structure urbaine et sont perçus par les habitants. Le maintien d'un dialogue constant, transparent et inclusif entre institutions, structures sociales et riverains apparaît donc essentiel pour garantir une cohabitation soutenable à long terme et construire une ville véritablement intégrée.

Ces constats motivent la proposition d'un corridor structurant, présenté dans le chapitre suivant, comme réponse urbanistique cohérente aux flux actuellement observés dans le tissu urbain liégeois.

3.2.9 Requalification des espaces critiques : vers une ville plus juste

Certains espaces urbains concentrent les tensions liées à la toxicomanie et cristallisent les inquiétudes des riverains. À Liège, la place Saint-Jacques, la place Saint-Lambert, la rue de la Cathédrale ou encore certains points du quartier Saint-Léonard sont perçus comme des zones à risque, où cohabitent consommation, deal, errance et usages plus classiques de l'espace public.

La requalification de ces lieux nécessite un diagnostic approfondi, croisant les données urbanistiques, sociales et sanitaires. Ces espaces cumulent plusieurs fonctions : zones de passage, d'attente, de consommation ou de transaction. Leur morphologie - recoins, niveaux multiples, mobilier dégradé - accentue leur vulnérabilité. Une intervention ciblée peut améliorer la lisibilité et la qualité perçue de ces lieux : suppression des angles morts, réfection du sol, éclairage homogène, végétalisation et ouverture visuelle sont des leviers simples mais efficaces.

Outre l'aménagement, d'autres actions sont nécessaires. La présence humaine, via des équipes mobiles ou des médiateurs, permet une régulation douce des usages. La programmation régulière d'activités citoyennes ou culturelles peut également contribuer à réactiver la convivialité et la diversité des publics fréquentant ces espaces. Le mobilier urbain, quant à lui, doit être pensé non comme un outil de dissuasion mais comme un vecteur de lien social.

Enfin, il est crucial d'impliquer les habitants dans l'ensemble du processus. La marche exploratoire de la Fondation Roi Baudouin a démontré que la participation citoyenne dans l'identification des problèmes, la conception des aménagements et la gestion quotidienne des lieux renforce l'appropriation collective et réduit les conflits d'usage. Ces démarches collaboratives s'avèrent d'autant plus efficaces qu'elles sont associées à une vision d'ensemble des flux de déplacement et des fonctions sociales de l'espace.

Requalifier les places et rues critiques, c'est donc viser une ville plus juste, où les espaces publics sont pensés comme des lieux de rencontre, d'équilibre et de dignité pour tous les usagers, sans distinction de statut ou de condition.

3.3 Modélisation et projections

Nous l'avons vu, l'architecture joue un rôle crucial dans la création d'une ville sécurisée et apaisée (Kübler, 1995; Côté-Lussier, 2023), notamment en ce qui concerne les problèmes de toxicomanie et d'insécurité qui peuvent y être associés (Couturiaux, 2020). L'idée est de concevoir des espaces urbains qui dissuadent les comportements négatifs, favorisent la rencontre et la socialisation, et créent un environnement qui renforce la sécurité tout en étant accueillant (Besse, 2010; Clément, 2004).

3.3.1 Outils de conception pour une ville apaisée : entre prévention, inclusion et régénération

Architecture de la prévention environnementale (CPTED - Crime Prevention Through Environmental Design)

Cette approche repose sur l'idée que l'environnement bâti peut influencer les comportements humains et qu'une conception réfléchie des espaces peut réduire le risque de criminalité et de comportements indésirables, y compris la toxicomanie (Mosser, 2007).

- *Surveillance naturelle* : L'idée est d'augmenter la visibilité dans l'espace public pour dissuader les comportements déviants. Cela peut inclure l'aménagement de rues bien éclairées, des espaces ouverts, des fenêtres donnant sur la rue, et des aménagements permettant aux passants et aux résidents de surveiller naturellement leur environnement (Couturiaux, 2020).
- *Accès contrôlé* : Des entrées et sorties clairement définies limitent l'accès non autorisé à certaines zones. Cela peut inclure des clôtures ou des murs pour délimiter les espaces résidentiels ou commerciaux, tout en assurant un accès facile aux personnes légitimes (Côté-Lussier, 2023).
- *Terrains soignés et espaces publics animés* : Des espaces publics entretenus et vivants (végétation, bancs, œuvres d'art, zones de jeu, activités communautaires) renforcent le sentiment de sécurité. Les lieux vides ou négligés sont davantage susceptibles de devenir des points de consommation de drogues et de criminalité (Clément, 2004).

Espaces ouverts et connectés

- *Aménagement des parcs et des espaces verts* : Des parcs bien conçus peuvent servir de lieux de détente et de rencontre, réduisant les tensions dans la ville (Besse, 2010). Avec un éclairage approprié, un mobilier urbain adapté (bancs, jeux pour enfants, terrains de sport), ils offrent des environnements où la population peut socialiser, diminuant ainsi les comportements à risque.
- *Continuité visuelle* : La conception d'un réseau de rues et d'espaces publics interconnectés et bien éclairés facilite la surveillance et encourage les interactions sociales positives (Mosser, 2007). Une continuité visuelle accrue rassure les piétons et les cyclistes, ce qui freine les activités criminelles ou liées à la toxicomanie (Couturiaux, 2020).

Architecture inclusive et accueillante

- *Accessibilité universelle* : En intégrant des éléments favorisant l'accessibilité (pentes douces, trottoirs larges, signalétique claire), l'architecture crée des espaces où chacun, quelle que soit sa situation socio-économique, se sent inclus (Besse, 2010). Cela limite la formation de « zones de friction » ou de marginalisation, parfois associées à des comportements déviants (Couturiaux, 2020).
- *Mobilier urbain et aménagements invitants* : Des bancs confortables, des zones de rencontre, ou encore des espaces de repos encouragent la socialisation (Côté-Lussier, 2023). Une architecture invitante diminue la sensation de rejet qui peut pousser certains individus à la toxicomanie ou à des actes antisociaux.

Intégration de la nature et des éléments naturels

- *Végétalisation des espaces publics* : Jardins urbains, toitures végétalisées et murs végétaux ont un impact apaisant. Ils réduisent le stress, améliorent la qualité de l'air et procurent un environnement plus agréable (Clément, 2004). Cet effet calmant peut également contribuer à prévenir l'isolement et la dépression, parfois associés à la dépendance (Couturiaux, 2020).
- *Biophilie et design thérapeutique* : L'intégration de la nature dans l'architecture, de plus en plus courante, vise à améliorer le bien-être (Besse, 2010). Les espaces verts installés dans les quartiers résidentiels ou complexes sociaux offrent des refuges naturels où la population se sent moins exposée et plus en paix, réduisant les tensions.

Zones de tranquillité et de régénération

- *Espaces dédiés à la récupération et au bien-être* : Les centres de réhabilitation et de soins destinés aux usagers de drogues doivent être conçus de manière discrète, accueillante et centrée sur la revalorisation de la personne (De Brabanter, 2019). Des espaces thérapeutiques bien pensés offrent un havre sécurisé pour ceux qui souhaitent sortir de la consommation.
- *Espaces dédiés à la réintégration sociale* : L'intégration de services communautaires, d'ateliers ou de lieux d'entraide au cœur de la ville permet aux personnes en difficulté de se reconstruire dans un environnement sécurisé (Couturiaux, 2020).

Création de lieux d'activités et d'interaction sociale

- *Centres communautaires et culturels* : Les centres culturels, salles de spectacles ou maisons de quartier proposant des activités sportives, artistiques ou sociales renforcent la cohésion du quartier (Besse, 2010). Ils créent des opportunités de connexion, atténuant l'isolement, parfois facteur aggravant de la toxicomanie.
- *Espaces multifonctionnels* : Les lieux polyvalents (activités sportives, artistiques, de loisirs) engendrent un environnement vivant, incitant à l'engagement collectif. Les marchés de quartier ou salles de concert renforcent le sentiment d'appartenance et la dynamique positive du quartier (Couturiaux, 2020).

Design de la mobilité urbaine

- *Amélioration de la circulation piétonne* : Encourager la mobilité douce (marche, vélo) grâce à des aménagements sécurisés (trottoirs larges, passages piétons clairs)

accroît la présence humaine, limite la création d'espaces déserts et renforce la surveillance naturelle (Mosser, 2007).

- *Transports publics sûrs et accessibles* : Les gares ou arrêts bien éclairés et surveillés rassurent les usagers et diminuent la criminalité liée à l'isolement (Clément, 2004).

En définitive, l'architecture qui apaise la ville face à l'insécurité liée à la toxicomanie s'appuie sur des principes de design environnemental préventif (CPTED), de création de liens sociaux et de lutte contre l'isolement (Kübler, 1995; Côté-Lussier, 2023). En développant des espaces ouverts, accessibles, agrémentés d'éléments naturels et de services communautaires, l'architecture agit comme un levier essentiel pour bâtir des environnements urbains plus sûrs, inclusifs et propices à la prévention de la toxicomanie (Besse, 2010; Couturiaux, 2020).

3.3.2 Scénarios d'aménagement urbain pour Liège

Dans le prolongement des propositions concrètes avancées au point 5.1, il importe désormais de se projeter sur différents scénarios d'aménagement pour l'agglomération liégeoise, en tenant compte à la fois des flux de déplacements des usagers de drogues (identifiés au chapitre 4) et des enjeux de cohabitation relevés par les acteurs de terrain (Bollette, entretien, 2025). Les scénarios proposés se veulent prospectifs et s'inscrivent dans une démarche de planification urbaine anticipatrice.

Scénario 1 : Centralisation contrôlée

Dans ce premier scénario, la ville de Liège opte pour la centralisation partielle des services et dispositifs liés à la toxicomanie autour de deux ou trois pôles majeurs, idéalement placés sur les itinéraires les plus empruntés (place Saint-Lambert, Outremeuse, Saint-Léonard). Cette localisation stratégique vise à mieux encadrer les flux, à réduire la dispersion des usagers dans de nombreux quartiers, et à garantir une accessibilité optimale aux soins et aux structures d'accompagnement. On aménagerait alors des "couloirs socio-sanitaires" (Kübler, 1995) clairement balisés, avec un mobilier et un éclairage cohérents, facilitant la circulation piétonne.

En termes d'urbanisme, ce scénario implique la création ou la requalification de bâtiments polyvalents pour héberger une SCMR, un comptoir d'échange de seringues, des espaces de consultations sociales, voire des services de premiers soins. En contrepartie, le risque de surconcentration dans ces pôles doit être géré par une médiation sociale accrue, un urbanisme doux et la mise en place d'animations positives (Couturiaux, 2020). L'avantage de ce scénario réside dans la lisibilité des parcours pour les usagers et la limitation des nuisances dans les secteurs résidentiels plus excentrés. Toutefois, il nécessite un engagement politique fort et une vision urbaine à long terme, afin d'éviter que des oppositions locales (riverains, commerçants) ne bloquent la mise en place de ces pôles (Lascoumes & Le Galès, 2010).

Scénario 2 : Multipolarité coordonnée

À l'inverse, ce second scénario mise sur une répartition multipolaire, avec plusieurs mini-pôles d'accompagnement répartis dans différents quartiers historiquement touchés (Saint-Léonard, Féronstrée, Outremeuse, etc.). Chaque mini-pôle proposerait un service de base

(accueil, salle de consommation encadrée, matériel de prévention), complété par une coordination centrale pour l'orientation vers des structures plus spécialisées.

On resterait donc globalement dans le schéma actuel de dispersion, mais, à la différence de la situation présente, la communication et la coopération entre tous les acteurs (politique, police, acteurs médicaux-sociaux, urbanistes, riverains) devraient être renforcées. En effet, sans une véritable concertation, le risque est de reproduire les mêmes lacunes – éparpillement des usagers, manque de synergie entre services, difficultés de suivi. Une coordination centralisée, reposant sur des plateformes d'échange de données et des réunions régulières, serait indispensable pour harmoniser les horaires, les approches et l'information au public (Wagener, 2019).

Cette approche entend limiter les phénomènes de concentration et répondre au plus près des réalités de terrain, dans un esprit de proximité et de micro-interventions locales (Labbé, 2019). Mais elle multiplie aussi les coûts d'infrastructure et de personnel, tout en complexifiant la régulation des flux. Les bénéfices en termes d'accessibilité et de réactivité doivent donc être pesés face à la difficulté de coordonner plusieurs sites simultanément.

Scénario 3 : Rénovation urbaine ciblée et intégration progressive

Enfin, un troisième scénario consiste à intervenir prioritairement sur les zones critiques identifiées dans la cartographie (4.1) - telles que la place Saint-Lambert, la place de l'Yser, ou le parking de la Grand Poste - par des projets de rénovation urbaine ambitieux, intégrant la problématique de la toxicomanie dès la conception. Il s'agit d'associer la création d'équipements socio-sanitaires (pôles d'insertion, SCMR) à une revitalisation commerciale et culturelle, dans le but de renforcer le contrôle social informel et la mixité d'usages (Lascoumes & Le Galès, 2010).

Dans cette optique, la question de l'entretien, du choix des matériaux, de l'éclairage et de la configuration spatiale (voir 5.1.6) est fondamentale. Des opérations de végétalisation, de requalification de friches ou de transformation de parkings en espaces partagés peuvent également contribuer à changer la dynamique du quartier, à condition que les usagers de drogues ne soient pas simplement déplacés vers d'autres interstices (Wagener, 2019). Un volet essentiel de ce scénario réside dans l'implication des habitants et des acteurs locaux, dès la phase de conception, afin d'assurer une acceptation réelle et de limiter les rejets NIMBY⁴ (Fondation Roi Baudouin, 2004).

Évaluation croisée

Chacun de ces scénarios possède des avantages et des limites :

- *Le scénario 1 facilite l'encadrement et la cohésion d'équipe, mais risque de concentrer les nuisances et requiert un fort soutien politique.*
- *Le scénario 2 répond mieux aux spécificités de chaque quartier, mais multiplie les coûts et complique la coordination ; une communication et une collaboration étroites entre tous les acteurs deviennent alors incontournables.*

⁴ NIMBY désigne l'attitude d'une personne ou d'un groupe de personnes qui refusent l'implantation dans leur environnement proche d'une infrastructure. <https://www.connaissancedesenergies.org/questions-et-reponses-energies/acceptabilite-sociale-et-nimby-de-quoi-sagit-il>

- Le scénario 3 demande un investissement financier et politique considérable, mais permet d'agir en profondeur sur les conditions urbaines à l'origine de certaines nuisances, pour peu que l'on implique activement les riverains.

Le choix ne sera pas exclusif : un mixte de ces approches peut s'avérer le plus pertinent, selon les opportunités foncières, le soutien politique, la capacité associative et la concertation avec les riverains. L'essentiel est de maintenir une vision d'ensemble, inspirée par les principes de la réduction des risques, de la reconnaissance de tous les publics et de la durabilité urbaine.

3.3.3 Évaluation des impacts attendus

La mise en place d'un dispositif d'évaluation rigoureux est indispensable pour mesurer l'efficacité des réaménagements urbains et des dispositifs sociaux mis en œuvre, ainsi que leur impact sur la sécurité, la cohabitation et la qualité de vie des habitants (Lascoumes & Le Galès, 2010). Plusieurs indicateurs peuvent être mobilisés :

- *Indicateurs de tranquillité publique* : statistiques sur les plaintes des riverains, relevés de nuisances, sentiment d'insécurité mesuré par des enquêtes de victimisation ou des sondages locaux (Mosser, 2007). Ces indicateurs peuvent être recueillis à la fois à court terme (sur une période de quelques mois après mise en place d'un aménagement) et à moyen ou long terme, afin de mesurer la pérennité des effets.
- *Indicateurs de santé publique* : évolution du nombre d'overdoses, de contaminations (VIH, hépatites), fréquentation des SCMR et comptoirs d'échange de seringues (Wagener, 2019). L'analyse des données recueillies par les acteurs médicaux et les organisations de terrain (par ex. Start Mass, SCMR) permettra d'établir si l'amélioration de l'environnement urbain favorise un recours plus précoce aux soins et une réduction des pratiques à risque.
- *Indicateurs urbanistiques* : suivi de la fréquentation des nouveaux espaces réaménagés, évaluation de l'entretien (propreté, pavés, mobilier), observation de la végétalisation et du confort d'usage (Besse, 2010). On peut également inclure un suivi photographique ou des relevés d'usages sur site, afin de voir dans quelle mesure les aménagements encouragent des pratiques positives ou, au contraire, déplacent la problématique.
- *Indicateurs sociaux* : taux de participation des habitants aux dispositifs participatifs (comités, ateliers), nombre de médiations réalisées, implication des commerçants, niveau de coordination entre acteurs (Kübler, 1995). Une attention particulière doit être portée à la parole des usagers de drogues eux-mêmes, qui peuvent exprimer leur ressenti quant à la facilité d'accès aux services ou la perception de l'espace public (Couturiaux, 2020).

Pour une lecture plus fine, il sera utile de combiner des méthodes quantitatives (recueil statistique, cartographie des délits, sondages) et qualitatives (entretiens, focus groups, marches exploratoires, observations participantes) (Couturiaux, 2020). Cette démarche

d'évaluation doit aussi être itérative⁵, c'est-à-dire prévoir des bilans intermédiaires permettant d'ajuster au fur et à mesure les aménagements ou les logiques d'accompagnement social.

Il est par ailleurs pertinent de distinguer différentes échéances pour la mesure des impacts:

- *Court terme (0-6 mois)* : perception immédiate des riverains, fluidité ou non des flux de déplacement, réactions des commerçants.
- *Moyen terme (6-24 mois)* : stabilisation ou non des scènes ouvertes, évolution des pratiques de consommation, appropriation citoyenne des espaces réaménagés.
- *Long terme (au-delà de 2 ans)* : transformation durable du quartier (mixité d'usages, taux de criminalité), changements structurels dans les parcours des usagers de drogues (accès au logement, emploi, etc.).

Cette évaluation des impacts attendus doit être intégrée dès le départ dans toute politique d'aménagement notamment par la définition d'objectifs clairs et mesurables (réduction de la présence de seringues en rue, diminution du sentiment d'insécurité, meilleure orientation des usagers) pour faciliter la mesure a posteriori et, éventuellement, la correction de certains aspects des projets mis en œuvre. Ces mesures encouragent également la transparence vis-à-vis des habitants (Fondation Roi Baudouin, 2004).

Des comités de pilotage multi-acteurs (habitants, acteurs sociaux, policiers, urbanistes) peuvent par exemple se réunir régulièrement pour analyser les données, faire émerger les difficultés et réorienter les actions si nécessaire. En somme, c'est un processus cyclique qui associe en continu diagnostic, action et réajustement (Kübler, 1995 ; Demelenne, 2024).

Cet aspect d'évaluation a posteriori me semble d'emblée un défi car si les concertations préalables avec tous les acteurs et l'énergie apportée pour développer un projet dans sa phase initiale, lorsque les tensions sont exacerbées, doivent être considérables, ainsi que les budgets, il est à mon sens encore plus difficile de garder cette énergie sur le long terme une fois que les aménagements ont été apportés. Il n'est d'ailleurs peut-être pas du ressort direct de l'architecte-urbaniste d'évaluer les politiques publics mais il est certainement intéressant de connaître les impacts, les améliorations, ou les échecs en vue d'adapter et de corriger les projets suivants.

3.3.4 Synthèse des outils, stratégies et critères d'évaluation

Afin de conclure ce chapitre consacré aux leviers d'aménagement urbain dans le contexte spécifique de la gestion de la toxicomanie à Liège, il m'a semblé pertinent de proposer une triple synthèse structurée. Celle-ci permet de regrouper les principaux scénarios développés, les outils d'intervention mobilisables et les indicateurs d'évaluation à considérer dans une démarche intégrée de projet urbain.

Cette synthèse est organisée autour de trois tableaux complémentaires :

⁵ Le processus itératif est une approche visant à améliorer continuellement un concept, une conception ou un produit. Les créateurs produisent un prototype, le testent, le modifient et répètent le cycle dans le but de se rapprocher de la solution.
<https://fr.smartsheet.com/iterative-process-guide>

- *Le tableau 1* : présente une comparaison entre les scénarios d'aménagement proposés pour la ville de Liège, en mettant en regard leurs objectifs, leurs avantages et leurs limites.
- *Le tableau 2* : propose une typologie des indicateurs d'évaluation à mobiliser pour mesurer les effets des aménagements, selon plusieurs dimensions clés : tranquillité publique, santé, usage de l'espace, cohésion sociale et parole des usagers.
- *Le tableau 3* : regroupe, sous forme de grille, les principaux enjeux identifiés sur le terrain, les principes d'action urbanistique associés, et les dispositifs concrets pouvant y répondre. Il constitue ainsi un cadre opérationnel pour les praticiens et les décideurs.

Ces trois outils permettent de passer d'une approche descriptive et analytique à une posture stratégique, en articulant réflexion spatiale, action politique et méthode d'évaluation. Ils ont été conçus pour être réutilisables dans d'autres contextes urbains confrontés à des problématiques de cohabitation, de précarité ou de scènes ouvertes de consommation.

Je rassemble donc les tableaux ci-dessous les éléments essentiels du chapitre 3 sous une forme synthétique et mobilisable :

Note : les tableaux mentionnés se trouvent en pages suivantes 

Tableau 1 – Scénarios d'aménagement urbain pour Liège : comparaison stratégique

| Scénario | Objectifs principaux | Forces | Faiblesses |
|-------------------------------------|---|--|---|
| 1. Centralisation contrôlée | Structurer les flux, limiter la dispersion, renforcer l'accessibilité | Lisibilité des parcours, cohésion des services, centralisation des dispositifs | Risque de surconcentration, opposition des riverains |
| 2. Multipolarité coordonnée | Proximité, ancrage local, micro-interventions par quartier | Adaptation fine aux besoins locaux, réduction des tensions de voisinage | Complexité de coordination, coût élevé, manque de cohérence inter-sites |
| 3. Rénovation urbaine ciblée | Transformer les zones critiques par des projets mixtes ambitieux | Amélioration du cadre de vie, effets structurels à long terme | Délai de mise en œuvre long, besoin de financement et de portage politique fort |

Tableau 2 – Indicateurs d'évaluation des impacts des aménagements urbains

| Catégorie d'indicateur | Indicateurs spécifiques | Objectif de mesure | Échéance d'analyse |
|------------------------------|---|--|----------------------------|
| Tranquillité publique | - Nombre de plaintes de riverains - Relevés de nuisances - Sentiment d'insécurité (enquêtes, sondages) | Évaluer l'apaisement du quartier et la perception sociale de la sécurité | Court, moyen et long terme |
| Santé publique | - Nombre d'overdoses - Taux de contaminations (VIH, hépatites) - Fréquentation des SCMR et comptoirs de seringues | Suivre l'évolution des comportements à risque et l'efficacité des dispositifs de santé | Moyen et long terme |
| Urbanisme et usage | - Fréquentation des nouveaux espaces - Propreté, entretien du mobilier - Confort d'usage, végétalisation | Observer l'appropriation de l'espace, son attractivité et sa durabilité | Court, moyen et long terme |
| Cohésion sociale | - Taux de participation aux ateliers - Nombre de médiations - Implication des commerçants et riverains | Mesurer l'adhésion citoyenne, la cohabitation urbaine et la gouvernance locale | Court et moyen terme |
| Parole des usagers | - Entretiens qualitatifs - Focus groups avec usagers de drogues - Retours sur l'accès aux services | Intégrer la perception directe des personnes concernées dans l'évaluation des aménagements | Qualitatif, en continu |

Tableau 3 – Grille synthétique des enjeux urbains, principes d'action et outils d'aménagement

| Outils et dispositifs concrets mobilisables | Enjeux urbains identifiés | Principes d'action urbanistique et architecturale |
|---|---|--|
| Création de corridors socio-sanitaires balisés, zones tampons, micro-espaces spécialisés gérés avec des associations locales | Visibilité et concentration de la toxicomanie dans certains quartiers | Urbanisme de cohabitation, micro-zonage, articulation entre scènes de consommation et lieux de vie |
| Éclairage public homogène et non agressif, surveillance passive par transparence visuelle (fenêtres, façades actives), espaces ouverts et dégagés, limitation des angles morts | Sentiment d'insécurité dans l'espace public | Approche CPTED (Crime Prevention Through Environmental Design) |
| Délimitation douce des accès : entrées visibles mais filtrées, clôtures ajourées, murs semi-ouverts dans les zones à risques | Accès non régulé ou anarchique à certains lieux sensibles | Encadrement spatial non excluant |
| Entretien régulier, activation des rez-de-chaussée, organisation d'événements de proximité (marchés, activités), végétalisation douce | Dégradation de l'espace public (mobilier abîmé, saleté, incivilités) | Ville du quotidien entretenue et animée |
| Implantation de SCMR dans le tissu urbain, mobilier accueillant et non dissuasif, espaces de repos accessibles | Marginalisation des usagers de drogues | Urbanisme inclusif et réduction des risques |
| Installation d'alternatives concrètes comme centres d'accueil de jour, médiation sociale, mobilier limitant l'appropriation prolongée mais sans exclusion | Déplacement spatial des scènes de consommation suite à des mesures répressives | Urbanisme régulateur et adaptatif |
| Fermeture nocturne ciblée de certains lieux, horaires modulés pour les activités, gestion des temps forts (marché, fête, silence) | Tensions entre différents usages de l'espace (loisir, repos, circulation, consommation) | Temporalité urbaine et cohabitation différenciée des publics |
| Mise en place de comités de suivi intersectoriels, tableaux de bord d'évaluation partagée, diagnostics croisés avec les riverains | Absence ou faiblesse de la coordination entre services sociaux, urbanistes, police et habitants | Gouvernance multi-acteurs et co-construction des projets |
| Plan Canopée (plantation de 24.000 arbres d'ici 2032), toitures végétalisées, désimperméabilisation des sols, mobiliers ombragés | Stress thermique, canicules, absence d'ombrage | Transition écologique et adaptation au changement climatique |
| Éviction des bancs anti-SDF ou pics anti-assise, bancs confortables, mobilier modulaire et esthétique, jardinières de sécurité végétalisées | Mobilier ou architecture hostile et stigmatisante | Design urbain bienveillant, respectueux de la dignité humaine |

| | | |
|---|--|--|
| Trottoirs larges, pentes douces, signalétique claire et inclusive, mobilier adapté aux PMR | Manque d'accessibilité pour les personnes vulnérables | Accessibilité universelle intégrée au design urbain |
| Centres de réhabilitation ou de repos discrets mais identifiables, accueil bienveillant, modulation acoustique et lumineuse | Faible intégration de dispositifs sociaux dans l'espace urbain | Architecture de soin et d'insertion |
| Maisons de quartier, centres communautaires, ateliers d'insertion, événements artistiques, espaces multifonctionnels ouverts à tous | Isolement social et désengagement des habitants | Développement du lien social par la culture et les usages partagés |
| Réseau piéton/cyclable connecté, animations régulières, éclairage accueillant, programmation d'événements et de commerces de proximité | Espaces publics inactifs ou peu fréquentés | Continuité visuelle, attractivité piétonne, mixité des flux |
| Ateliers de co-conception avec riverains et usagers, marches exploratoires, enquêtes participatives et diagnostics de territoire | Inégalités dans l'usage de l'espace urbain | Urbanisme participatif, reconnaissance des vécus |
| Mobilier de prévention douce (fontaines, distributeurs d'eau, sanitaires) | Manque d'infrastructures de base pour publics précaires | Droit à la ville minimum, dignité et santé publique de proximité |
| Capteurs urbains pour pilotage intelligent de l'espace public (lumière, sécurité, qualité de l'air) | Manque de réactivité face aux nuisances ou aux besoins des habitants | Ville intelligente, data territoriale, ajustement en temps réel |
| Reconfiguration du schéma de circulation, suppression partielle de voirie, prolongement des trottoirs et fronts bâtis vers la place | Isolement des places entourées de routes, absence de continuité avec le quartier | Reconnecter les places au tissu urbain et aux flux piétons |
| Suppression des différences de niveaux profit de plans continu : traitement homogène des revêtements, conception "de plain-pied" vers les rues, commerces et bâtiments | Rupture de continuité entre une place et ses abords, illisibilité des parcours, isolement fonctionnel et visuel de l'espace public | Mise à niveau et intégration topographique : penser l'espace public comme une surface continue, accessible, lisible et connectée |
| Renforcer le contrôle social informel. Désenclavement des rez-de-chaussée, ouverture de vitrines ou terrasses sur la place, mise en lumière des façades en soirée. | Isolement perceptif des places publiques, sentiment d'insécurité, absence de regard social ou de contrôle informel par les riverains | Créer une transparence, des connexions et des usages tournés vers l'espace public |
| Aménagement piéton des quais, gradins ou terrasses en bord d'eau, végétalisation douce, animation saisonnière, parcours continu cyclo-piétons | Rupture entre ville et fleuve, sous-utilisation des berges | Revaloriser le lien au paysage fluvial et ouvrir l'accès au fleuve |
| Utilisation de matériaux locaux, solides, esthétiques, standardisés et facilement remplaçables pour les revêtements, bordures, mobilier | Dégénération visuelle des espaces publics, effets de la "vitre brisée", interventions de fortune hétérogènes | Assurer la durabilité, la cohérence esthétique et la facilité d'entretien de l'espace public |
| Création ou densification d'un nouveau front bâti (construction, équipement, façade active) pour refermer la place, recréer une limite claire et recentrer les usages | Place mal définie spatialement, ouverte de manière diffuse, perte de centralité et d'effet de scène publique | Renforcer l'ancrage de la place dans le tissu urbain par une recomposition formelle du cadre bâti |

4 Étude du cas de Liège

Après avoir posé les bases théoriques de la toxicomanie dans un environnement urbain, analysé les dynamiques de flux et de cohabitation dans l'espace public et les différents outils existants pour certaines problématiques (chapitre 2 et 3), ce chapitre se concentre sur l'ancrage territorial concret du phénomène à Liège.

L'objectif est double : cartographier les zones les plus touchées par la présence et les déplacements des usagers de drogues, et identifier les leviers urbanistiques possibles pour améliorer la cohabitation dans ces espaces. Cette approche territoriale permet de relier les dynamiques sociales aux caractéristiques urbaines spécifiques, et de préparer des propositions d'intervention spatiale ciblées.

4.1 Cartographie des zones les plus touchées

La carte de travail insérée ci-après constitue une synthèse évolutive des dynamiques spatiales observées dans l'hypercentre de Liège autour de la problématique de la toxicomanie. Elle combine plusieurs couches d'analyse issues du terrain, en croisant la morphologie urbaine, les flux de déplacements, et la localisation des structures dédiées aux usagers de drogues, qu'il s'agisse de services de première ligne, de lieux de soins, d'hébergement ou de réduction des risques – de jour comme de nuit.

Les structures existantes y sont représentées en aplat rouge, avec des encadrés de couleur différenciée selon leur nature : orange pour les accueils de jour, bleu pour les structures de nuit, et vert pour les services de soins ou d'accompagnement médicalisé. Les déplacements typiques des usagers sont suggérés par des tracés rouges, reliant ces structures entre elles à travers les rues les plus empruntées, identifiées par les observations de terrain et les entretiens. Enfin, les trois places stratégiques retenues pour intervention – Saint-Lambert, Cockerill et Yser – sont représentées par des cercles rouges, tandis que les quartiers urbains à forte concentration d'enjeux sont différenciés par des aplats de couleur : Outremeuse en gris, quartier Saint-Lambert en bleu, Féronstrée en vert et les Coteaux en rose.

La lecture croisée de la carte et des entretiens de terrain (ANNEXE 6) met en évidence une trame géographique discontinue mais cohérente, révélant la structuration implicite des pratiques de déplacement des usagers dans l'espace urbain. Cette cartographie constitue un outil évolutif qui permet de visualiser à la fois les tensions spatiales existantes et les potentiels de réorganisation par l'aménagement urbain.

Parmi les quartiers analysés, quatre zones majeures ressortent par leur concentration de problématiques et de flux :

- Le quartier des Coteaux présente une configuration topographique particulière, marquée par des ruelles étroites, des escaliers et des interstices végétalisés. Ce maillage escarpé, difficilement surveillable, en fait un espace de repli, souvent utilisé pour des pratiques de consommation discrète ou de regroupement marginalisé. Bien que doté d'un patrimoine naturel et architectural exceptionnel, ce quartier reste peu valorisé et perméable à des formes de précarité invisibilisée. Il apparaît sur la

carte en aplat rose, en périphérie de l'hypercentre, comme un territoire-refuge difficilement contrôlable.

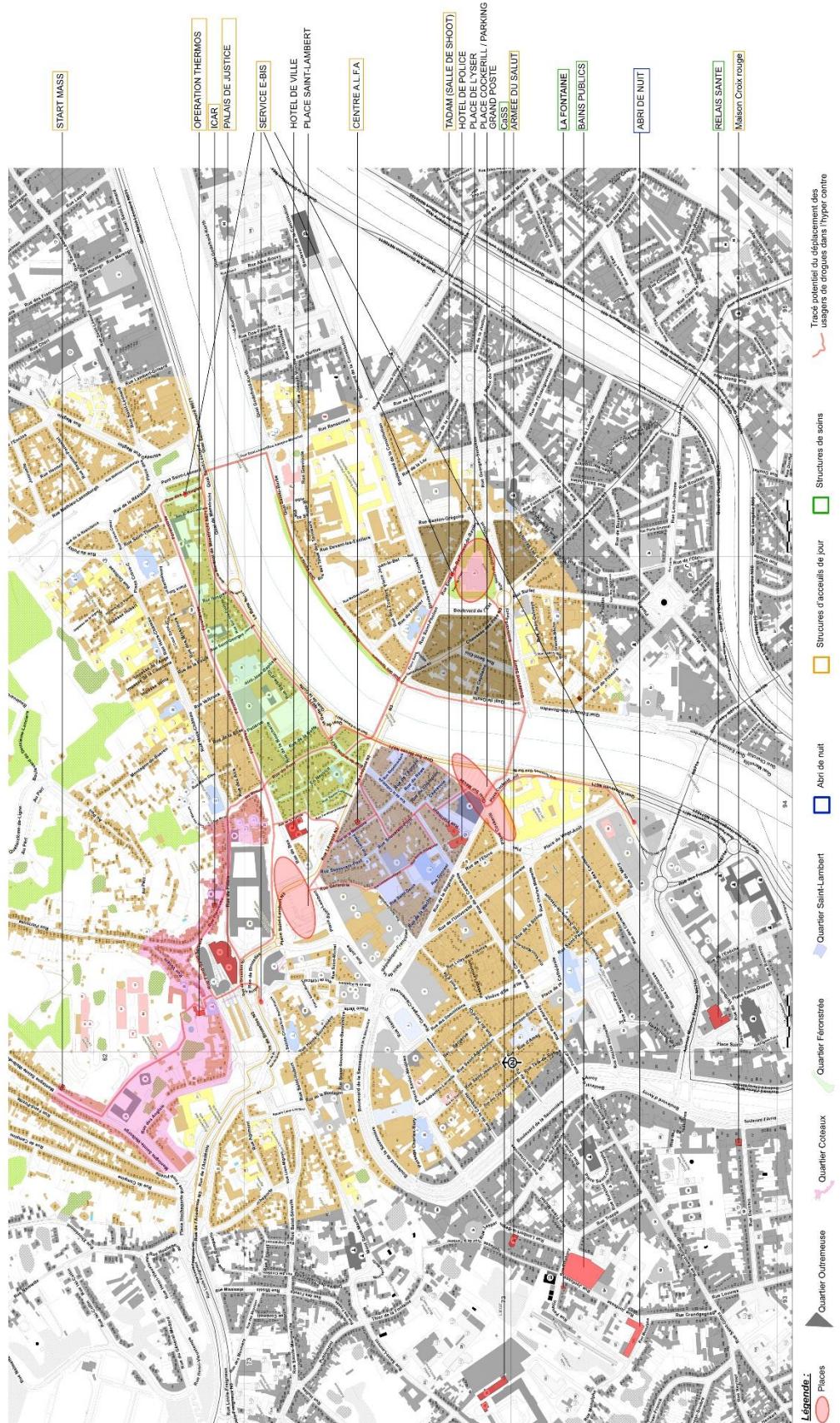
- *Le quartier Saint-Lambert*, représenté en bleu, constitue le nœud central de la ville, tant en termes d'infrastructures que de flux. Il concentre de nombreuses lignes de bus, des pôles commerciaux, des institutions (Hôtel de Ville, CPAS, Relais Social, etc.), et se trouve directement connecté à plusieurs structures d'aide identifiées sur la carte. Des axes comme la rue du Palais ou la rue Léopold y apparaissent en rouge comme tracés de forte intensité, marqués par des usages multiples, simultanés, souvent conflictuels. C'est un espace d'interface par excellence, mais aussi de tension permanente.
- *Le quartier Féronstrée*, situé à l'articulation entre les quais et le tissu ancien, est figuré en vert. Ce secteur, historiquement commerçant, souffre aujourd'hui de vacance commerciale, de bâti dégradé et de précarisation sociale. Il accueille une série de structures, mais de manière diffuse. Les flux y sont souvent de passage, entre rive gauche et rive droite, avec des usages mixtes : errance, survie économique, prostitution. C'est un secteur stratégique mais fragile, dont la requalification pourrait constituer un levier important.
- Le quartier Outremeuse, marqué en gris, se situe sur la rive droite de la Meuse et combine plusieurs facteurs aggravants : précarité résidentielle, présence de marchands de sommeil, isolement social et absence de repères collectifs. Le parking sous dalle de la place de l'Yser, mal conçu et sous-utilisé, y crée un vide urbain propice aux usages non encadrés. Ce secteur est en bout de course du corridor informel de déplacements figuré sur la carte. Il constitue aujourd'hui un point d'accumulation de tensions, mais aussi un site d'intervention possible.

Dans cette configuration urbaine morcelée, les déplacements entre structures apparaissent multiples, irréguliers et en étoile, mais suivent des logiques territoriales précises. La présence des usagers dans l'espace public est diffuse mais constante, et perçue par les riverains comme une occupation permanente. La cartographie permet d'objectiver cette présence, de désigner les zones d'interface, et de poser les bases d'une stratégie d'intervention ciblée.

La carte ainsi produite constitue une base de lecture opérationnelle du territoire : elle rend visible une réalité souvent perçue mais rarement représentée dans sa totalité. C'est à partir de cette vision globale que se construit, dans les chapitres suivants, la proposition d'un corridor structurant, traversant ces quartiers et organisant l'espace autour d'une trame lisible, accessible et accompagnée.

Note : la carte mentionnée se trouve en page suivante





4.2 Justification du choix des lieux d'intervention : places et rues à enjeux critiques

Comme l'indique la carte globale en amont, les déplacements entre les structures sociales dédiées aux usagers de drogues suivent des trajectoires récurrentes, qui traversent plusieurs espaces publics fortement sollicités. Parmi ceux-ci, trois lieux ont retenu mon attention en raison de leur centralité, de leur exposition aux flux sensibles et de l'absence actuelle de projet de requalification urbaine structurant : la place Saint-Lambert, la place Cockerill / Grand Poste et la place de l'Yser.

Contrairement à d'autres espaces du centre-ville comme la place de l'Opéra, la place Saint-Paul ou la place Xavier Neujean – toutes inscrites dans des plans de requalification municipaux à court ou moyen terme (cf. Annexe 3) – ces trois places demeurent sans intervention programmée, alors même qu'elles concentrent des usages intensifs, parfois conflictuels, notamment en lien avec la précarité visible.

Par ailleurs, les transformations liées à l'arrivée du tram modifient en profondeur la circulation, l'éclairage public, la qualité de l'aménagement urbain et la perception des espaces. Bien que ses effets soient encore en cours d'observation, le tram contribue d'ores et déjà à renforcer la mobilité douce, les continuités piétonnes, l'éclairage et la fréquentation des rues, autant d'éléments susceptibles de réduire les zones à risque d'isolement ou d'appropriation illicite. Ses arrêts, bien intégrés et végétalisés, constituent de nouveaux points d'ancre urbain, et peuvent jouer un rôle complémentaire dans une stratégie de cohabitation apaisée. Le projet s'inscrit donc dans cette dynamique, en l'étendant aux lieux non encore pris en charge.

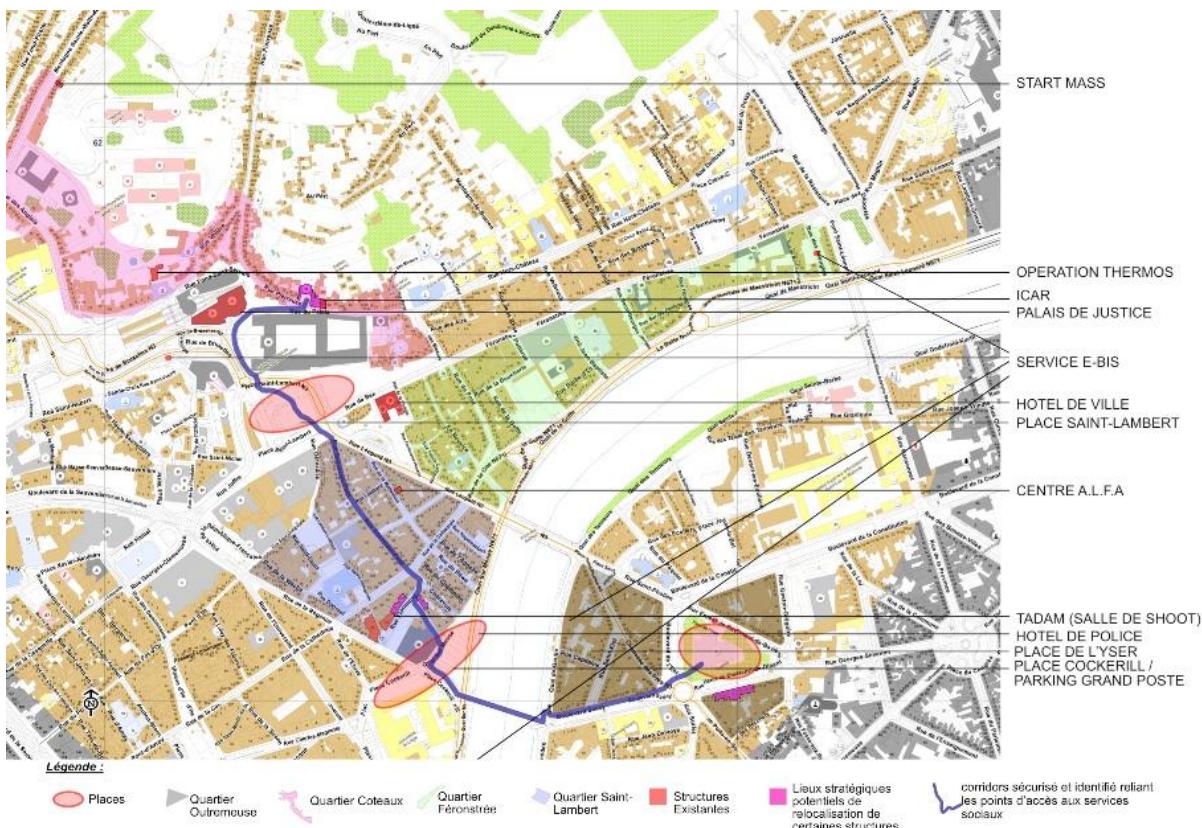
Enfin, en m'appuyant sur les trajectoires observées entre les structures sociales, plusieurs rues stratégiques se détachent également comme zones d'intervention potentielles. La rue du Palais en est un exemple marquant : artère très fréquentée par les usagers, elle est aussi perçue comme insécurisante par de nombreux riverains. Son traitement urbanistique doit donc être pensé dans la continuité du travail mené sur les places, comme espace de liaison critique dans la structuration du corridor socio-sanitaire.

4.2.1 Structuration d'un corridor de flux urbains : une réponse spatiale intégrée

Les dynamiques de déplacement des usagers de drogues analysées précédemment révèlent une concentration nette des trajectoires dans un périmètre restreint de l'hypercentre liégeois, reliant les principales structures d'aide (SCMR, Start Mass, CPAS, Service E-Bis, accueil de nuit...), plusieurs lieux de mendicité et d'attente, ainsi que des places et rues à forte fréquentation. Ces déplacements, loin d'être aléatoires, suivent des logiques d'usage, de nécessité et d'évitement. Ils s'inscrivent dans un territoire fonctionnel structuré par la proximité, la visibilité, l'accessibilité et la disponibilité des espaces publics.

Partant de ce constat, j'ai formulé la proposition d'un corridor urbain structurant, pensé non comme un dispositif de canalisation autoritaire, mais comme une trame d'accompagnement spatial. Ce corridor vise à rendre lisibles et praticables les trajectoires sociales existantes, à offrir des repères partagés, et à soutenir une cohabitation plus régulée et sécurisante pour tous.

Présentation cartographique du corridor



Ce corridor est matérialisé par un tracé principal (en mauve) reliant trois places stratégiques : Saint-Lambert, Cockerill/Grand Poste et Yser (figurées par des cercles rouges). Ces lieux sont à la fois des points de tension, de convergence et de potentiel en termes d'urbanité.

Autour de ce tracé, plusieurs éléments ont été cartographiés dans le plan global du corridor inséré ci-dessous :

- Les structures existantes d'aide aux usagers (accueil de jour, réduction des risques, logement d'urgence...) sont représentées en aplat rouge, traduisant leur présence diffuse mais centralisée dans l'hypercentre.
- Trois pôles de services sociaux mutualisés sont proposés (en aplat rose), chacun situé à proximité d'une des trois places. Ils forment les points d'ancre principaux du corridor : début (Saint-Lambert), centre (Cockerill) et fin (Yser), permettant une organisation territoriale lisible, progressive et accessible de l'offre sociale.

Enfin, quatre quartiers urbains différenciés ont été identifiés selon leurs caractéristiques morphologiques et sociales : Outremeuse, (gris), quartier Saint-Lambert, central (bleu), Feronstrée, (vert), Coteaux, (rose)

Logique spatiale et fonctionnelle du corridor

Le corridor traverse ainsi les axes les plus fréquentés par les usagers, identifiés par croisement d'observations de terrain, d'entretiens qualitatifs et d'analyse cartographique.

Son tracé s'efforce de rester à moins de 100 mètres de chaque structure sociale identifiée, dans une logique de maillage de proximité. Cette trame permet de recentrer les services autour d'un fil conducteur urbain, évitant leur dispersion, tout en respectant la logique d'usage réelle du territoire.

Ce dispositif ne fige pas les déplacements : il propose un cadre spatial souple, qui rend visible ce qui était jusqu'alors invisible ou marginal. Il permet de reconnaître, accompagner et structurer les circulations informelles sans les encadrer de manière coercitive.

Typologie d'aménagement : exemple d'une rue-corridor

⁶Une coupe-type d'une rue traversée par le corridor accompagne également cette proposition. Elle permet de visualiser les aménagements possibles à l'échelle micro, ainsi que les effets attendus sur l'espace public :



| Aménagement proposé | |
|---|--|
| Éclairage différencié selon les horaires | Plantation d'arbres (pleine terre ou alternatives) |
| Bancs modulables sans accoudoirs | Création de mini-parcs / îlots de fraîcheur |
| Végétalisation verticale ou en pots | Signalétique douce et repères visuels |
| Scènes mobiles / kiosques d'animation | Dispositifs anti-stigmatisation (mobilier inclusif) |
| Cheminements PMR lisibles et continus | Réaménagement des zones délaissées |
| Fontaines à eau et modules multifonctionnels | Activation commerciale douce (terrasses, vitrines) |
| Présence sociale (maraudes, relais santé mentale) | Gestion acoustique et lumière nocturne |
| Régulation des flux (piétons, vélos, bus, voitures) | Mobilier social (bancs, jardinières, scènes) |
| Espaces tampons ombragés (repos, cohabitation) | Dispositifs de participation citoyenne (marche, atelier) |
| Aménagement temporaire / réversible | Aménagement temporaire / réversible |

| Effets attendus ou observés | |
|---|---|
| Réduction du sentiment d'insécurité | Réduction des risques sanitaires (aiguillage social) |
| Apaisement de la cohabitation des publics | Amélioration du bien-être et du cadre de vie |
| Amélioration de la qualité de l'air | Augmentation de la biodiversité urbaine |
| Réduction des températures urbaines | Protection contre les vents et les fortes chaleurs |
| Meilleure lisibilité et accessibilité des espaces | Valorisation du paysage urbain |
| Plus grande attractivité commerciale | Réduction des coûts énergétiques (ombrage, humidité) |
| Plus-value foncière des quartiers concernés | Cohésion sociale renforcée (lieux de rencontre) |
| Régulation thermique naturelle (ombrage) | Diminution des campements ou attroupements problématiques |
| Limitation des conflits d'usage | Réintégration de publics précaires dans le tissu urbain |
| Réduction des usages illicites visibles | Usage actif, encadré et partagé de l'espace public |

L'effet combiné de ces éléments est de transformer l'interface de la rue : d'un espace à usages désorganisés ou conflictuels, elle devient un espace partagé négocié, offrant à la fois repères, appuis, sécurité et dignité.

⁶ Coupe de principe sur l'allée piétonne. <http://www.compagniedupaysage.com/projects/zac-multi-site-zac-des-forboeufs/>

Une stratégie souple, évolutive et ajustable

Cette proposition s'inscrit dans une vision d'urbanisme adaptatif, capable d'évoluer avec les projets en cours (tram, Plan Canopée, requalifications de places) et les réalités institutionnelles. Elle repose sur une logique d'infrastructure sociale discrète mais opérationnelle, adaptable aux contextes et aux usages.

Elle ne prétend pas résoudre la complexité des parcours de précarité, mais propose une forme spatiale ajustée pour mieux les accompagner, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

4.2.2 Exemples de transformations urbaines à Liège

Plusieurs lieux à Liège offrent des exemples concrets de réussites en matière de réhabilitation urbaine visant à réduire les problèmes liés à la toxicomanie :

Rue de la Casquette

Autrefois considérée comme un point noir du centre-ville liégeois en raison de problématiques liées à l'insécurité, aux trafics et à la marginalité, cette rue a fait l'objet d'un profond réaménagement urbain visant à améliorer à la fois la qualité de vie des usagers et le sentiment de sécurité. L'une des premières mesures structurantes fut sa piétonnisation, qui a permis non seulement de fluidifier les déplacements doux entre le Carré, cœur festif de la ville, et la place Xavier Neujean, mais aussi d'encourager une fréquentation plus apaisée et familiale. L'éclairage public a été entièrement repensé pour éviter les zones d'ombre favorisant les regroupements à risque, et l'aménagement d'une trame végétale, même modeste, a apporté une respiration visuelle et un apaisement thermique appréciables dans cet espace urbain dense. À cela s'ajoute l'implantation de terrasses commerciales et de mobilier urbain convivial qui, en favorisant une occupation légitime et continue de l'espace, ont renforcé les mécanismes de contrôle social informel (Kübler, 1995). Ce type d'aménagement participe pleinement d'une logique de design urbain inclusif, qui agit sur les comportements par l'environnement plutôt que par la coercition. Ces transformations ont permis de réduire significativement les comportements délictueux qui y étaient autrefois fréquents, tout en évitant la stigmatisation ou l'exclusion de publics précarisés. Ce type d'approche, qui articule stratégie urbanistique, sécurité urbaine et dynamisation commerciale, est aujourd'hui reconnu comme un bon exemple d'aménagement sensible et contextualisé.



7



8

⁷ Photo avant travaux . <https://fr.aroundus.com/p/56407900-rue-de-la-casquette>

⁸ Photo après travaux. <https://www.moustique.be/actu/belgique/2022/04/18/pietonnier-un-debat-toujours-enflamme-234715>

Place des Carmes

Autrefois considérée comme un espace enclavé et peu fréquenté, la place des Carmes a connu une transformation urbaine significative grâce à une politique municipale volontariste centrée sur la revitalisation des espaces publics. Le projet de requalification, s'inscrivant dans les dynamiques de transition écologique et de bien-être urbain portées notamment par le Plan Canopée de la Ville de Liège, a misé sur la création d'un îlot de fraîcheur végétalisé. L'introduction d'arbres adaptés, de jardinières fleuries et de zones ombragées a radicalement modifié l'ambiance du lieu, le rendant plus accueillant et respirable, tout en améliorant la qualité microclimatique du quartier (Plan Canopée, 2024).

Le mobilier urbain a également été repensé : bancs modulables, éclairage LED tamisé mais homogène, mobilier anti-vandalisme... autant d'éléments qui favorisent une appropriation positive de l'espace par des usagers diversifiés, sans pour autant recourir à une logique d'exclusion directe. En parallèle, la municipalité, en partenariat avec des acteurs locaux, a lancé une programmation culturelle régulière - concerts, brocantes, ateliers participatifs - qui contribue à ancrer la place dans une dynamique de quartier vivante et inclusive (Duc & Deffet, entretiens, 2025).

La présence immédiate d'un établissement scolaire, avec une entrée principale débouchant directement sur la place, génère une fréquentation régulière et continue aux heures de la journée. Cette "surveillance passive" induite par les allées et venues des étudiants joue un rôle fondamental dans le renforcement du sentiment de sécurité, tout en facilitant une cohabitation apaisée entre les différents usagers de l'espace (Demelenne & Haleng entretien, 2025).

« Je pense vraiment qu'il y a un lien entre l'environnement, l'urbanisme, etc., et ce phénomène d'insécurité, surtout le sentiment d'insécurité dans les centres urbains. [...] Quand l'espace public est déserté, la présence des publics précarisés est beaucoup plus visible. [...] Une présence régulière d'autres personnes, comme les usagers "classiques" de l'espace, ça rééquilibre » (Demelenne, entretien, 2025)

Ces transformations ont permis, en quelques années, de faire reculer sensiblement les comportements problématiques liés à la toxicomanie, notamment les consommations en public ou le deal à ciel ouvert. La "mise en lumière" au sens propre comme au figuré de ce lieu, autrefois évité, a participé à sa réintégration dans les circulations urbaines quotidiennes, et à la restauration d'un véritable sentiment de convivialité et d'appropriation collective.



⁹ Vue 3D : Lheureux, Bai. « BAI Lheureux : Architecture et Design 3D ». Bai Lheureux. <http://www.bai-lheureux.be>.

4.3 Proposition de trois interventions concrètes

4.3.1 Place Saint-Lambert

4.3.1.1 Contexte et enjeux

Située au cœur historique de Liège, la place Saint-Lambert est bien plus qu'un espace public : elle est un symbole de la centralité urbaine, un nœud multimodal majeur, et un lieu chargé d'histoire, de mémoire collective et de tensions sociales. Elle accueille chaque jour un flux considérable de piétons, de bus et, bientôt, de trams. Pourtant, ce rôle stratégique se heurte depuis des années à une série de dysfonctionnements structurels et de dégradations d'image : fragmentation spatiale, ambiances délabrées, usages précaires, et un sentiment d'insécurité croissant.

Cette situation s'explique à la fois par les multiples phases de travaux (fouilles archéologiques, chantier du tram, rénovation des galeries), par des choix d'aménagement peu lisibles ou non résilients, et par la présence visible de publics en grande précarité, notamment des usagers de drogues. Cela a conduit à une forme d'abandon symbolique de la place, et à une défiance mutuelle entre riverains, commerçants, touristes et publics précaires.

Pour autant, comme le souligne M. Michel Duc (urbaniste au cabinet de l'échevin Gilles Forêt), il ne faut pas renoncer à cette place. Bien au contraire : elle représente un défi paradigmique de l'urbanisme contemporain, où l'on doit penser simultanément patrimoine, inclusion sociale, mobilité, transition écologique et usages sensibles de l'espace public. M. Jean-Marc Demelenne (chef de corps de la police de Liège) évoque quant à lui « le traumatisme collectif » que la place a laissé dans la mémoire des liégeois, en raison de son inaccessibilité prolongée durant les travaux et de la concentration des publics précarisés qui en a découlé. Il insiste sur la nécessité de « recréer une présence, une visibilité humaine et policière, mais aussi une appropriation positive par les habitants eux-mêmes ».

« *L'espace public, d'autant plus dans les zones urbaines, c'est un élément qui doit être qualitatif pour avoir un retour des Liégeois. [...] Les gens ont besoin d'espaces publics de qualité, apaisés, diversifiés, qui répondent à différents usages. [...] On ne peut pas penser un espace comme neutre. Il doit articuler logement, mobilité, fraîcheur, mixité sociale* » (Duc, entretien, 2025)

Une rénovation chaotique (1970-2000)

La Place Saint-Lambert a été le théâtre d'un vaste chantier de "modernisation" entamé dans les années 1970. Les autorités communales ambitionnaient alors de créer une gare des bus souterraine et de faciliter l'accès automobile au centre-ville (Warzée, 2019). Pour y parvenir, de nombreuses expropriations furent décrétées et un large périmètre fut progressivement démolie, laissant longtemps la place à l'état de friche ou de parking provisoire.

Les difficultés financières, les désaccords politiques et la mobilisation des défenseurs du patrimoine ont freiné la reconversion de l'îlot, si bien que la place est restée en mutation pendant près de trois décennies. Différents projets - voies rapides, parkings massifs, galeries commerciales - ont ainsi avorté ou été reconfigurés au fil du temps. Il faut attendre la fin des années 1980, sous l'impulsion de l'architecte Claude Strebelle, pour qu'un schéma directeur plus respectueux du contexte urbain voie le jour, aboutissant progressivement à la configuration actuelle au tournant des années 2000 (Warzée, 2019).



Contexte actuel : multi-niveaux, entretien minimal et sentiment d'abandon

Lors de notre entretien, Jean-Marc Demelenne a mis en évidence les contraintes spatiales de la place : « *Il y a des recoins, des zones où la visibilité est réduite, ce qui ne facilite pas les interventions. On doit parfois contourner pour intervenir, ce qui retarde nos actions* » (Demelenne, entretien, 2025). Cette configuration en rampes, escaliers et zones dissimulées complique l'action policière et alimente un sentiment de retrait ou de vide urbain. De plus, certains choix d'entretien, jugés minimalistes (pavés colmatés au béton, propreté aléatoire), renforcent l'impression d'un lieu négligé. Dans l'esprit de la théorie de la vitre brisée (Wilson & Kelling, 1982), ce type de dégradation alimente un climat propice à la marginalité visible, aux comportements déviants ou aux usages détournés de l'espace.

L'impact de l'arrivée du tram et la nécessité d'un recalibrage

Avec l'arrivée du tram, la Place Saint-Lambert est amenée à jouer un nouveau rôle dans le dispositif de mobilité. Il faudra concilier quais de bus et quais de tram, accès piétons, escaliers, circulation résiduelle des voitures et flux de passants. Or, la géométrie actuelle de la place, héritée d'anciens projets partiellement inaboutis, n'est plus du tout en phase avec les standards et besoins actuels en matière de confort et de sécurité. Un recalibrage d'envergure s'impose donc : clarifier la topographie, renforcer l'éclairage, adapter le mobilier urbain et revoir la distribution des espaces entre transports en commun, passants, cyclistes et commerçants.

L'Espace Tivoli, un parking provisoire qui perdure

Au nord-est de la place, l'Espace Tivoli incarne également le caractère inachevé de la rénovation passée. Conçu un temps pour accueillir des fouilles archéologiques ou une extension commerciale, il demeure depuis des décennies un parking à ciel ouvert, sans usage réellement défini. Jean-Marc Demelenne souligne : « *Il y a des zones comme Tivoli où il n'y a pas de réelle affectation [...] ça devient un espace d'attente, d'errance, ou parfois de deal* » (Demelenne, entretien, 2025). Cette situation contribue à la présence d'angles morts et à la sédentarisation de pratiques illicites, illustrant la nécessité d'une vision cohérente et stratégique pour l'ensemble du site.

Vers une requalification globale

Si la Place Saint-Lambert pâtit de son histoire urbaine mouvementée, elle recèle un potentiel majeur de requalification. À l'heure où le tram impose de repenser l'organisation des transports, un projet global doit s'emparer de questions essentielles :

¹⁰ La démolition du Tivoli. <https://histoiresdeliege.wordpress.com/2019/05/18/la-metamorphose-de-la-place-saint-lambert-1970-2000/>

¹¹ Vue aérienne de 1979. <https://histoiresdeliege.wordpress.com/2019/05/18/la-metamorphose-de-la-place-saint-lambert-1970-2000/>

¹² Plan d'aménagement des autoroutes urbaines au cœur de Liège, tel que prévu dans les années 1960.

<https://histoiresdeliege.wordpress.com/2019/05/18/la-metamorphose-de-la-place-saint-lambert-1970-2000/>

- Entretien et matériaux : rompre avec la logique du "colmatage" pour un revêtement pérenne et cohérent, susceptible de restaurer une image positive du lieu (Besse, 2010).
- Gestion des flux : intégrer le tram, les quais de bus, et les circulations piétonnes dans un plan cohérent (Annexe), pour réduire la confusion spatiale et les zones d'ombre
- Concertation : associer commerçants, habitants et acteurs sociaux pour qu'ils participent aux choix architecturaux, limitant ainsi les erreurs passées (Fondation Roi Baudouin, 2004).
- Aménagement "post-tram" : prévoir une urbanisation pérenne, qui ne laisse pas la place à de nouveaux espaces "provisoires" ou parkings temporaires risquant de générer à nouveau des friches (Couturiaux, 2020).

En somme, la Place Saint-Lambert est un exemple de carrefour urbain stratégique, auquel le chantier du tram apporte une occasion unique de refonte. Mais la réussite de cette transformation exige un regard lucide sur l'histoire chaotique de la place et l'engagement d'une planification partagée, respectueuse des réalités sociales et urbanistiques de Liège.

4.3.1.2 Objectifs de l'aménagement

L'aménagement de la place Saint-Lambert vise à restaurer son rôle de place civique active, capable d'accueillir une diversité d'usagers sans que ces usages entrent en conflit permanent. Les objectifs principaux sont les suivants :

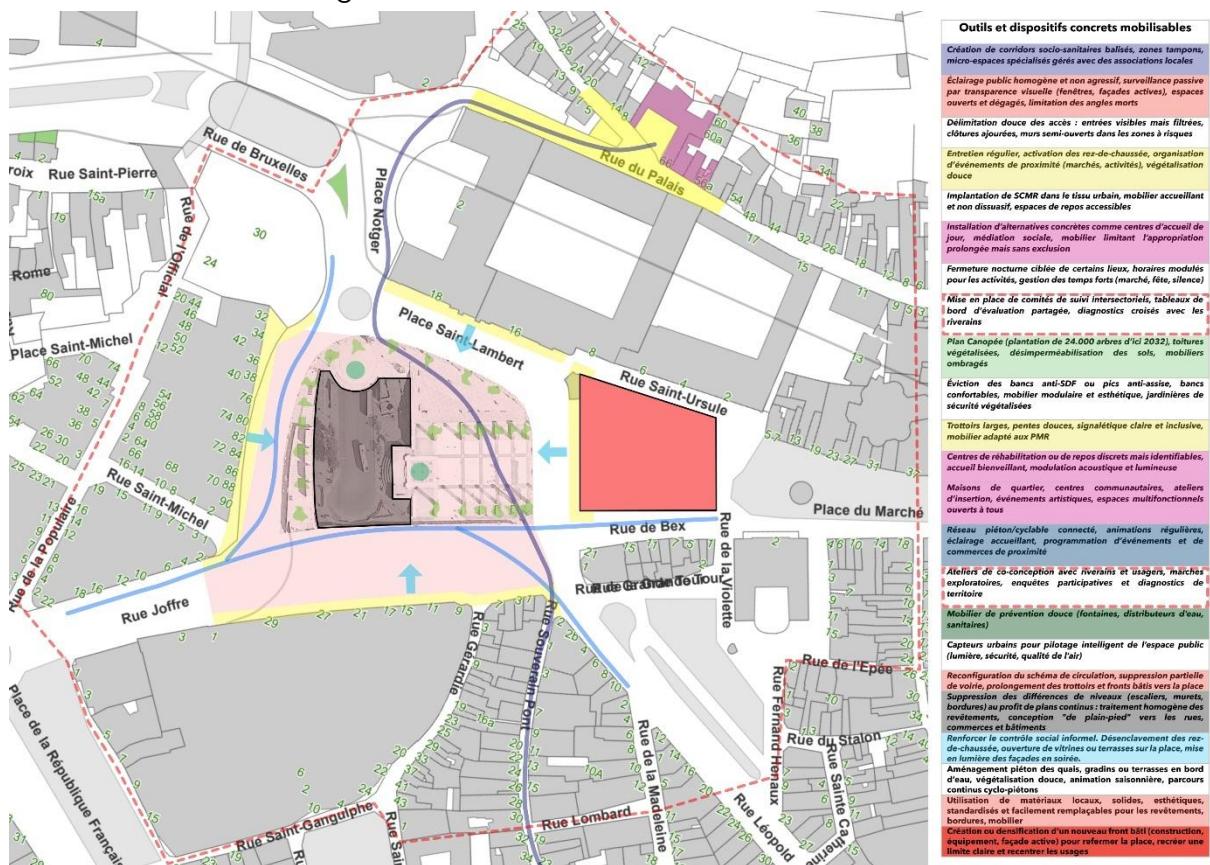
- Clarifier l'espace et réduire les discontinuités topographiques : la place souffre aujourd'hui de ruptures de niveaux, de rampes mal intégrées et de zones d'ombre qui favorisent des usages dissimulés et dissuadent les circulations fluides.
- Réorganiser les flux pour une meilleure lisibilité entre piétons, tram, bus et véhicules (au besoin) en évitant la concurrence spatiale.
- Réduire le sentiment d'insécurité par un design urbain intelligemment pensé : meilleure visibilité, cohérence du revêtement, repères clairs, zones bien éclairées.
- Réhabiliter l'image de la place en lui redonnant un rôle actif dans l'écosystème commercial, patrimonial et culturel du centre-ville.
- Favoriser la cohabitation des publics, notamment via des espaces tampon, des bancs, des plantations ou encore des animations urbaines ponctuelles.
- Revaloriser l'espace Tivoli comme pièce urbaine à part entière (et non parking), en tenant compte des contraintes archéologiques.

Mme Frédérique Haleng (chargée de projet à la zone de police de Liège, ex-cabinet du bourgmestre) rappelle d'ailleurs que « l'approche de la place ne peut pas se faire uniquement en termes d'infrastructures mais doit aussi intégrer une coordination avec les opérateurs sociaux, notamment ceux de la santé mentale et du Relais Social ». Elle insiste sur l'importance de penser l'espace public comme support d'insertion et de dignité, et non comme un vecteur d'exclusion.

L'objectif est donc double :

- À court terme, améliorer les perceptions de sécurité et de lisibilité, via une série d'interventions ciblées (revêtement, éclairage, mobilier, etc.).
- À moyen et long terme, poser les bases d'une transformation plus ambitieuse, en dialogue avec les contraintes patrimoniales et budgétaires.

4.3.1.3 Solutions envisagées



La reconfiguration d'un espace central tel que la place Saint-Lambert ne peut se faire par une refonte brutale, tant les enjeux patrimoniaux, sociaux et techniques y sont denses. Comme le souligne Michel Duc, conseiller urbaniste à la Ville de Liège, plusieurs contraintes majeures – notamment la présence de vestiges archéologiques romains en sous-sol, les logiques de circulation actuelles et la multiplicité des usages – rendent impossible toute transformation "ex nihilo". Dans ce contexte, l'intervention repose sur une stratégie par étapes successives, fondée sur les principes de l'urbanisme tactique, avec des solutions réversibles, évaluables et modulaires.

L'une des premières priorités porte sur la suppression des discontinuités topographiques, qui fragmentent actuellement l'espace. L'ancienne gare des bus, en contrebas, sera entièrement rebouchée pour générer une surface de plain-pied continue (aplat gris), assurant une accessibilité universelle, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Des trottoirs élargis, inclinés avec douceur, une signalétique claire et un mobilier PMR (aplat jaune) permettront de créer une place lisible, traversable et non anxiogène.

Dans cette logique de lisibilité, une réorganisation des flux est également projetée. Actuellement cernée par la voirie sur tous ses côtés, la place souffre d'un éclatement spatial et fonctionnel. Le plan propose une suppression partielle de la voirie (aplat rouge transparent) pour libérer une large surface piétonne côté sud et ouest, recentrant les mobilités douces (tracés bleus) et permettant la désenclavement des façades. La valorisation des rez-de-chaussée commerciaux (flèches bleues) – par la création de vitrines actives, de terrasses ou d'extensions saisonnières – renforcerait un contrôle social informel, dissuasif mais non oppressif.

Cette approche est renforcée par la création d'un corridor socio-sanitaire balisé (tracé mauve), qui traverse la place de part en part et rejoint la rue du Palais. Cette ligne structurelle, soutenue par un éclairage lisible et homogène, permet à la fois d'encadrer les déplacements des publics vulnérables et de signaler une continuité urbaine vers une zone d'accueil et de services sociaux renforcés. En effet, dans l'îlot situé rue du Palais (aplat rose), plusieurs bâtiments contigus – dont le bâtiment de la Commanderie actuellement désaffecté – sont identifiés comme pouvant accueillir un pôle mutualisé de services de première ligne : réduction des risques (centre ICAR), accueil de jour (Opération Thermos), insertion et formation (Start Mass) ou dispositifs d'urgence sociale.

Ce schéma permettrait de fédérer les interventions dans une logique intégrée, limitant la dispersion des acteurs et rendant lisible, spatialement, une réponse publique coordonnée. Dans ce sens, le corridor ne se limite pas à une voie de circulation mais devient un espace de prise en charge, appuyé par du mobilier de prévention douce (fontaines, sanitaires, assises - vert foncé) et une végétalisation ciblée selon les contraintes du sous-sol.

En effet, la plantation d'arbres en pleine terre est ici impossible du fait des vestiges archéologiques. Toutefois, comme l'indique le Plan Canopée (2024), plusieurs solutions alternatives sont mobilisables : arbres en pots de grand volume, murs végétaux, îlots mobiles d'ombrage ou de fraîcheur (zones vert clair). Ces dispositifs peuvent participer à l'amélioration du confort thermique, à la réduction des effets d'îlot de chaleur urbain, tout en introduisant une esthétique de respiration végétale. Comme le rappelle M. Le Coq, coordinateur du plan de prévention : « Il faut créer des lieux où il fait bon rester pour tout le monde ».

La lumière constitue également un vecteur majeur de transformation. L'éclairage public est repensé dans une optique de sécurité bienveillante, selon des intensités différencierées par zone et par horaire, en cohérence avec les usages nocturnes et les seuils de visibilité (zones bleues et façades éclairées). M. Duc insiste sur le fait que les perceptions de l'espace sont genrées : certaines femmes évitent les zones sombres ou enclavées, tandis que les jeunes hommes, pourtant plus nombreux en rue la nuit, sont statistiquement les plus exposés aux agressions. L'éclairage devient ici un outil de réassurance collective.

Le mobilier urbain joue un rôle crucial dans l'équilibre entre hospitalité et régulation. Loin des dispositifs d'architecture hostile, il s'agit ici de concevoir des assises partagées, sans accoudoirs systématiques, intégrées dans des zones visibles mais ombragées, propices à la pause sans encourager l'appropriation prolongée. Fontaines, petites scènes ou mobilier artistique (zones vert foncé et roses) peuvent être activés ponctuellement par des partenaires associatifs (ASBL, maraudes), dans une logique de présence humaine

permanente. Bernard Deffet, architecte urbaniste, souligne que « les bancs sont moins des objets que des dispositifs sociaux de médiation, de repli ou de rencontre ».

Enfin, la gestion des flux, en lien avec l'espace Tivoli (aujourd'hui parking informel - aplat rouge foncé), ouvre la voie à une expérimentation spatiale progressive. Cet espace pourrait accueillir, à moyen terme, des fonctions mixtes : marché, lieu de programmation artistique, jardin mobile, terrain d'événements. Cette modularité permettrait de réguler les stationnements et d'introduire des usages collectifs, temporaires ou saisonniers, tout en désamorçant la polarisation actuelle de l'espace.

La mise en place de comités de suivi intersectoriels (pointillés rouges) – réunissant riverains, commerçants, associations et institutions publiques – assurerait une évaluation continue des usages, des tensions et des ajustements à opérer. Appuyée par des ateliers de co-conception et des marches exploratoires, cette approche invite à un urbanisme négocié, sensible aux réalités de terrain et capable d'évoluer dans le temps.

4.3.1.4 Résultats attendus

Le projet de transformation de la place Saint-Lambert ne relève pas d'un geste architectural spectaculaire, mais bien d'un retissage stratégique et progressif d'une centralité urbaine abîmée par les ruptures physiques, sociales et symboliques. Il s'agit ici de reconstruire une place de ville au sens plein du terme, en articulant mémoire, usage, visibilité et dignité. L'ensemble des dispositifs proposés – suppression des ruptures de niveau, activation des façades, végétalisation hors-sol, mobilier de prévention douce, corridors socio-sanitaires balisés – vise à réinscrire la place dans les pratiques urbaines quotidiennes, tout en assumant son rôle de scène civique contemporaine.

Les résultats attendus se déclinent de manière transversale :

- Une reconquête de l'image collective de la place, qui permettra de dépasser les stigmates liés à son histoire traumatique et aux usages dégradés actuels. L'unification du sol, la continuité des parcours piétons, la végétalisation ciblée et l'intégration de mobiliers accueillants doivent contribuer à réanimer la place dans l'imaginaire des habitants comme un lieu central, habitable, praticable et digne.
- Un apaisement des tensions d'usage, par la structuration d'espaces de pause, de circulation et d'intervention sociale clairement définis. La mise en place du corridor socio-sanitaire balisé (tracé mauve), ponctué par des dispositifs d'accueil discret mais visible, permettra une régulation humaine et matérielle de la cohabitation, sans évacuation ni relégation. La place devient ainsi un espace d'interface, non de confrontation.
- Un retour des habitants au cœur de leur ville, favorisé par des cheminements clairs, une signalétique inclusive, une lumière douce et des assises accessibles. En travaillant la lisibilité spatiale, les seuils d'entrée, la transparence des vitrines, le projet entend réparer la continuité urbaine entre les rues adjacentes, les fonctions commerciales et les usages quotidiens.

- Une réactivation économique fondée sur la flânerie et l'agrément, plus que sur l'intensité marchande. L'ouverture des rez-de-chaussée, la mise en lumière des façades, les espaces de respiration végétalisés, l'accueil d'événements de proximité viendront favoriser une économie de présence, respectueuse de la diversité des publics, sans éviction.

Un pilotage urbain intégré, co-construit et transversal, basé sur l'activation conjointe des services de la Ville, des associations de terrain, des opérateurs sociaux et des citoyens. Les comités de suivi (pointillés rouges), les ateliers de co-conception et les évaluations partagées permettront de faire vivre le projet au-delà de l'espace construit, dans une logique d'apprentissage collectif.

Comme l'a exprimé Michel Duc, « *le chantier est un équilibre entre le possible, le souhaitable et le nécessaire, entre mémoire, contraintes et usages contemporains* » (Duc, entretien 2025). Il constitue un test grandeur nature de la capacité d'une ville à produire un lieu juste, au sens où il accueille sans condition, articule des récits multiples, et permet à chacun - y compris aux plus vulnérables - d'y trouver sa place, non par tolérance mais par droit.

Le succès de ce projet ne résidera donc pas dans sa finition formelle, mais dans sa capacité à faire tenir ensemble les usages, les publics et les récits, dans un lieu désormais lisible, traversable, habité et légitime.

4.3.2 Place Cockerill & parking Grand Poste

4.3.2.1 Contexte et enjeux

Une histoire urbaine oubliée mais fondatrice

Autrefois appelée îlot Hochet, la zone correspondant à l'actuelle Place Cockerill et à l'esplanade de la Grand Poste occupait une position stratégique sur un bras de la Meuse, aujourd'hui comblé. Dès le XVe siècle, cette presqu'île peu urbanisée était connue pour ses dépôts d'immondices et maisons de débauche, avant qu'elle ne soit transformée en un couvent éducatif par les Frères de la Vie Commune (1495), puis reprise au XVIe siècle par les Jésuites qui y développèrent un collège prestigieux. Le site devient ensuite un haut lieu d'enseignement, accueillant l'Université de Liège à partir de 1817, et est renommé place du Vingt Août en mémoire des exactions allemandes de 1914 (Warzée, 2016).

Aujourd'hui, la Place Cockerill et le parking devant la Grand Poste forment un nœud stratégique et symbolique du centre de Liège. Situé au croisement du centre historique, de la Meuse, du marché dominical de la Batte, de l'Université de Liège, de la passerelle vers Outremeuse et de la Grand Poste transformée en hub¹³ urbain, ce site possède un potentiel d'interconnexion exceptionnel. Le parking de la Grand Poste, malgré sa situation centrale stratégique, représente actuellement un espace sous-utilisé et problématique. Jean-Marc Demelenne le décrit comme « *extrêmement visible, en plein centre, mais en même temps [...] sombre, peu entretenu* », ajoutant : « *malgré la centralité, il y a peu de contrôle social* ». Il précise que « *c'est là qu'on retrouve des consommations, parfois du deal, surtout le soir* » (Demelenne, entretien, avril 2025).

¹³ Un hub désigne un point central qui permet de relier différents éléments ou réseaux. <https://www.appvizer.fr/magazine/services-informatiques/gestion-informatique/hub-glossaire>



Un espace stratégique en pleine mutation

La Grand Poste, récemment réhabilitée en espace multifonctionnel mêlant commerces, coworking, restauration et espaces événementiels, se situe au cœur d'un secteur stratégique où convergent divers flux : étudiants de l'Université de Liège, visiteurs du marché dominical de la Batte, touristes empruntant la passerelle vers Outremeuse, et usagers quotidiens du centre-ville. Dans cette perspective, l'aménagement futur de l'esplanade devant la Grand Poste – notamment via la suppression du parking existant et la création d'un large espace piétonnier et paysager – est perçu comme un levier clé pour transformer la dynamique du lieu.

Cette dynamique, aujourd'hui fortement marquée par le transit automobile, le stationnement en surface et une fragmentation spatiale, pourrait évoluer vers un usage plus apaisé, qualitatif et attractif de l'espace public. L'objectif affiché est d'activer un effet de synergie entre les différentes fonctions du site (culturelles, économiques, universitaires), en encourageant les usages piétons, les circulations douces, les événements en plein air et les rencontres informelles. Une telle requalification pourrait renforcer l'attractivité du quartier, inciter à la flânerie, améliorer la qualité de vie et encourager une mixité d'usages, de jour comme de nuit. Le lien avec le fleuve Meuse, via la passerelle piétonne et les abords rénovés du quai Roosevelt, renforcerait également l'ancre du site dans une trame urbaine plus verte et accessible (UrbAgora, 2015 ; Plan Canopée, 2024).

Cependant, la suppression du parking, initialement annoncée pour fin 2022, a d'abord été reportée en juin 2023, avant d'être finalement mise en suspens sans échéance précise. La Ville justifie ces retards successifs par des contraintes opérationnelles majeures : difficultés à relocaliser les places de stationnement utilisées notamment par le personnel académique et administratif de l'université, besoins importants liés à la logistique des chantiers en cours dans le périmètre immédiat, et tensions locales persistantes autour de l'accessibilité au site. Le report puis la mise en suspens du projet illustrent clairement la complexité des arbitrages nécessaires entre accessibilité automobile, besoins quotidiens des usagers, et ambition de revalorisation qualitative des espaces publics. Actuellement, le projet reste donc en attente, sans calendrier défini, symboliquement « mis dans les cartons ».

En ce qui concerne la faisabilité budgétaire de ces transformations, la question reste ouverte. Si la Ville de Liège s'est engagée dans plusieurs projets ambitieux, comme le Plan Canopée (objectif de 24 000 arbres plantés d'ici 2032) et des extensions de zones piétonnes (ANNEXE 3), ces projets nécessitent des investissements importants. Interrogé à ce sujet,

¹⁴ Extrait du plan de Liège dressé par Blondel en 1880. <https://histoiresdeliege.wordpress.com/2016/12/12/de-lile-hochet-a-la-place-du-vingt-aout/>

¹⁵ Carte Postale Place Cockerill 1904. <https://www.geneanet.org/cartes-postales/view/7699305#0>

l'Échevin Gilles Foret (Transition écologique, Urbanisme, Mobilité) a indiqué que la Ville s'appuyait sur une combinaison de financements pluriels : budget communal, subsides régionaux (notamment dans le cadre du Plan Wallonie Cyclable et des Contrats de Rénovation Urbaine), fonds européens FEDER et partenariats public-privé.

Dans une interview accordée à Vivre Liège (février 2024), Gilles Foret reconnaît toutefois que les marges budgétaires restent limitées dans un contexte communal constraint, marqué par des investissements déjà lourds dans les mobilités (tram, restructuration du réseau TEC, réfection des quais). Il affirme que la stratégie repose sur une planification progressive, par phases, en priorisant les projets à fort impact spatial et social. À ce titre, la requalification des abords de la Grand Poste reste une ambition forte, mais dont la réalisation complète dépendra de la coordination avec les autres chantiers en cours et de la mobilisation effective des co-financements externes.

Entre opportunités et risques de déplacement des nuisances

L'article d'UrbAgora (2015), "Et si les voitures ne traversaient plus le centre-ville de Liège ?", souligne la nécessité d'une réflexion plus large sur la place de la voiture. L'implantation de nouveaux parkings souterrains ou le maintien des parkings existants sans plan d'ensemble hypothèquent le potentiel futur de piétonnisation et de reconquête des quais. Dans ce contexte, la Place Cockerill est un exemple symptomatique : ses rampes d'accès sont considérées comme des "points durs" dans l'espace public, contraignant toute évolution ultérieure de la mobilité. Malgré ces freins, la possibilité de transformer le parking en un espace culturel, commercial ou paysager mieux éclairé - et potentiellement piétonnisé ou semi-piétonnisé - demeure une piste forte pour diminuer l'attractivité du lieu pour les usagers de drogues et les dealers. En même temps, une telle requalification doit être pensée en lien avec la problématique de la toxicomanie : sans coordination sociale et médicale adaptée, il existe un risque de simple déplacement des nuisances vers des endroits encore moins contrôlés (Demelenne, entretien, 2025). Le succès d'un tel projet réside donc dans la concertation avec les acteurs locaux (université, commerçants, riverains) et dans une planification urbaine globale (Fondation Roi Baudouin, 2004).

Vers un élargissement de la zone piétonne

Le marché dominical de la Batte, la passerelle vers Outremeuse et la rénovation de la Grand Poste font de la Place Cockerill un point névralgique de la vie liégeoise. La volonté d'étendre la zone piétonne en hypercentre et de végétaliser davantage la ville s'accorde à la vision d'une cité plus accueillante et sûre. Toutefois, la suppression partielle ou totale des emplacements de stationnement implique de repenser la circulation automobile, l'accessibilité aux commerces et le maintien des services logistiques. Comme l'expliquent les auteurs de l'étude UrbAgora (2015), de telles modifications doivent s'intégrer à un Plan Communal de Mobilité cohérent : on ne peut supprimer un parking sans anticiper les alternatives pour les véhicules qui l'utilisaient. La coordination avec les projets du tram, les exigences de livraison pour les commerces, et la nécessité d'entretenir une attractivité pour les activités économiques restent des enjeux majeurs. Néanmoins, à plus long terme, la requalification de cet espace contribuerait à diminuer l'insécurité perçue et à encourager une appropriation positive par le public, freinant indirectement l'usage négatif de la place par les consommateurs de drogues.

En définitive, la Place Cockerill et le parking de la Grand Poste cristallisent l'ambivalence actuelle de la politique urbaine liégeoise : entre volonté de "verdir", d'élargir les zones piétonnes, et nécessité de gérer la mobilité et le stationnement, les arbitrages sont complexes. Or, c'est précisément la difficulté - voire la lenteur - de ce processus décisionnel qui maintient ces lieux dans un état transitoire, attirant les publics précarisés en quête d'espaces peu contrôlés. Une requalification ambitieuse, intégrée et communicante pourrait dès lors changer la donne, à condition d'y associer les dispositifs de réduction des risques et la population riveraine (Wagener, 2019).

4.3.2.2 Objectifs de l'aménagement

D'un point de vue stratégique, l'objectif est de faire de ce site un véritable espace public multimodal, végétalisé, accessible et attractif, capable d'orchestrer les flux multiples qui s'y croisent. Comme l'explique Michel Duc, cette requalification s'inscrit dans le projet plus large de reconquête des quais (corridor rive gauche), de hiérarchisation des modes de transport, et de réduction de l'empreinte de la voiture en ville.

Les grands objectifs de l'aménagement sont :

- Transformer le parking en esplanade piétonne et paysagère, articulée à la Grand Poste, à la passerelle et aux quais de Meuse ;
- Fluidifier les circulations douces et les rendre lisibles, en intégrant la nouvelle passerelle à une logique de continuité piétonne ;
- Créer un espace public à haute qualité d'usage, végétalisé, éclairé, apaisé et réversible ;
- Réduire l'attractivité du site pour les usages illicites, par une présence accrue et une structuration claire des usages ;
- Améliorer la lisibilité et la mixité fonctionnelle : commerce, université, transport, culture, détente.
- Contraintes techniques et freins structurels

Lors de son interview, M. Duc détaille avec précision les dix couches de complexité qui freinent actuellement le projet :

1. *Topographie et rampes* : la future passerelle doit être entièrement PMR, ce qui implique des rampes longues, pouvant aller jusqu'à l'ancien commissariat. Cela transforme la manière d'intégrer les accès et modifie les niveaux du site.
2. *Navigation fluviale* : la suppression des piliers au milieu de la Meuse implique une hauteur accrue de la passerelle, qui affecte tous les abords.
3. *Stationnement et accès à l'université* : il existe une demande forte de maintenir un certain nombre de places de stationnement pour les enseignants et personnels, dans une zone déjà saturée en flux.
4. *Travaux sur les quais et intégration des busways* : le site fait partie du corridor rive gauche, en pleine requalification. Il accueille aussi les futurs bus à haut niveau de

service, qui nécessitent des zones d'attente qualitatives, de l'espace public, du mobilier adapté.

5. *Mobilier urbain et lisibilité* : trop de poteaux ou de bancs peuvent nuire à la clarté de lecture de l'espace. L'arbitrage doit se faire entre convivialité et ouverture visuelle.
6. *Réseaux en sous-sol* : gaz, eau, égouttage, réseaux hydrauliques complexes sous la Meuse et vers la Citadelle rendent les excavations risquées.
7. *Contraintes pompiers et sécurité* : certaines zones doivent supporter le passage de camions lourds, ce qui implique un dimensionnement spécifique des dalles et des voies.
8. *Orientation et ensoleillement* : les implantations futures (terrasses, bancs, plantations) doivent tenir compte de l'ensoleillement pour garantir l'appropriation des lieux, en évitant les « zones mortes » exposées au nord.
9. *Besoins de végétalisation* : le quartier manque cruellement d'espaces verts privés. C'est un secteur prioritaire pour le Plan Canopée. Mais la plantation d'arbres est rendue complexe par les infrastructures souterraines.
10. *Logistique événementielle* : marché de la Batte, animations étudiantes, événements publics nécessitent des espaces logistiques adaptés (stockage, accès, circulation).



Processus décisionnel et lenteur des phasages

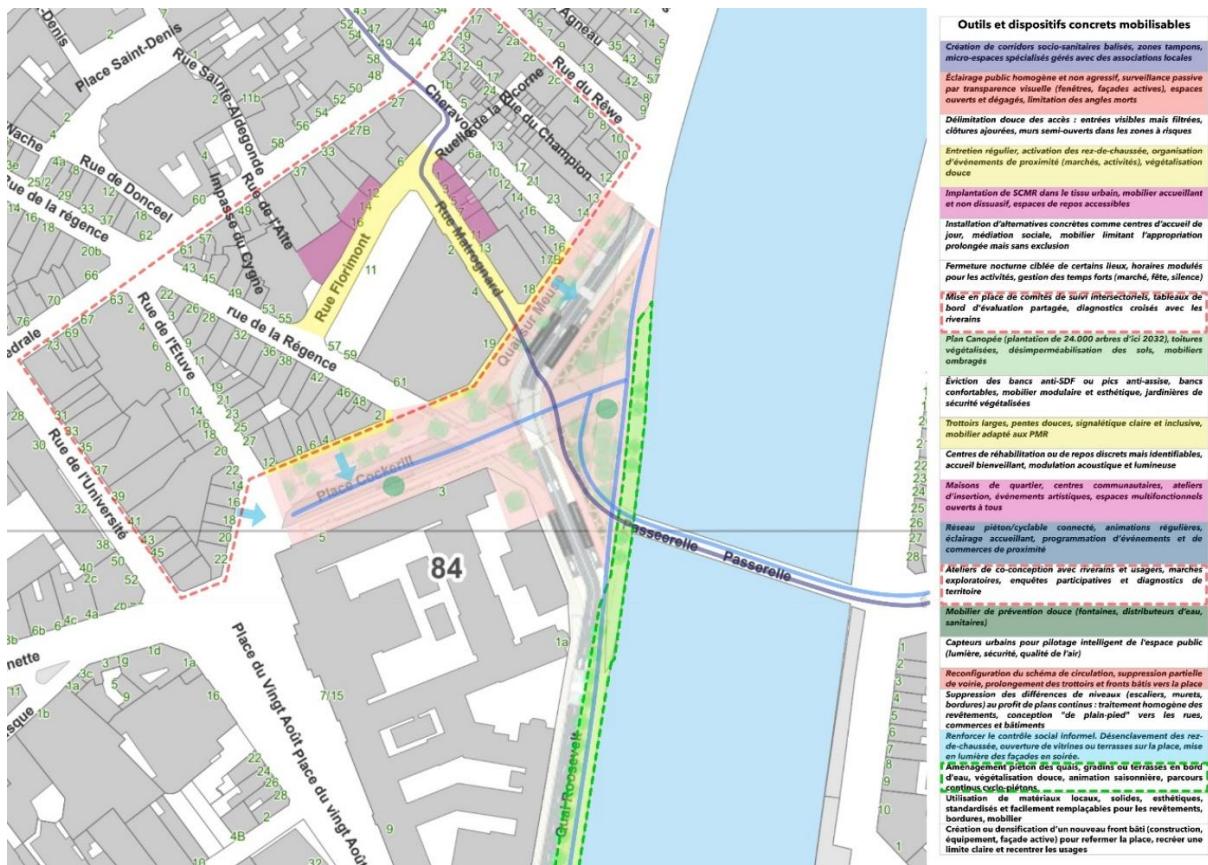
Initialement prévue pour 2022, la suppression du parking a été suspendue en 2023, pour des raisons financières, techniques et politiques. Le projet est désormais entre les mains du SPOE (Service Public de Wallonie Mobilité Infrastructures), qui coordonne les études et les concertations.

M. Duc évoque un processus itératif, fondé sur des enquêtes publiques, des ateliers participatifs et des concertations avec les acteurs incontournables : Université, commerçants, cyclistes, écoles, collectifs citoyens. Le phasage est progressif : les scénarios initiaux ont été réduits à deux, puis un seul sera affiné.

¹⁶ Et si les voitures ne traversaient plus le centre-ville de Liège ?, 20 août 2015. <https://urbagora.be/interventions/conferences-de-presse/et-si-les-voitures-ne-traversaient-plus-le-centre-ville-de-liege.html>, si l'on postule que le flux traversant peut passer en sous-sol, il devient possible d'imaginer le quai-sur-Meuse comme un véritable espace de lien entre la ville et son fleuve. Dessin : Agathe Raimbault.

¹⁷ Plan de Masse « Place Cockerill : la Ville de Liège à court d'idées nouvelles ? ». <https://urbagora.be/interventions/communiques/place-cockerill-la-ville-de-liege-a-court-d-idees-nouvelles.html>.

4.3.2.3 Solutions envisagées



La reconfiguration de la place Cockerill s'inscrit dans une stratégie de reconquête urbaine articulée autour d'interventions tactiques, progressives et modulables. Elle repose sur des principes similaires à ceux engagés pour la place Saint-Lambert, mais adaptés aux spécificités de ce site : flux de circulation intenses, présence directe de la SCMR, connexions aux quais de Meuse, et proximité avec la Cité administrative. Comme pour Saint-Lambert, une transformation brutale est écartée, au profit d'un phasage opérationnel coordonné, fondé sur des expérimentations à court terme, des infrastructures réversibles, et une vision d'ensemble construite autour de la continuité du corridor socio-sanitaire (tracé mauve).

La première étape consiste à agir sur la circulation automobile. Actuellement, la place est traversée de part en part par des flux motorisés qui interrompent toute continuité piétonne. L'objectif est ici de procéder à une suppression partielle – voire totale – de cette voirie traversante (aplat rouge transparent), selon deux hypothèses : soit une déviation du flux vers la périphérie immédiate de la place, soit son enfouissement partiel en tunnel pour libérer la surface. Cette reconquête permettrait de créer un grand plateau civique et végétalisé, dévolu aux usages piétons, aux événements publics et à la circulation douce. Elle faciliterait également une connexion directe aux quais, aujourd'hui largement disjoints.

Parallèlement, l'espace public serait nivelé pour supprimer les ruptures de niveaux, les bordures et les obstacles à la fluidité des parcours (aplat jaune). Des matériaux durables, esthétiques et standardisés (rouge transparent) seraient utilisés pour assurer la continuité entre les trottoirs, la place et les rues adjacentes. La pose d'un mobilier urbain adapté aux

PMR, d'une signalétique inclusive et de pentes douces assurerait une accessibilité universelle, dans un site fréquenté par une diversité de publics.

L'aménagement prévoit également l'intégration de dispositifs de végétalisation douce, en lien avec les orientations du Plan Canopée (2024). Du fait des contraintes liées au sous-sol (réseaux, densité urbaine), les plantations en pleine terre seraient limitées, mais compensées par des arbres en bacs de grand volume, des pergolas végétalisées, et des îlots mobiles d'ombrage (zones vert clair). Ces éléments, répartis autour des zones d'assises et des cheminements, contribuerait à améliorer le confort climatique, à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain et à renforcer l'attractivité du lieu.

Dans une logique de prévention douce, plusieurs dispositifs de soutien aux publics vulnérables sont proposés. Des fontaines à eau, sanitaires publics, bancs accessibles et ombragés (zones vert foncé) sont à intégrer dans les zones les plus fréquentées de la place, afin de garantir un accueil minimal non stigmatisant. Ces équipements permettent d'éviter les repliements désorganisés dans des lieux discrets et renforcent la visibilité des structures d'aide.

L'un des axes majeurs de transformation repose sur l'activation sociale et sanitaire de la bordure est de la place, à proximité immédiate de la SCMR existante. Il s'agit d'y constituer un second pôle urbain structurant, en complément de celui envisagé rue du Palais (cf. Saint-Lambert). Dans un îlot clairement défini (aplat rose), plusieurs fonctions peuvent être rassemblées : centres d'accueil de jour, maisons de quartier, ateliers d'insertion, structures d'accompagnement psychosocial. Ce regroupement permettrait de favoriser une mutualisation des services, de renforcer la lisibilité des dispositifs de réduction des risques, et de garantir une meilleure orientation des usagers. Il contribuerait également à canaliser et pacifier les usages périphériques de la SCMR, en les intégrant dans un tissu fonctionnel lisible.

L'aménagement prévoit également un travail fin sur les rez-de-chaussée : l'ouverture de façades vitrées, la mise en place de terrasses ou d'usages saisonniers (flèches bleues) favoriserait un contrôle social informel, une transparence spatiale et une réactivation commerciale de la place. Le mobilier, les parcours, et les seuils d'entrée seraient conçus pour rendre ces façades perméables et engageantes, notamment en soirée grâce à une mise en lumière progressive et non agressive.

En continuité avec les grands projets de réaménagement des quais de Meuse (notamment côté Guillemins), la place Cockerill serait reliée aux berges via un prolongement piéton et végétalisé (pointillés verts). Il est proposé d'y créer des gradins accessibles, des terrasses publiques, ou encore des espaces de programmation événementielle en bord d'eau (marchés, sport urbain, cinéma en plein air). Cette continuité physique et symbolique avec la Meuse permettrait de renforcer la lisibilité de l'axe "ville-fleuve", tout en intégrant Cockerill dans les usages métropolitains contemporains de l'eau.

En complément, l'espace public accueillerait une programmation d'événements légers : marchés hebdomadaires, activités associatives, interventions artistiques mobiles, expositions en plein air ou ateliers participatifs (tracé bleu). Ces usages ponctuels

permettent de multiplier les seuils d'appropriation, de varier les ambiances, et de limiter les phénomènes de mono-usage ou de marginalisation exclusive.

Enfin, dans la continuité des principes appliqués à Saint-Lambert, la réussite du projet repose sur une gouvernance locale partagée. L'installation de comités de suivi intersectoriels (pointillés rouges), réunissant riverains, commerçants, ASBL, services de police, relais sociaux et autorités locales, permettrait d'évaluer les effets de chaque intervention, d'ajuster les usages en fonction des tensions observées, et de garantir une co-construction active de la place. Ces comités seraient appuyés par des outils méthodologiques participatifs : marches exploratoires, diagnostics de territoire, enquêtes auprès des usagers, et observations in situ.

4.3.2.4 Résultats attendus

La requalification de la place Cockerill vise à transformer un espace longtemps perçu comme résiduel en une véritable centralité de quartier, capable d'absorber des flux variés, de répondre aux besoins des usagers les plus divers, et de jouer un rôle structurant à l'échelle métropolitaine. Ce projet se construit sur une articulation fine entre aménagement spatial, présence sociale et activation fonctionnelle, dans la continuité du corridor socio-sanitaire établi depuis Saint-Lambert.

Parmi les résultats attendus figure la constitution d'un espace public multifonctionnel, à la fois lisible, fluide et appropriable. La réorganisation de la circulation, la libération du sol pour les mobilités douces et les usages collectifs, la végétalisation et l'éclairage différencié contribuent à faire de cette place un plateau urbain ouvert, capable de s'adapter aux rythmes du quartier.

La requalification doit permettre une cohabitation pacifiée des publics, en rendant les usages visibles et encadrés. L'intégration de structures sociales complémentaires à la SCMR, la transparence des façades, la présence de médiateurs et la programmation régulière d'activités culturelles ou associatives favoriseront une régulation douce des tensions, sans stigmatisation.

Une réduction des usages déviants est attendue non par l'exclusion, mais par la transformation du lieu en un espace vivant, lumineux, traversé, surveillé informellement par l'activité quotidienne. L'ambiance urbaine y devient dissuasive, non par la contrainte, mais par la pluralité des usages présents.

Le projet entend aussi réconcilier la ville avec la Meuse, en rétablissant la connexion entre le centre-ville et les berges. La requalification physique des lisières, l'aménagement de gradins ou de terrasses, la continuité piétonne et cyclable renforceront le lien historique entre Liège et son fleuve, tout en offrant de nouveaux usages publics.

Un autre résultat clé est la transformation identitaire du site, passant d'un espace de transition utilitaire à une place de quartier stratégique. La requalification du sol, du mobilier, des façades et des rez-de-chaussée, combinée à l'introduction de petites infrastructures culturelles, permettra de faire émerger une nouvelle image, partagée et habitée.

Enfin, la place est appelée à devenir un moteur de dynamique locale, en s'appuyant sur les synergies possibles avec la Grand Poste, les commerces, les écoles et les acteurs culturels.

Elle pourra ainsi réintégrer pleinement le tissu vivant du centre élargi, au lieu de rester un vide entre plusieurs fonctions cloisonnées.

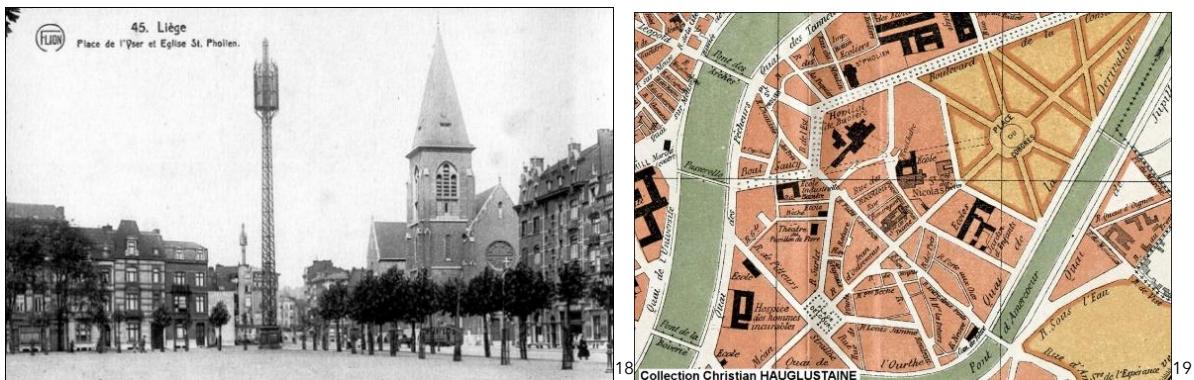
Comme le soulignent Frédérique Haleng et M. Le Coq, « cet espace est aujourd’hui une zone morte, utilisée uniquement comme parking, mais qui pourrait devenir un lieu d’équilibre urbain et social, à condition de ne pas rater la transition » (Haleng & Le Coq, entretien 2025). C’est bien cette transition – entre vide et usage, entre fragmentation et lien – que ce projet vise à concrétiser.

4.3.3 Place de l’Yser

4.3.3.1 Contexte et enjeux

La Place de l’Yser, jadis appelée « Place de Bavière », s’est construite sur un riche passé hospitalier : depuis le début du XVII^e siècle, on y trouvait un hôpital financé par le prince-évêque Ernest de Bavière. À la fin du XIX^e siècle, celui-ci fut déplacé sur le site de l’actuel CHR, tandis qu’en lieu et place s’installait un vaste espace public. Rebaptisée « Place de l’Yser » en 1918 pour honorer la résistance belge lors de la Première Guerre mondiale, elle a ensuite accueilli le Théâtre de la Place, de 1973 à 2013. Pendant quatre décennies, ce théâtre “provisoire” a empêché toute reconfiguration ambitieuse du site.

Située dans un quartier précarisé, la Place de l’Yser cristallise aujourd’hui les tensions entre ambition de requalification urbaine et fragilités sociales persistantes. Si le projet lancé en 2017 visait à transformer la place en agora conviviale, la configuration multi-niveaux, les défaillances techniques du parking souterrain et la faible lisibilité spatiale renforcent un sentiment d’inachèvement et alimentent les usages déviants. La présence de recoins, d’escaliers, de gradins et de zones peu visibles est exploitée par des trafics ou des pratiques de consommation illicite (Demelenne, entretien, 2025). L’organisation de l’espace nuit à son appropriation collective et complique la surveillance, tandis que les enjeux socio-économiques du quartier – habitat insalubre, errance, isolement – exacerbent la vulnérabilité des lieux (Couturiaux, 2020).



¹⁸ Warzée, Claude. « Place de l’Yser ». Document. Ville de Liège. Consulté le 8 avril 2025. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/realisations/place-de-lyser/place-de-lyser>.

¹⁹ carte outremeuse 1880 tracé place de l’ysere. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/realisations/place-de-lyser/place-de-lyser>.

Un projet de transformation inauguré en 2017

Libérée de son théâtre, la place devait connaître un nouvel aménagement : un vaste îlot central conçu comme une agora, une meilleure intégration paysagère, une plaine de jeux sécurisée, ainsi qu'une pergola promise à une végétalisation (Secchi & Vigano, 2016). L'objectif consistait à créer un lieu de convivialité et de rencontre dans un quartier souffrant de précarité et d'errance urbaine (Fondation Roi Baudouin, 2004). La Ville a donc inauguré ce projet en novembre 2017, suivant un processus présenté comme concerté avec les riverains.

Un parking sous la dalle... inutilisable

L'un des piliers de cette requalification était la rénovation du parking sous la dalle pour proposer 90 places supplémentaires, répondant à la demande de stationnement exprimée par certains habitants et commerçants. Or, moins de trois ans après l'inauguration, il apparaît que ce parking est en réalité totalement inexploitable, en raison de fuites et d'un problème d'étanchéité sérieux qui affecte la dalle centrale (Article Presse locale, 2023). Plusieurs intervenants techniques s'accusent mutuellement, et la Ville a lancé une procédure d'expertise judiciaire. Tandis que la stabilité de la dalle ne serait pas mise en cause, les coûts de réparation s'annoncent élevés.

Cette impasse a pour conséquence de laisser l'espace surélevé et morcelé par des escaliers et gradins, ce qui alimente un ressenti négatif auprès des habitants, jugeant la configuration peu harmonieuse. Les usagers de drogues, quant à eux, profitent des zones à l'abri du regard, exacerbant la problématique de la consommation visible et compliquant les interventions policières (Demelenne, entretien, 2025).

Une configuration multi-niveaux qui complique la surveillance

La place, déjà structurée en plusieurs niveaux pour compenser le dénivelé entre la dalle surélevée et les rues environnantes, constitue un point d'observation stratégique souvent exploité pour des activités illicites : dealers et usagers de drogues peuvent y surveiller facilement les abords, anticiper l'arrivée des forces de l'ordre et se disperser rapidement. Cette configuration urbaine fragmentée, caractérisée par des ruptures de niveau, des recoins et des zones peu visibles depuis la voie publique, nuit à la lisibilité spatiale du site.

Dans le contexte urbain, la lisibilité des espaces désigne la capacité d'un usager à comprendre rapidement l'organisation, les usages et les connexions d'un lieu. Un espace lisible est un espace où les limites sont claires, les cheminements évidents et les fonctions facilement identifiables, ce qui favorise le sentiment de sécurité, le contrôle social informel et une appropriation collective du lieu. À l'inverse, un espace peu lisible comporte des zones en retrait, des angles morts ou des transitions abruptes entre les usages, ce qui complique à la fois l'usage quotidien par les habitants et la surveillance par les services de sécurité.

Cette problématique de lisibilité s'observe également à la Place Saint-Lambert, où la topographie et la superposition des flux (piétons, TEC, commerces, infrastructures semi-enterrées) brouillent les repères et fragmentent la perception de l'espace (Demelenne, entretien, 2025). Dans ces conditions, les interventions architecturales ou urbanistiques qui visent à clarifier les parcours, ouvrir les perspectives visuelles et définir des limites fonctionnelles nettes sont essentielles.

Par ailleurs, le quartier environnant pâtit d'un tissu résidentiel précarisé, marqué par la présence de marchands de sommeil et d'un bâti dégradé (Couturiaux, 2020). L'absence de perspectives socio-économiques, combinée à cette faible lisibilité et à une surveillance difficile, alimente l'errance urbaine, la vulnérabilité des publics et l'ancrage durable des scènes de consommation dans ce secteur.

20



La mixité ambitionnée... et les ajustements à envisager

Malgré l'éclairage renforcé, la plaine de jeux et l'îlot central censés ramener une dynamique positive, la réalité reste en demi-teinte. Le stationnement souterrain non fonctionnel témoigne d'une planification précipitée ou mal coordonnée, laissant une impression d'inachèvement qui rejoint le sentiment d'abandon évoqué par les riverains (Article Presse locale, 2023).

Pour tendre vers la mixité et la convivialité promises, plusieurs pistes se dégagent :

- Résoudre les problèmes d'étanchéité et rendre le parking effectivement opérationnel ou, à défaut, repenser la dalle pour un usage collectif plus clair (Mosser, 2007).

²⁰ Vue 3D projet de rénovation 2017 : Ville de Liège. « Place de l'Yser » <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/realisations/place-de-lyser/place-de-lyser>.

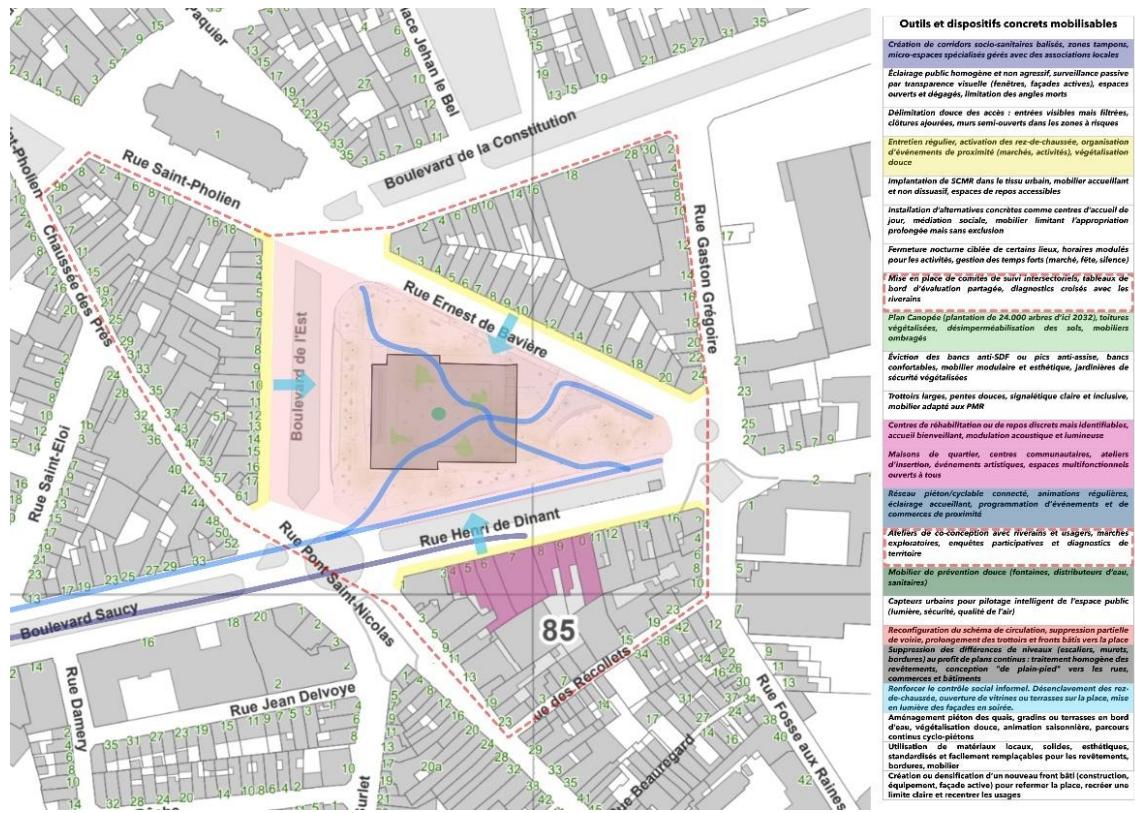
- Renforcer la présence sociale, via la médiation et l'animation culturelle, pour contrecarrer l'image d'un lieu "parent pauvre" du centre-ville (Fondation Roi Baudouin, 2004).
- Coordonner les actions urbaines avec les politiques sociales et de lutte contre l'habitat insalubre, de manière à accompagner les publics précarisés (Wagener, 2019).
- Poursuivre l'effort de végétalisation et la réorganisation de l'esplanade pour améliorer la lisibilité spatiale et empêcher la création de nouvelles zones d'ombre favorables aux trafics.

4.3.3.2 Objectifs de l'aménagement

L'aménagement de la place de l'Yser vise à transformer un espace fragmenté et sous-utilisé en véritable centralité de quartier, capable d'assurer à la fois des fonctions sociales, urbaines et symboliques dans un contexte de grande vulnérabilité. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Supprimer les ruptures de niveau pour créer une esplanade continue : la place souffre actuellement d'une topographie en gradins, d'un parking sur dalle défaillant et de discontinuités qui nuisent à la lisibilité, à la sécurité et à l'usage partagé.
- Rétablir une circulation fluide et accessible par la mise à niveau du sol, la clarification des cheminements, la suppression des angles morts et l'aménagement de continuités piétonnes cohérentes vers la passerelle et les rues adjacentes
- Apaiser l'ambiance urbaine et renforcer la visibilité : par l'éclairage scénarisé, l'ouverture des façades, la suppression des recoins et l'activation des bordures commerciales et associatives.
- Réinscrire la place dans le système de mobilités douces de l'hypercentre, en assurant sa connexion avec la passerelle vers Cockerill et Saint-Lambert, pour en faire un maillon actif du corridor socio-sanitaire structurant.
- Accueillir un pôle de services sociaux de proximité, en lien avec les réalités du quartier (précarité résidentielle, errance, isolement), dans le front bâti sud : centre de repos, lieu d'accueil de jour, médiation sociale et ateliers d'insertion.
- Créer une agora multifonctionnelle, végétalisée et inclusive, en réinvestissant l'îlot central avec des équipements ouverts (fontaine, assises, kiosque, scène légère) et une programmation accessible (marchés, événements culturels, animations associatives).
- Associer les habitants et les acteurs locaux à travers une gouvernance participative du lieu, afin d'ancrer l'appropriation et de réguler durablement les tensions d'usage.

4.3.3.3 Solutions envisagées



La requalification de la place de l'Yser appelle aujourd'hui une transformation radicale de son organisation spatiale, de sa lisibilité et de sa logique d'usages. À la fois isolée par des ruptures de niveaux, fragmentée par une trame routière disjointe et souffrant d'un déficit d'animation sociale, la place constitue pourtant un espace pivot au sein du quartier d'Outremeuse. Elle marque aussi le point d'aboutissement du corridor socio-sanitaire (tracé mauve) amorcé depuis la place Saint-Lambert, prolongé via la rue du Palais, structuré autour de la place Cockerill, et franchissant la passerelle vers Outremeuse. Il s'agit donc d'un site terminal stratégique, apte à accueillir un troisième pôle structurant de soutien social et urbain, dans une logique de continuité, de cohérence fonctionnelle et de rééquilibrage territorial.

La première intervention nécessaire consiste à supprimer les différences de niveau qui caractérisent actuellement la place, notamment les gradins et surélévations qui fragmentent l'espace et renforcent les stratégies d'appropriation par certains usagers. En supprimant ces ruptures (aplat gris), on recrée une place de plain-pied, continue, visible et accessible depuis toutes les rues adjacentes, en lien direct avec les façades actives. Cette remise à niveau, en renforçant la perméabilité visuelle et la fluidité des parcours, s'inscrit pleinement dans les principes de sécurité passive, tels que formulés par Kevin Lynch ou repris par Michel Duc : voir et être vu, circuler sans rupture, appréhender l'espace sans angle mort.

Ce niveling complet de la place implique toutefois de repenser l'usage du parking souterrain existant, aujourd'hui désaffecté. Deux hypothèses coexistent : soit sa réhabilitation technique, pour en faire un outil fonctionnel de stationnement résidentiel à moyen terme ; soit son abandon définitif, au profit d'un nouveau pôle de stationnement de

proximité, par exemple sous forme de silo implanté sur une parcelle sous-utilisée du quartier, à condition de respecter les contraintes urbanistiques et d'assurer une connexion fluide avec la place.

Une fois le sol rendu aux piétons, il convient de le traiter de manière lisible et fonctionnelle, en assurant la continuité des cheminements, en adoucissant les pentes et en utilisant des revêtements durables, perméables et esthétiques (aplat rouge transparent). La circulation motorisée, notamment sur le flanc ouest de la place, pourrait être adaptée ou neutralisée pour reconnecter la place à son tissu urbain direct, en la rattachant clairement à son contexte résidentiel, plutôt que de la laisser isolée comme une enclave traversée. Ce principe permet de renforcer la logique de cœur de quartier, en opposition à la logique de rond-point minéralisé qui domine actuellement.

Les bords de la place seraient activés par la requalification des rez-de-chaussée, en stimulant l'ouverture de vitrines, de commerces de proximité ou de lieux partagés (flèches bleues). L'éclairage, pensé comme vecteur de régulation sociale, serait conçu non comme un simple dispositif technique, mais comme une mise en scène lumineuse des usages : faisceaux directionnels pour les circulations, ambiances douces pour les zones de pause, éclairage indirect sur les façades pour éviter les angles morts et valoriser l'environnement urbain (pointillés bleus).

En cohérence avec le Plan Canopée (vert clair), une végétalisation douce et structurelle serait intégrée dans le projet. Là où cela est possible, des plantations de pleine terre viendraient ponctuer la place ; ailleurs, des bacs de grande contenance (10 à 14 m³) assureraient la survie d'arbres robustes, adaptés au stress urbain. Ces îlots végétaux participeraient à la création de zones de fraîcheur, à la réduction des températures et à l'amélioration de la qualité d'usage de la place.

Le mobilier urbain jouerait un rôle central dans la logique de cohabitation. Des bancs longs, sans accoudoirs systématiques, intégrés dans des séquences conviviales et visibles, encourageraient la pause, la rencontre, mais aussi la rotation des usagers. Des modules multifonctionnels – mêlant assises, jardinières, supports d'activités – pourraient y être implantés. Des fontaines à eau et sanitaires publics (zones vert foncé) compléteraient l'offre, assurant un accueil non dissuasif, inclusif et respectueux de la dignité des personnes.

Une scène légère, réversible, ou un pavillon mobile pourrait être installé pour accueillir des activités culturelles, sociales ou associatives. Ce dispositif permettrait à la place de redevenir une scène urbaine animée, où des temporalités d'appropriation positives viendraient supplanter les usages marginaux actuels. Ces animations (marchés, concerts, expositions, fêtes de quartier) seraient coordonnées avec les associations locales, dans une logique de partenariat avec les services de la Ville. Elles s'inscriraient dans un réseau cyclo-piéton connecté et programmé (tracé bleu), qui reliera la place au quartier, aux berges et au reste de la ville.

L'enjeu majeur est ici de ne pas dissocier requalification spatiale et action sociale. En lien avec le corridor socio-sanitaire (tracé mauve), la place de l'Yser doit accueillir un troisième pôle fonctionnel de structures sociales de proximité, implanté dans le front bâti sud de la

place (aplat rose). Il pourrait regrouper des centres de réhabilitation, maisons de quartier, lieux d'accueil bas seuil, ateliers d'insertion ou de médiation. Ce regroupement, discret mais visible, serait identifié par une signalétique sobre et une implantation soignée, pensée dans une logique de cohabitation urbaine apaisée. Il participerait à offrir des alternatives concrètes, et non à évacuer les publics précarisés vers d'autres marges urbaines.

La réussite du projet repose également sur la mise en place d'un dispositif participatif renforcé. Contrairement aux phases précédentes, marquées par un déficit d'écoute des acteurs locaux, cette nouvelle requalification devrait intégrer dès la phase de conception une série d'outils : réunions publiques, ateliers citoyens, dispositifs numériques contributifs, marches exploratoires, diagnostics croisés avec les usagers précaires, les riverains, les commerçants, les associations et les services de police (pointillés rouges). Ces démarches permettraient d'ajuster le projet en continu, d'ancrer sa légitimité locale et de garantir une appropriation pérenne.

Enfin, l'entretien du site, la maintenance du mobilier, la propreté et la gestion des plantations devront faire l'objet d'un engagement durable, via des conventions de partenariat, des programmes d'insertion locale ou des régies de quartier. Ce soin quotidien porté au lieu est indispensable pour inscrire durablement la transformation dans les pratiques urbaines ordinaires, et éviter que la place ne retombe dans l'oubli ou le rejet.

4.3.3.4 Résultat attendus

La requalification de la place de l'Yser ne peut se limiter à un simple réajustement de surface : elle s'inscrit dans une volonté de transformation profonde, à la fois fonctionnelle, sociale et symbolique. L'objectif est d'en faire une pièce urbaine active, cohérente avec les projets déjà amorcés à Saint-Lambert et Cockerill, et capable d'assumer son rôle de porte d'entrée apaisée dans le quartier d'Outremeuse.

Le premier résultat attendu est la reconstruction d'un espace public lisible, continu et accessible, où les ruptures de niveau sont effacées, les parcours fluides, et les seuils clairement identifiables. Ce traitement de plain-pied permettra une meilleure visibilité, une circulation plus fluide et une réappropriation collective des lieux, dans une logique de sécurité passive et de convivialité.

Il s'agit également d'ancrer durablement la place dans un système de mobilités douces connectées, grâce à son articulation directe avec la passerelle et les itinéraires piétons ou cyclables issus du centre. Cette connexion permettrait à la place de ne plus être un cul-de-sac ou un lieu de relégation, mais une séquence urbaine active, accueillante et respirable.

En parallèle, la création d'un troisième pôle de services sociaux de proximité, dans le prolongement du corridor socio-sanitaire, renforcera l'encadrement des usages les plus sensibles tout en offrant des solutions concrètes aux publics précaires. Ce regroupement d'acteurs locaux – lieux de repos, de médiation, d'insertion – participera à une cohabitation régulée mais non excluante, à rebours des logiques d'expulsion.

Un autre effet attendu concerne la revitalisation des ambiances urbaines. Par l'intégration de végétation, de mobilier accessible, de fontaines, d'éclairage scénographié et de petites infrastructures modulables, la place peut devenir un support d'événements de proximité, un lieu de rencontre entre générations, pratiques et temporalités. Ce changement de perception sera déterminant pour passer d'un lieu déserté à un espace de référence locale.

Enfin, la place pourra jouer un rôle dans la structuration d'une dynamique de quartier partagée, à travers l'implication des habitants, des associations, des commerçants et des services publics. La mise en place d'un processus participatif réel – marches exploratoires, ateliers citoyens, diagnostics croisés – est attendue comme levier d'ancrage durable et de légitimation du projet.

C'est en croisant ces dimensions – accessibilité, régulation sociale, respiration urbaine et gouvernance partagée – que la place de l'Yser pourra changer de statut : de marge négligée à centralité de quartier, de symptôme d'un déséquilibre à levier d'un renouveau local.

4.3.4 Solution transversale : relier les places pour structurer les flux et les usages

L'analyse comparée des trois places liégeoises – Saint-Lambert, Cockerill et Yser – permet de dégager plusieurs enseignements clés sur les conditions de réussite (ou d'échec partiel) des aménagements urbains confrontés à la présence visible de publics précaires et à la nécessité de garantir la qualité de vie pour l'ensemble des riverains. Si chaque site présente une histoire, une topographie, un niveau de centralité et une temporalité d'aménagement spécifique, tous partagent une même exigence : celle de concevoir des espaces publics lisibles, perméables, accessibles, activés et partagés, capables de structurer la cohabitation des usages sans exclusion ni stigmatisation.

- La place Saint-Lambert, au cœur du tissu historique et commerçant, illustre la complexité d'un espace surchargé, saturé de flux et d'infrastructures, mais dont la transformation douce – par un mobilier plus inclusif, une gestion des flux piétons, un éclairage adapté et une requalification de l'espace Tivoli – pourrait en faire une véritable interface entre centralité fonctionnelle et hospitalité urbaine. À condition de traiter la topographie, la visibilité et la fréquentation en intégrant les usages sociaux réels, elle peut devenir un levier majeur de reconquête civique du centre-ville. À proximité immédiate, un premier pôle social structurant est proposé rue du Palais, en mobilisant des bâtiments existants (dont la Commanderie) pour regrouper des services aujourd'hui dispersés (réduction des risques, accueil de jour, accompagnement social). Ce pôle renforce la capacité de la place à accueillir sans surcharger.
- La place Cockerill, quant à elle, incarne un nœud stratégique en latence. Sous-exploitée malgré son emplacement à la croisée de la Grand Poste, de l'université, du marché de la Batte et de la future passerelle, elle appelle une requalification plus ambitieuse encore, intégrant la suppression du parking, la revalorisation paysagère, l'amélioration des parcours piétons et l'accueil des flux liés aux busways. Son

potentiel de couture urbaine est fort : elle peut devenir une nouvelle centralité vivante et apaisée, à condition que les arbitrages politiques sur les usages soient tranchés avec clarté et que les contraintes techniques soient intégrées dans une stratégie de projet globale. Un deuxième pôle social, centré autour de la salle de consommation à moindre risque existante, pourrait y accueillir d'autres fonctions complémentaires (insertion, repos, médiation), dans un tissu urbain poreux et actif. Ce renforcement éviterait que la SCMR reste isolée, en la réinscrivant dans un écosystème de services de proximité.

- La place de l'Yser, enfin, constitue une leçon d'humilité urbaine. Imaginée comme une agora verte et inclusive, elle reste aujourd'hui marquée par les séquelles d'un projet mal coordonné, où le maintien d'un parking souterrain défaillant a produit une fragmentation spatiale lourde de conséquences. Pour redonner vie à cette place, une refonte complète est indispensable : suppression des ruptures de niveau, requalification du sol, présence humaine, animation culturelle, gestion partagée avec les acteurs locaux. À terme, la place pourrait s'intégrer dans un système de traversée douce cohérent avec Cockerill et la passerelle, contribuant ainsi à une reliance urbaine et sociale entre les rives. Un troisième pôle social, plus léger mais essentiel, pourrait y prendre place au sein du bâti existant, notamment sur la frange sud de la place. Ce pôle, pensé comme une antenne de proximité (repos, orientation, accueil mobile), viendrait clôturer le corridor socio-sanitaire dans une logique de respiration urbaine.

Dans les trois cas étudiés, l'enjeu ne se limite pas à un simple réaménagement technique, mais appelle à lier urbanisme, sécurité, inclusion sociale, réduction des risques et participation citoyenne. L'espace public doit être pensé comme un lieu politique et collectif, où se construit concrètement la possibilité d'un « vivre ensemble ». Requalifier une place ne revient pas à la nettoyer ou à la figer, mais à l'équiper pour accueillir la complexité des usages, des vulnérabilités et des rythmes urbains.

Cela suppose une approche transversale mêlant urbanisme, santé publique, médiation sociale et design inclusif, capable de tenir ensemble les exigences – parfois contradictoires – de tranquillité, de justice spatiale et de vitalité urbaine. À travers ces trois lieux, c'est bien le défi de l'inclusion par le cadre urbain qui se pose : une ville plus juste, plus lisible, plus habitable.

C'est dans cette perspective qu'a été développée la proposition d'un corridor structurant des flux urbains sensibles, qui relie ces trois places dans une même logique territoriale. Conçu non comme un outil de contrôle, mais comme une trame discrète et lisible, il articule mobilité douce, accompagnement social, sécurité passive et apaisement spatial. Il s'appuie sur les déplacements réels des usagers, identifiés à travers l'analyse de terrain, en reliant les structures d'aide (SCMR, Start Mass, CPAS, accueil de nuit...) à des espaces publics particulièrement exposés.

Ce corridor socio-sanitaire, limité à l'hypercentre, suit les axes les plus fréquentés et traverse trois lieux stratégiques : la place Saint-Lambert, la Grand Poste/Cockerill, et la place de l'Yser. Il s'appuie sur une trame de proximité, chaque structure d'aide se trouvant à moins de 100 mètres du tracé, dans une logique de maillage lisible et accessible. Ce choix permet à la fois

une meilleure orientation des publics fragiles et une recentralisation progressive des dispositifs sociaux dans un tissu urbain clair et sécurisé.

Le projet repose sur des aménagements simples mais cohérents : éclairage homogène, mobilier modulaire, végétalisation filtrante, signalétique douce, médiateurs urbains. Il ne cherche pas à figer les usages, mais à poser un cadre commun, négocié, capable d'absorber les conflits sans exclure.

Issu d'une analyse croisée entre observations de terrain, entretiens, cartes et retours d'expérience, ce corridor vise à outiller l'urbanisme pour mieux accompagner la précarité, sans prétendre la résoudre. Il constitue une infrastructure évolutive, adaptable aux futurs projets (tram, Plan Canopée, requalifications), et capable de concilier présence sociale et tranquillité publique dans une vision de ville hospitalière.

5 Conclusion et perspectives

Ce travail de fin d'études s'est construit autour d'une question de recherche délicate : « Comment adapter l'architecture et l'aménagement urbain à Liège pour concilier la présence des usagers de drogues et la qualité de vie des riverains ? »

À travers cette interrogation, je pensais initialement pouvoir apporter une réponse principalement « technique », en identifiant des dispositifs spatiaux efficaces. Pourtant, au fil de l'enquête, des observations de terrain et des entretiens menés avec plus de vingt acteurs liégeois, il est devenu évident que l'enjeu dépassait largement la seule adaptation formelle de l'espace public.

Ce que ce travail a révélé, c'est que ce n'est pas uniquement l'architecture ni l'aménagement qu'il faut adapter, mais l'architecte et l'urbaniste eux-mêmes. Celui ou celle qui saura lire les dynamiques sociales, sanitaires, politiques et spatiales enchevêtrées dans le tissu urbain – et particulièrement les réalités contemporaines de la toxicomanie – sera à même de produire des réponses adaptées, sensibles, justes.

Face à l'absence d'études croisées liant architecture, toxicomanie, urbanisme, réduction des risques et gouvernance territoriale à l'échelle locale, j'ai été amené à construire une méthodologie hybride. Cette approche s'appuie à la fois sur des fondations théoriques solides (justice spatiale, urbanisme inclusif, politiques de réduction des risques) et sur des outils analytiques opérationnels (cartographie sensible, analyse de flux, observation participante), articulés autour d'une immersion forte dans la complexité du terrain liégeois.

Ce double ancrage – théorique et empirique – a permis de construire un regard critique sur les pratiques actuelles d'aménagement urbain face à des usages marginaux, et d'élaborer une stratégie d'intervention pragmatique, structurée mais évolutive, respectueuse des réalités humaines et sociales qui traversent l'espace public.

5.1 Démarche méthodologique et cheminement du travail

Tout d'abord, ce travail commence par une partie introductory, posant les bases théoriques et méthodologiques nécessaires pour aborder une problématique aussi complexe. Cette introduction m'a permis de justifier la nécessité d'une approche interdisciplinaire et d'affirmer l'importance de croiser la compréhension spatiale avec une lecture sociale, politique et sanitaire des dynamiques urbaines. À partir de ce socle, le travail se structure ensuite en trois parties complémentaires.

La première partie du mémoire s'est concentrée sur l'analyse des comportements dans l'espace public. J'y ai étudié les flux réels, les usages marginaux et les parcours quotidiens des usagers de drogues, révélant une géographie invisible de la contrainte, de la survie et des interstices urbains. Cette lecture du terrain s'est appuyée sur des observations directes et des échanges continus avec les acteurs de terrain, qui ont permis d'enrichir la compréhension des dynamiques d'usage et des tensions sociales en jeu.

La deuxième partie quant à elle est consacrée à l'étude critique des outils d'urbanisme et d'architecture permettant de concevoir des espaces publics inclusifs. J'ai construit une grille d'analyse détaillée, rassemblant dans un tableau de synthèse les leviers concrets

mobilisables selon les contextes : mobilier non excluant, éclairage homogène, végétalisation adaptée, dispositifs de médiation, scénarisation spatiale. Cette palette d'outils vise à donner aux concepteurs une base souple, utilisable selon les contraintes spécifiques de chaque site.

La troisième partie a appliqué ce cadre d'analyse à l'étude du centre de Liège. En m'appuyant sur une cartographie précise des flux et des dynamiques d'usage, j'ai identifié trois places publiques (Saint-Lambert, Grand Poste/Cockerill, Yser) comme des terrains propices à une requalification sensible. L'analyse critique de projets existants m'a permis de tirer des enseignements précieux sur ce qui fait la réussite ou l'échec d'un aménagement en contexte de tension sociale. Ces requalifications ne pourront aboutir que si elles englobent l'ensemble des dimensions humaines, institutionnelles et symboliques mises en évidence tout au long du travail.

La présente conclusion vise à mettre en perspective les apports de cette recherche, ses enseignements et les ouvertures possibles pour l'avenir.

Enfin, un dernier volet est consacré aux annexes, en complément des documents déjà intégrés au fil du texte. Ces annexes regroupent à la fois des productions originales réalisées dans le cadre de ce travail, des documents complémentaires utiles à la compréhension de certains chapitres, ainsi que les versions résumées des entretiens menés.

5.2 Résultats, constats critiques et perspectives opérationnelles

Mon travail a révélé l'existence d'un maillage quotidien de déplacements, reliant structures d'aide (SCMR, CPAS, Start Mass, Service E-Bis), lieux de consommation, zones de mendicité et espaces publics centraux. Ces flux, bien que fragmentés et peu visibles dans les récits institutionnels, dessinent une autre lecture de la ville : celle d'une population contrainte d'occuper les interstices urbains, souvent hostiles. Ces trajets, invisibles dans les discours officiels, sont pourtant omniprésents dans la réalité quotidienne de Liège.

L'analyse précise des quartiers Saint-Lambert, Féronstrée, Outremeuse et Coteaux a permis d'identifier des territoires de superposition de logiques sociales, économiques et symboliques contradictoires. Ces espaces ne sont pas des "zones à problèmes", mais de véritables interfaces urbaines, où les conflits d'usage, les flux marginaux et les dynamiques de survie s'entremêlent. C'est précisément dans cette épaisseur urbaine que se joue la question de la cohabitation, bien plus que dans les discours d'aménagement théoriques.

Partant de ce diagnostic, j'ai élaboré une stratégie d'intervention pragmatique, fondée sur quatre grands piliers :

- Le premier pilier repose sur la structuration des flux invisibles par la création d'un corridor urbain central, à moins de 100 mètres des principales structures sociales. Traversant les trois places ciblées (Saint-Lambert, Cockerill, Yser), ce corridor donne une cohérence, une sécurité et une lisibilité aux déplacements contraints que j'ai cartographiés dans le cadre de ce travail. Il est important de souligner que ces trois places n'ont pas, à ma connaissance, de projet de requalification prévu à court ou moyen terme, ce qui ouvre une opportunité stratégique d'intervention directe.

- Le deuxième pilier consiste à intervenir ciblé sur les lieux de tension, non pour les "nettoyer" ou les "reconquérir" comme l'ont tenté – et souvent raté – de nombreux projets, mais pour les rééquilibrer en termes d'usages. Mes études de cas démontrent qu'un aménagement attentif, pensé à partir des pratiques réelles, peut transformer une scène de conflit latent en un espace partagé et apaisé.
- Le troisième pilier s'attache à outiller l'espace public de manière inclusive, en s'appuyant sur la grille d'outils élaborée dans ce travail. Celle-ci regroupe des dispositifs concrets : mobilier non excluant, éclairage homogène, végétalisation modulatrice, signalétique douce, dispositifs de médiation de rue. Chaque outil a été analysé en termes de son impact potentiel sur la régulation des conflits d'usage, et non simplement en termes esthétiques.
- Enfin, le quatrième pilier repose sur une approche ouverte, adaptable, évolutive. Le corridor proposé n'est pas une solution figée. Il est un scénario parmi d'autres, susceptible de s'adapter à la dynamique sociale. Je propose de compléter cette stratégie par des expérimentations temporaires, de l'urbanisme tactique, ou encore une multipolarisation des flux dans les espaces interstitiels.

Ce travail assume pleinement une réalité qu'il est nécessaire d'affirmer sans détour : de nombreux projets d'aménagement urbain échouent parce qu'ils n'ont pas su prendre en compte les usages réels, les tensions sociales sous-jacentes et les conflits urbains existants. Trop souvent, les démarches classiques tombent dans une double erreur : d'une part, concevoir des espaces publics comme des vitrines esthétiques, déconnectées des réalités du terrain, et d'autre part, imposer des réponses sécuritaires, visant à invisibiliser les populations marginalisées plutôt qu'à les intégrer dans une dynamique de cohabitation urbaine. Les exemples d'échecs sont nombreux, tant à Liège qu'ailleurs, et révèlent à quel point l'absence de lecture fine des usages et des flux sociaux aboutit systématiquement à des aménagements rejetés, sous-utilisés, ou rapidement dégradés.

Face à cette situation, j'ai dû constater qu'aucune étude préalable n'avait jusqu'ici croisé architecture, toxicomanie, urbanisme, réduction des risques et gouvernance locale à l'échelle de Liège. Cette absence d'approche interdisciplinaire a constitué un vide méthodologique que ce travail a assumé de combler. Il a fallu embrasser un champ large, en abordant simultanément des enjeux d'ordre spatial, social, sanitaire et institutionnel. Ce choix assumé m'a conduit à construire une analyse globale et cohérente, même si certains aspects spécifiques n'ont pu être approfondis autant que le mériteraient de futures recherches ciblées. Les pistes ouvertes – concernant l'analyse fine des flux, l'impact du mobilier sur la perception sociale des espaces, ou encore la gestion temporelle des usages – offrent des directions claires pour prolonger ce travail dans des études plus spécialisées.

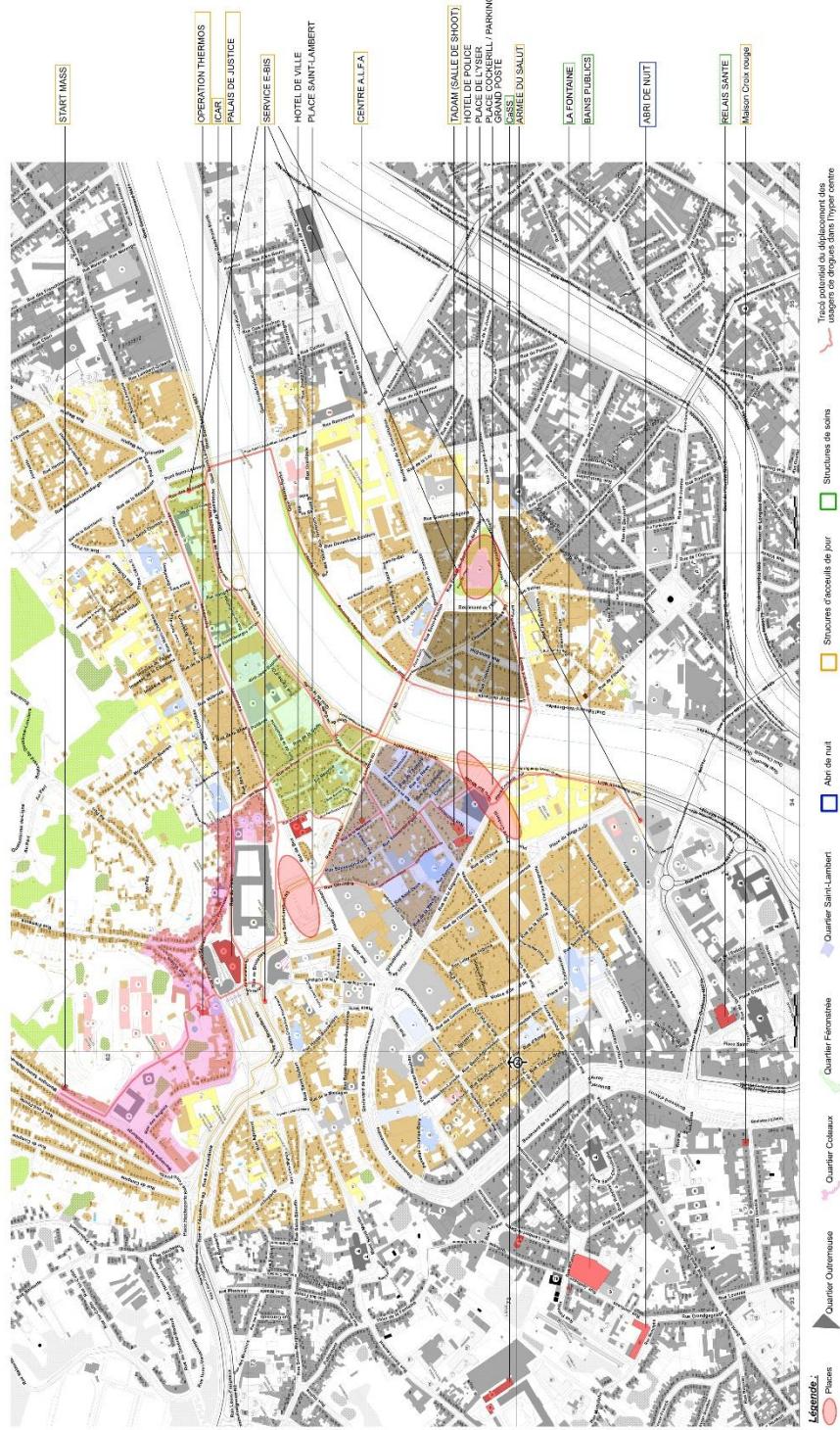
Concevoir aujourd'hui la ville implique d'accepter que l'espace public est un lieu de vie complexe, traversé d'usages pluriels, parfois contradictoires, mais toujours porteurs d'un potentiel collectif à révéler. C'est en assumant cette complexité, en travaillant avec elle plutôt qu'en cherchant à la nier, que l'architecture et l'urbanisme pourront redevenir des outils puissants de cohésion urbaine, d'inclusion et de justice spatiale.

Dans ce contexte, il apparaît fondamental que les projets urbains de demain ne pourront réussir que si les commanditaires publics et privés acceptent de revoir en profondeur leur manière de concevoir les interventions sur l'espace public. Les projets ne fonctionneront que s'ils sont élaborés avec les usages réels, en intégrant les tensions sociales existantes et en s'appuyant sur des outils opérationnels comme ceux rassemblés dans la grille d'analyse développée dans ce travail. Concevoir sans reconnaître la conflictualité urbaine, sans prendre le temps de dialoguer avec les riverains, sans tenir compte des flux marginaux et des pratiques invisibilisées, revient inévitablement à préparer l'échec.

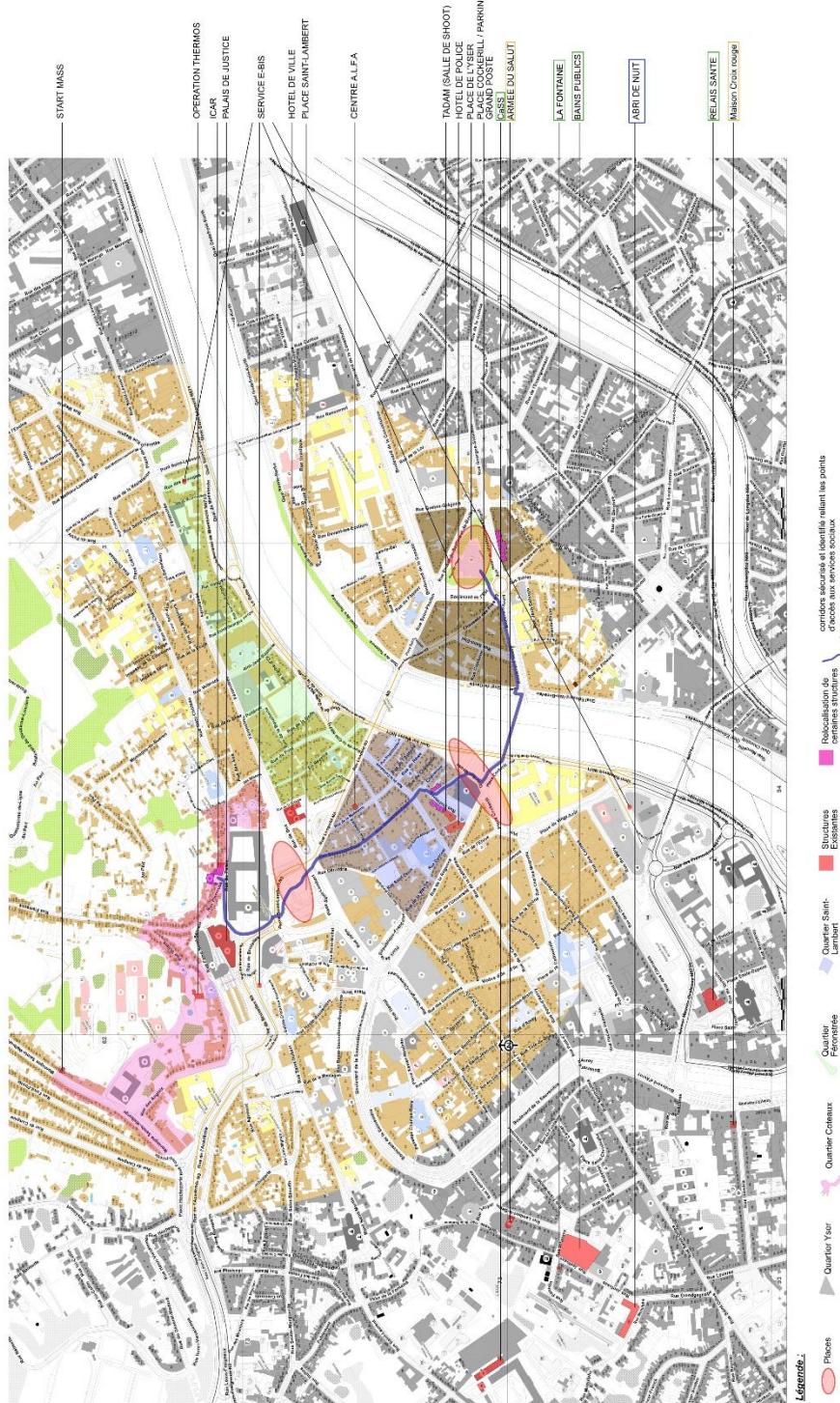
6 Annexes

6.1 Cartographies, croquis et documents

6.1.1 ANNEXE 1 : Cartographie des flux de déplacements des usagers de drogues et zones d'intervention



6.1.2 ANNEXE 2 : Cartographie d'un potentiel corridor sécurisé et identifié reliant les points d'accès aux services sociaux



6.1.3 ANNEXE 3 : Le futur piétonnier autour de l'Opéra, de la place saint Paul et de la place Xavier Neujean ²¹



²¹ Le futur piétonnier autour de l'Opéra, de la place saint Paul et de la place Xavier Neujean pourrait ressembler à ceci © Baumans-Deffet / Ville de Liège / Braibant, François. « Voici à quoi ressemblera le piétonnier agrandi du centre de Liège ». RTBF. <https://www.rtbf.be/article/voici-a-quoi-ressemblera-le-pietonnier-agrandi-du-centre-de-liege-11151422>.

6.1.4 ANNEXE 4 : Plan grand Froid 2024/2025 reprenant tous les structures d'accueils de jour comme de nuit²²

Numéros utiles

| | | | | | | | | |
|---|--|---------------------------|-------------------------|---------------------------------------|-------------|----------------------------|------------|----------------------------|
| Urgence sociale du CPAS de Liège 04/221 13 13 Lun au dimanche : 24h/24 | | | | | | | | |
| Lun : 9h-12h30 Ma-Ven : 9h-12h30 et 14h-16h30 | | | | | | | | |
| Educateurs de rue du RSPL 04/230 53 74 pendant les heures de bureau | | | | | | | | |
| SMI-LE 04/272 44 15 équipe médicale de rue pendant les heures de bureau | | | | | | | | |
| PLAN GRANDS FROIDS 2024-2025 | | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI | DIMANCHE |
| LA JOURNÉE | Abri de jour de Liège - rue Morinal 27 | 9h-12h | 11h-15h30 | | 11h-15h30 | 11h-15h30 | 10h30-18h | 10h30-18h |
| | Maison Croix-Rouge - rue Darchis 6 | 13h-17h | 12h-16h | 13h-17h | 13h-17h | | | |
| | Accueil Botanique - rue de l'Evêché 12-14 | 9h-11h30 13h30-15h30 | 9h-11h30 13h30-15h30 | 9h-11h30 13h30-15h30 | 13h30-15h30 | 9h-11h30 13h30-15h30 | | |
| | Armée du Salut - quai des Ardennes 192 | 12h * repas à emporter | 10h-15h | 10h-15h 12h ** repas à emporter | 10h-15h | 12h ** repas à emporter | | |
| | * rue Lambert le Bègue 6 **gare Guillemins | | | | | | | |
| | Resto du Coeur - rue Raymond Geenen 9 | 8h30-15h | 8h30-15h | 8h30-15h | 8h30-15h | 8h30-15h | | |
| | Solidarités au Pluriel - rue Jonruelle 8 | | | 9h-11h | | | 11h-12h30 | |
| | Abri de jour de Seraing - rue Ferrer 193 | 9h-20h30 | 9h-20h30 | 9h-20h30 | 9h-20h30 | 9h-20h30 | 12h-15h | 12h-15h |
| | Amon Nos Hôtes - rue Saint-Laurent 170-172 | 13h30-16h 16h30-21h | 16h30-21h | 16h30-21h | 16h30-21h | 16h30-21h | | |
| | Opération Thermos - rue Volière 1 *rue Chevaufosse 80 | 19h30-21h | 19h30-21h | 13h30-16h30 * 19h30-21h | 19h30-21h | 19h30-21h | 19h30-21h | 12h30-14h30 * 19h30-21h |
| SOINS | Bains publics - rue Lambert le Bègue 36/38 | 14h-18h30 | 8h-12h | 14h-18h30 | 8h-12h | 14h-18h30 | 8h-12h | |
| | La Fontaine - rue Pouplin 3 | 9h-13h 14h-15h30 | 9h-13h | 9h-13h 14h-15h30 | 9h-13h | 9h-13h | | |
| | CaSS - rue Saint-Laurent 79 | 13h-17h | 8h-12h | 8h-12h | 8h-12h | 13h-17h | | |
| Relais Santé - place Saint-Jacques 13 | 9h-10h | 9h-10h | 9h-11h | 9h-11h | 9h-11h | | | |
| Abri de nuit de Liège, Thermos, Abri Supplétif | 20h30-7h30 | 20h30-7h30 | 20h30-7h30 | 20h30-7h30 | 20h30-7h30 | 20h30-7h30 | 20h30-7h30 | |
| Un Toit pour la Nuit - rue du Molinay 28 Seraing | 20h30-8h30 | 20h30-8h30 | 20h30-8h30 | 20h30-8h30 | 20h30-8h30 | 20h30-8h30 | 20h30-8h30 | |
| LA NUIT | | | | | | | | |

EN JOURNÉE

- Abri de jour de Liège** Rue Morinal, 27 04/223 06 90
 - Lundi : 9h à 12h : café papote
 - Mardi, jeudi et vendredi : 11h à 15h30 : repas (12h à 13h30)
 - Samedi et dimanche : 10h30 à 18h
- Maison Croix-Rouge** Rue Darchis, 6
 - Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 13h à 17h : soupe et tartines
 - Mardi : 12h à 16h : réservé aux femmes
- Accueil Botanique** Rue de l'Evêché, 12-14
 - Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h à 11h30 + 13h30 à 15h30 : animation (pas de repas)
 - Jeudi : 13h30 à 15h30 : réservé aux femmes.
 - Lundi au mercredi : 13h à 15h30 : Douche/lessive/consigne
 - Lundi : 9h30 à 11h30 : permanence médicale sur inscription
- Armée du Salut** Quai des Ardennes, 192 04/341 04 95
 - Mardi, mercredi, jeudi : 10h à 15h, repas 11h45
 - Mardi et jeudi : douches, vestiaires et lessives. Inscription obligatoire
 - Lundi : 12h : repas (rue Lambert le Bègue, 6)
 - Mercredi et vendredi : 12h : repas à emporter (Gare des Guillemins)
- Solidarités au Pluriel** Rue Jonruelle, 8
 - Mercredi : 9h à 11h : douches et petit-déjeuner.
 - Mercredi et samedi : 11h à 13h : repas complet. Arrivées autorisées jusqu'à 12h30.

Resto du Coeur de Liège Rue Raymond Geenen, 9 04/344 08 00

- Lundi au vendredi : 8h30 à 11h : petit-déjeuner
- Inscriptions : 8h30 à 11h pour les repas (à emporter ou sur place)
- 9h à 11h30 : repas à emporter (1€) + 11h30 : repas (1€)
- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 11h30 : douches hommes
- Après-midi : douches femmes sur RDV au service social.
- Mardi : 8h30 à 10h30 : Dispensaire médical

Opération Thermos Rue Volière, 1

- Lundi au dimanche : 19h30 à 21h : tartine, soupe, café
- Dimanche : 12h30 à 14h30 : tartine, soupe, café 12h30 : repas (inscriptions à partir de 11h30)
- En partenariat avec l'Oasis du Partage
- Rue Chevaufosse, 80
- Mercredi : 13h30 à 16h30 : Accueil, café, douche

Amon Nos Hôtes Rue Saint-Laurent, 170-172 04/225 99 19

- Lundi au vendredi : 16h30 à 21h : café/thé gratuit. Aide alimentaire à petits prix.
- Lundi : 13h30 à 16h : réservé aux femmes.

Abri de jour de Seraing Rue Ferrer, 193 04/269 40 22

- Lundi au vendredi : 9h à 20h30
- Samedi et dimanche : 12h à 15h et 17h à 20h30

BAINS PUBLICS

- Rue Lambert le Bègue, 36/38
- Sur rendez-vous : 04/238.56.94
- Service gratuit

Lundi, mercredi et vendredi : 14h à 18h30

Mardi et jeudi : 9h à 12h

Samedi : 8h à 12h et 13h à 17h

LA NUIT

- Abri de nuit de Liège** Rue Saint-Laurent, 79 04/237 00 57
 - 7j/7 : 20h30 à 7h30
- Opération Thermos** Rue Chevaufosse, 80 04/221 41 03
 - 7j/7 : 20h30 à 7h30
- Un Toit pour la nuit (Seraing)** Rue du Molinay, 28 04/385 06 25
 - 7j/7 : 20h30 à 8h30
- Abri Supplétif (Liège)**

SE SOIGNER

- La Fontaine** Rue Pouplin, 3 04/222 06 66
 - Lundi : 9h à 13h et 14h à 15h30
 - Mardi et vendredi : 9h à 13h
 - Mercredi : 14h à 15h30 : réservé aux femmes
 - Douches : sur rendez-vous
 - Soin infirmiers : sans rendez-vous
- CaSS (Carrefour Santé Social)** Rue Saint-Laurent, 79 04/279 29 30
 - Lundi et vendredi : 13h à 17h
 - Mardi, mercredi, jeudi : 8h à 12h
 - Lessives et douches en places limitées, il est conseillé de prendre rendez-vous.
 - Lundi, mercredi, vendredi : présence d'un médecin (sans rendez-vous)
- Relais Santé (CPAS de Liège)** Place Saint-Jacques, 13 04/220 58 97
 - Lundi et mardi : 9h à 10h et 13h30 à 15h
 - Mercredi, jeudi et vendredi : 9h à 11h
 - Possibilités de rendez-vous en dehors des heures.
 - Présence de l'infirmier social.

²² « Plan Grand Froid 2024-2025 | Diocèse de Liège ». <https://www.evechedeliege.be/fr/blog/plan-grand-froid-2024-2025>.

6.2 Grille d'entretien des acteurs interrogés et résumé des Interviews

6.2.1 ANNEXE 5 : Grille d'entretien des acteurs interrogés

| Nom | Fonction | Thèmes abordés | Positions clés / Recommandations | Date de l'entretien |
|---|---|---|--|---------------------|
| Jean-Marc Demelenne | Chef de corps de la police de Liège | Gestion des scènes ouvertes, aménagement et sentiment de sécurité, collaboration police/urbanisme | Renforcer la présence policière visible, penser l'urbanisme comme outil de régulation, limiter l'effet déplacement | 02 avril 2025 |
| Frédérique Haleng | Chargée de projet - Police de Liège (ex-cabinet du bourgmestre) | Politiques de précarité, SCMR, coordination intersectorielle, plan grand froid, projets d'intégration | Structurer les parcours d'aide, pérenniser les SCMR, créer des pôles intégrés au cœur urbain | 16 avril 2025 |
| M. Lecoq | Plan de prévention - Ville de Liège | Cadre de vie, effets de l'urbanisme sur la précarité, structuration des lieux sensibles | Penser les lieux avec les acteurs de terrain, éviter l'exclusion douce, intégrer toutes les échelles d'usage | 16 avril 2025 |
| Philippe Bollette | Ancien coordinateur Start Mass, coordinateur projet ISoSL | Flux des usagers, scène urbaine de la toxicomanie, dispersion des services, projet de centre intégré | Tenir compte des flux réels, éviter l'éclatement des services, créer des couloirs socio-sanitaires visibles et continus | 17 avril 2025 |
| Michel Duc | Conseiller urbanisme - Cabinet Forêt | Requalification des espaces centraux, régulation temporelle, vision stratégique de la ville | Moduler les espaces dans le temps, penser l'espace comme durée et non comme surface, activer les lieux par séquences | 22 avril 2025 |
| Bernard Deffet & J.-C. Culot | Architectes urbanistes - Bureau Baumans-Deffet | Architecture inclusive, ambiance urbaine, éclairage, régulation douce, cohabitation des usages | Éviter le mobilier défensif, concevoir des espaces respirables, renforcer l'ambiance par l'éclairage, soutenir la régulation humaine | 23 avril 2025 |

6.2.2 ANNEXE 6 : Résumé des Interviews

6.2.2.1 D'un point de vue politique

Entretien de Michel Duc, conseiller au cabinet de l'échevin Gilles Forêt

Lors de l'entretien conduit en avril 2025, Michel Duc, conseiller au cabinet de l'échevin Gilles Forêt (en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la propreté et des espaces verts à la Ville de Liège), livre une vision fine et stratégiquement ancrée de la fabrique urbaine liégeoise. En tant qu'urbaniste de formation et technicien expérimenté, il défend une approche du développement spatial qui articule fonctionnalité, complexité sociale, climat urbain et projection démographique, dans une ville qui se transforme à grande vitesse.

L'espace public, explique-t-il, n'est jamais neutre ni univoque : il est un espace de compromis, traversé par des usages multiples, parfois contradictoires. L'erreur, selon lui, serait de penser les places et les rues uniquement en termes de circulation ou d'esthétique. Une bonne place n'est ni un simple rond-point piéton, ni un objet de design figé : c'est un espace de vie, d'attente, de fête, de fraîcheur, un espace de respiration pour la ville, un régulateur du lien social, un miroir des politiques publiques.

Dans ce cadre, le triangle stratégique formé par la place Cockerill, la passerelle, et le parking de la Grand Poste constitue l'un des grands projets urbanistiques à venir, une fois l'inauguration du tram achevée. Michel Duc le confirme : ce périmètre est en haut de la pile des réflexions post-tram, car il se situe à l'interface directe des abords de Meuse, et donc dans un axe de reconquête des quais qui vise à réunifier le tissu urbain liégeois avec son fleuve.

Ce secteur n'est pas seulement une zone technique ou de liaison : il est emblématique des transformations nécessaires pour reconnecter la ville à ses berges, et pour offrir aux habitants un espace digne, praticable, accueillant. L'urbaniste le décrit comme une zone charnière, encore disloquée par les flux, mais porteuse d'un potentiel immense, à condition d'en comprendre toutes les couches de complexité.

Il développe une analyse en dix points, montrant à quel point ce projet est structurant et difficile. Le trafic automobile d'abord, très dense autour du pont Kennedy et de la rue du Plan Incliné, impose une relecture complète des connexions douces et motorisées. Ensuite, la place elle-même est fragmentée, sans lisibilité, sans hiérarchie d'usages. Le mobilier est absent ou daté, et les flux piétons sont peu intuitifs. Troisièmement, la proximité de la nouvelle passerelle crée une attractivité piétonne forte qu'il faut valoriser sans la rendre chaotique. Quatrièmement, le parking Grand Poste, longtemps marqué par des campements précaires, suscite des interrogations sur sa fonction future (parking ? parc ? espace mixte ?) et sur la cohabitation des publics.

Cinquièmement, le sous-sol est contraint : canalisation de la Meuse, ancien lit, réseaux, humidité. La sixième difficulté est l'enclavement sonore et acoustique du site : les rues résonnent, notamment sous la dalle d'accès à la Grand Poste. Certaines zones agissent comme des caisse de résonance, produisant des effets d'écho ou d'amplification qui nuisent à l'usage agréable de l'espace. Septièmement, la cohabitation avec les riverains, les commerces et les fonctions institutionnelles (Grand Poste, Cité administrative, Parc Kennedy) rend impossible toute transformation brutale. Huitièmement, la place est prise dans la logique du chantier du tram, ce qui impose d'attendre certains délais techniques et juridiques. Neuvièmement, l'équilibre végétal / minéral est à reconfigurer dans un quartier où la fraîcheur et l'ombre sont rares. Et enfin, dixièmelement, la question de la régulation temporelle de l'espace est cruciale : ouverture ou fermeture de certaines rues à certains moments, gestion des horaires d'animation ou de silence, notamment en lien avec les places festives ou calmes.

Michel Duc insiste : une telle reconfiguration ne peut pas être improvisée. Elle nécessite des tests, des phases pilotes, des outils acoustiques et lumineux, une gestion fine des heures d'usage et de l'éclairage. Il ne s'agit pas seulement d'ajouter des arbres ou des bancs, mais de moduler l'espace dans le temps. Cette logique de temporalisation urbaine - fermeture

d'une rue à 22h, extinction d'un éclairage à minuit, ouverture le matin pour le marché - est, selon lui, l'avenir de l'aménagement des espaces publics complexes.

Ce projet s'inscrit aussi dans une vision à long terme de la reconquête des abords de Meuse. Il ne s'agit plus de penser chaque place ou quai de façon isolée, mais de créer une continuité urbaine et piétonne du Val-Benoît jusqu'à Coronmeuse. La ville cherche à faire de cette ligne bleue un fil d'aménité, un parcours praticable à pied, à vélo, avec des séquences d'arrêt, des lieux de contemplation, des respirations végétales, mais aussi des îlots d'animation maîtrisée. La Meuse n'est plus vue comme une frontière mais comme une colonne vertébrale identitaire et climatique.

Par ailleurs, Michel Duc replace cette ambition dans un contexte d'évolution démographique claire. Il rappelle que Liège, après des décennies de stagnation, connaît aujourd'hui une hausse lente mais continue de sa population, avec une pression accrue sur le logement, les transports, les services. Cela nécessite de repenser la qualité des lieux publics : les places ne sont plus de simples lieux de passage ou de transit, elles doivent accueillir des usages variés, coexister avec des publics différents, et répondre aux besoins d'une ville en densification.

Une bonne place, affirme-t-il, doit pouvoir accueillir un marché le matin, des étudiants à midi, des enfants à 16h, des promeneurs à 18h, une projection à 21h et... le silence à 23h. Elle doit être fraîche en été, perméable aux mobilités, capable de soutenir l'événementiel mais aussi la solitude, le repos, l'observation. C'est une scène multiple, un théâtre d'usages que l'urbaniste doit structurer sans rigidifier.

Enfin, il insiste sur l'importance de penser l'acoustique urbaine et la temporalité spatiale. À ses yeux, trop de projets passés ont oublié que les sons, les rythmes, les silences et les nuisances font partie intégrante de l'expérience urbaine. Certaines rues, mal orientées, créent des effets de souffle ou de caisse de résonance. D'autres, trop ouvertes, échappent à toute appropriation. C'est pourquoi la ville développe aujourd'hui une lecture fine des abords : enregistrement des décibels, études de flux piétons selon les heures, observation des usages saisonniers. Ce sont ces données, alliées à la concertation citoyenne, qui guident désormais les décisions.

En somme, Michel Duc propose une vision réaliste, ancrée, exigeante de l'aménagement urbain : une ville qui respire, qui écoute, qui ajuste, une ville qui pense l'espace non seulement comme une surface, mais comme une durée, traversée par des usages, des mémoires et des attentes. C'est cette intelligence du terrain, nourrie par la technique mais guidée par l'écoute, qui permettra à Liège de devenir une ville hospitalière, moderne et profondément humaine.

(Duc, Michel, interview, avril 2025)

6.2.2.2 D'un point de vue des forces de l'ordre

Entretien avec Jean-Marc Demelenne, Chef de Corps de la Police de Liège

Lors de son entrée en fonction il y a un peu plus de deux ans, Jean-Marc Demelenne identifie plusieurs défis immédiats concernant la gestion de la toxicomanie et des usagers de drogues à Liège, particulièrement dans le centre-ville. Il décrit notamment un contexte urbain complexe et perturbé à l'époque par d'importants travaux d'infrastructure liés à l'installation du tram. Ces travaux généreraient alors des perturbations majeures, restreignant fortement l'espace public accessible et engendrant par conséquent une accentuation de la visibilité des problématiques sociales liées à la toxicomanie et à la précarité. Ainsi, la place Saint-Lambert, entre autres, était particulièrement concernée par une forte concentration de populations en errance, ce qui amplifiait fortement le sentiment d'insécurité ressenti par les riverains, commerçants et visiteurs du centre-ville. Selon lui, l'environnement urbain et les configurations spatiales impactent directement la perception de sécurité dans les espaces publics. Cette interaction entre urbanisme et sécurité représente d'ailleurs un intérêt particulier à ses yeux.

Il souligne à plusieurs reprises que la forme et l'organisation de l'espace urbain peuvent soit renforcer, soit atténuer certaines tensions sociales. Une configuration de lieux ouverts mais peu surveillés, mal éclairés ou mal entretenus, favorise, selon lui, l'occupation informelle et les usages déviants de l'espace. À l'inverse, des aménagements pensés en lien avec les dynamiques sociales locales, incluant des éléments de convivialité (bancs, arbres, éclairage doux, espace partagé), peuvent contribuer à redonner une fonction plus inclusive à ces lieux et à renforcer le contrôle social informel exercé par les usagers ordinaires de l'espace. Il insiste sur la nécessité de penser l'urbanisme en tenant compte de la réalité sociale du terrain : des espaces conçus sans prendre en compte les usagers les plus vulnérables finissent souvent par être rejetés ou détournés de leur usage initial. Il se montre donc favorable à une concertation accrue entre services de police, urbanistes et architectes, dans les processus de requalification de l'espace public.

Face à ces constats, l'une des premières mesures décidées par M. Demelenne fut de renforcer sensiblement la présence policière dans les zones les plus problématiques du centre-ville. Son objectif premier consistait à réduire la perception d'insécurité ressentie par la population générale grâce à une présence policière visible et régulière. Dans ce cadre, il obtient notamment l'appui temporaire de la police fédérale à cheval, en soutien ponctuel à ses équipes locales. Il souligne toutefois les difficultés récurrentes à maintenir ce type de renforts dans la durée.

Jean-Marc Demelenne explique alors la différence essentielle entre les missions de la police locale et celles de la police fédérale. Selon lui, la police locale constitue clairement la première ligne d'intervention sur le terrain, assumant les missions de base telles que l'intervention directe, le maintien de l'ordre public, l'accueil, l'assistance aux victimes, la gestion des problèmes de mobilité ou encore la recherche judiciaire initiale. Il insiste sur le fait que la police locale concentre principalement son action sur son territoire communal, contrairement à la police fédérale, davantage spécialisée dans des missions spécifiques ou d'appui ponctuel. Liège, disposant d'un corps policier important de plus de 1 000 agents, bénéficie d'un avantage certain dans la capacité à spécialiser ses unités (brigades motocyclistes, brigades canines, équipes spécialisées dans la lutte contre le banditisme). Ce

type d'organisation, précise-t-il, n'est toutefois pas envisageable pour les zones de police plus petites, beaucoup moins dotées en effectifs et en moyens.

M. Demelenne utilise alors une métaphore particulièrement révélatrice pour illustrer la difficulté de la gestion de la toxicomanie par les seules mesures policières : « C'est comme si vous aviez une pièce bien carrelée, avec une flaque d'eau, et puis vous passez un coup de raclette, mais l'eau ne disparaît pas, elle se déplace simplement ailleurs ». Autrement dit, malgré l'efficacité ponctuelle des interventions policières, les problématiques liées à la toxicomanie et à la précarité ne disparaissent pas durablement ; elles se déplacent vers d'autres quartiers ou zones urbaines dès lors que les contrôles et les actions policières s'intensifient dans un secteur précis.

Lorsqu'on l'interroge sur les raisons spécifiques qui pourraient expliquer la prévalence particulièrement forte de la toxicomanie à Liège, M. Demelenne évoque un ensemble complexe de facteurs, insistant sur le caractère multifactoriel de la problématique. Il relève notamment une certaine « tolérance sociale » propre à Liège, liée au sens aigu de l'accueil de ses habitants. À ce titre, il remarque une générosité notable de la part des citoyens envers les personnes en errance, même si cela entraîne un effet paradoxal. En effet, en donnant de l'argent à des usagers de drogues, les citoyens contribuent indirectement à alimenter le cycle addictif, puisque, rappelle-t-il, le besoin immédiat des usagers de drogues se concentre principalement autour de la substance plutôt que d'autres nécessités vitales, telles que la nourriture. Si cette générosité manifeste une empathie sociale certaine, elle contribue aussi à renforcer indirectement une situation que la population dit pourtant vouloir voir évoluer ou disparaître.

De même, M. Demelenne souligne la multiplicité et la dispersion des services d'aide sociale et sanitaire sur le territoire urbain. Selon lui, l'existence d'un grand nombre d'associations et de structures d'accompagnement spécialisées constitue autant de points de convergence qui attirent les usagers et les dispersent simultanément à travers toute la ville. Il cite par exemple la diversité de structures comme les comptoirs d'échange de seringues, les abris de jour et de nuit, les points de restauration, ou encore les structures s'occupant spécifiquement d'animaux de compagnie des personnes précarisées.

S'agissant du rôle de l'architecture et de l'aménagement urbain dans ce contexte, il estime que l'espace public joue un rôle de « révélateur » des tensions sociales. Selon lui, un urbanisme inadapté peut aggraver les déséquilibres et faciliter l'installation de scènes de consommation ou d'errance visibles, en particulier dans les zones laissées vacantes ou peu fréquentées. Il insiste sur le fait que certains lieux pourraient être mieux pensés pour faciliter la cohabitation, par exemple via des parcours bien définis entre les structures d'aide ou une redistribution plus équilibrée des services dans la ville. Il évoque également l'importance d'espaces tampons, de zones d'accueil pensées avec les acteurs du social et de l'urbanisme, pouvant atténuer les frictions entre les différents usages de l'espace.

Jean-Marc Demelenne plaide donc clairement pour une approche intégrée, une « prise en charge holistique » des cas les plus problématiques. Il exprime ouvertement la limite intrinsèque de l'approche exclusivement policière face à ces phénomènes complexes. Pour lui, la toxicomanie, la précarité, l'errance, la mendicité et même la prostitution constituent un « triangle infernal » interdépendant, où chacun de ces éléments alimente et renforce les autres. À ses yeux, l'action policière ne peut gérer que les symptômes apparents, comme

les incivilités ou les délits liés directement à ces situations (deal de rue, consommation en public), mais pas les causes profondes des phénomènes.

En conclusion, Demelenne insiste sur l'importance cruciale de renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes à Liège : les services sociaux, les professionnels de la santé, les associations spécialisées et bien entendu les forces de l'ordre. À ce titre, il se montre favorable au développement de dispositifs sociaux et sanitaires complémentaires (par exemple les salles de consommation à moindre risque), destinés à gérer plus efficacement le phénomène, tout en soulignant la nécessité pour les services policiers d'intégrer clairement ces approches sociales dans leur stratégie opérationnelle à long terme. Il insiste aussi sur la nécessité de mieux articuler ces stratégies avec les politiques d'aménagement du territoire. Pour lui, l'amélioration de la qualité de l'espace public peut jouer un rôle décisif dans la réduction des tensions, à condition d'y associer les bons acteurs et de prendre en compte les réalités sociales. La sécurité urbaine passera par une action collective et coordonnée, capable de dépasser les simples interventions ponctuelles et répressives, pour s'inscrire dans une véritable stratégie de gestion globale de ces phénomènes urbains complexes.

(Demelenne, Jean-Marc, Interview Avril 2024)

6.2.2.3 D'un point de vue des acteurs psycho, médiaux, sociaux

Entretien croisée avec Frédérique Haleng et Monsieur Le Coq (ancienne coordinatrice des politiques de précarité au cabinet du bourgmestre et ancien agent du Plan de prévention de la ville,

Lors de l'entretien mené en avril 2025, Frédérique Haleng et M. Le Coq livrent une analyse approfondie des dynamiques de précarité, de toxicomanie et d'urbanisme dans le centre-ville de Liège, à la lumière de leurs expériences respectives : Haleng en tant qu'ancienne coordinatrice des politiques de précarité au cabinet du bourgmestre, aujourd'hui chargée de projets à la zone de police de Liège ; Le Coq, en tant qu'ancien agent du Plan de prévention de la ville, spécialisé dans l'amélioration du cadre de vie et la gestion des nuisances publiques.

Structuration de l'action publique : coordination, proximité et partenariats

Frédérique Haleng insiste dès l'ouverture sur le fait que l'action publique à Liège a toujours visé une coordination étroite entre la police, les services sociaux municipaux, les hôpitaux, les associations de terrain et les structures d'insertion. Durant son détachement de 20 ans au cabinet du bourgmestre, elle a été la cheville ouvrière de dispositifs majeurs tels que :

- Le plan grand froid et le plan canicule, mobilisant abris de nuit et structures temporaires comme celle du parc Astrid durant la pandémie.
- Le programme TADAM (2011-2013), une expérimentation pionnière de distribution de diacétylmorphine à des usagers en échec de traitements classiques, financée par le SPF Santé et l'INAMI.
- La mise en place de la salle de consommation à moindre risque (SCMR), opérationnelle du 5 septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2024, expérience qu'elle a suivie de près.

L'objectif fondamental de ces dispositifs, souligne-t-elle, est de réduire les usages à risque en structurant un continuum de prise en charge incluant soins médicaux, aide administrative, logement, accueil de jour et accompagnement psychosocial. Elle regrette que la fin de la SCMR ait provoqué une rupture nette de suivi pour de nombreux bénéficiaires.

Approche urbanistique et gestion des espaces : entre invisibilisation et contrôle

M. Le Coq, pour sa part, livre un éclairage très concret sur la manière dont l'espace urbain est mobilisé (ou constraint) dans la gestion de la précarité. Engagé dans des missions de terrain pour le Plan de prévention, il travaillait à la résolution de points noirs urbains, en réunissant autour de la table les acteurs publics et privés concernés : TEC, SNCB, police, habitants, échevinats.

Il dénonce des projets de rénovation urbaine mal conçus, où l'absence de concertation avec les acteurs de terrain produit des effets délétères : espaces peu visibles, recoins propices à la consommation ou à l'insécurité perçue. Il cite notamment :

- La place de l'Isère, qualifiée d'« échec urbanistique » : les hauteurs et volumes empêchent toute appropriation par les habitants.
- La place Saint-Lambert, jugée « invivable », « vide » et structurellement problématique (dénivelés, visibilité réduite, isolement des bâtiments comme l'îlot Saint-Michel).
- La place Coquerelle, « zone morte » entre la passerelle, les flux de circulation et la prostitution résiduelle.

À l'inverse, il reconnaît les bénéfices de certaines piétonnisations (ex. rue de la Casquette, place des Carmes) qui, bien conçues, ont ramené vie, contrôle social et mixité d'usages, tout en générant parfois de nouveaux conflits (nuisances sonores, gentrification, saturation commerciale).

- Le paradoxe de l'aménagement : exclusion douce et dispersion fonctionnelle

Un point central du diagnostic porte sur les effets pervers des politiques de sécurisation urbaine : fermeture des entrées d'immeubles, suppression de bancs publics, architecture dissuasive, etc. Ces choix ont contribué à rejeter les personnes précaires dans l'espace public visible, sans alternative viable.

Dans le même temps, malgré une forte densité des services sociaux dans le centre-ville, les deux interlocuteurs déplorent l'absence de structure centralisée capable d'éviter l'errance géographique entre dispositifs : distribution alimentaire, soins, douches, hébergements, démarches administratives... Le Coq parle d'un « hypermarché de la précarité » à créer, capable de regrouper en un seul lieu tous les services essentiels.

Frédérique Haleng précise que ce type de projet a déjà été imaginé (notamment dans le cadre de l'appel « Territoire Zéro Sans-Abrisme » de la Wallonie), mais les freins sont nombreux : coûts d'investissement, manque de bâtiments adaptés, financements éclatés (INAMI, Région, Ville, Province, dons privés), complexité juridique et réticence des riverains (phénomène NIMBY).

- Impact de la fermeture de la SCMR (31 décembre 2024)

Tous deux s'accordent à dire que la fermeture de la SCMR fin 2024 représente une perte majeure dans le système liégeois de prise en charge. Ce lieu, bien implanté dans un périmètre sécurisé, jouxtant un commissariat, avait réussi à apaiser significativement l'espace public environnant, sans provoquer de rassemblements problématiques. La SCMR accueillait en moyenne une centaine de personnes par jour, avec une file active annuelle estimée à 600 personnes. Beaucoup ne fréquentaient aucune autre structure.

Depuis sa fermeture, il n'existe aucune alternative équivalente, ce qui a contribué à un retour visible de l'usage dans l'espace public, même si la situation n'est, selon Haleng, ni pire ni meilleure que précédemment. L'absence de suivi, notamment pour des démarches administratives, médicales ou d'insertion, pose de nombreux problèmes. La commission santé du Parlement wallon a lancé des auditions au printemps 2025, mais aucun financement n'est actuellement prévu pour une réouverture en 2025, maintenant le projet dans un état d'incertitude critique.

- Recommandations urbanistiques et prospectives

Les deux intervenants appellent clairement à :

- Intégrer architectes, urbanistes, policiers, acteurs sociaux et usagers dès la conception des espaces urbains.
- Anticiper les usages sociaux pour éviter la création d'espaces refuges ou de crispation.
- Favoriser une urbanisation inclusive, végétalisée, fluide, visible, avec des bancs, des points d'eau, des lieux de rencontre.
- Concevoir des centres intégrés au centre-ville, idéalement proches d'un commissariat pour apaiser les tensions, avec une cour intérieure, un espace fumeur, un espace de repos, un volet occupationnel, et des relais vers l'hébergement ou le soin.

En conclusion, l'interview révèle une vision pragmatique, lucide et engagée de la réalité de terrain. Elle éclaire l'articulation entre gestion sociale de la précarité, politiques urbaines, aménagement des espaces publics et dispositifs de réduction des risques. Pour Haleng et Le Coq, c'est la cohérence territoriale, fonctionnelle et humaine qui fait encore défaut dans la réponse publique actuelle à Liège. La crise de la SCMR en est un symptôme flagrant, mais aussi un point d'appui pour repenser l'avenir des politiques sociales urbaines.

(Haleng, Frédérique & Le Coq, Interview, avril 2025)

Entretien avec Philippe Bollette, ancien coordinateur de la structure Start Mass

L'entretien avec Philippe Bollette, ancien coordinateur du centre Start Mass, permet d'apporter un éclairage essentiel sur l'ancrage socio-médical de la question de la toxicomanie dans l'espace urbain liégeois. Contrairement à certaines structures associatives privées comme le Centre Nadja ou CapFly, Start Mass est une structure publique, rattachée à l'intercommunale de soins spécialisés ISoSL. Cette spécificité a un impact direct sur sa gouvernance, ses marges de manœuvre et sa capacité à s'adapter rapidement. Pendant plusieurs années, Philippe Bollette y a exercé la fonction de coordinateur, assumant la

gestion d'une équipe d'une vingtaine de personnes, la coordination interne ainsi que le lien avec les services transversaux de l'intercommunale et l'ensemble des acteurs du réseau liégeois. Depuis avril 2024, il a quitté cette fonction pour en assumer une autre, centrée sur la coordination d'un projet pilote visant à développer des trajectoires de soins intégrées pour des usagers de drogues présentant également des troubles psychiatriques chroniques.

L'évolution de Start Mass depuis sa création il y a plus de 30 ans reflète les transformations de la scène toxicomane à Liège. En 2006, le centre a mis fin à l'accueil de nuit (qui ne proposait que deux lits) au profit d'un fonctionnement diurne étendu, allant de 8h à parfois 22h selon les jours. En 2010, Start Mass a innové en créant l'unité mobile IBIS, active dans différents quartiers de la ville pour faire de l'outreach et de la distribution de matériel stérile. Ces déplacements se font selon un calendrier hebdomadaire établi en concertation avec la police et les autorités communales. Le choix des emplacements de l'unité mobile est hautement stratégique et peut fortement influencer la fréquentation : un simple déplacement de quelques centaines de mètres peut suffire à rendre le service moins accessible pour certains usagers. L'exemple d'Outremeuse, récemment abandonné comme point de stationnement faute d'usagers, est significatif.

Le déménagement du centre depuis le pavillon des Anglais vers son implantation actuelle à Montagne Sainte-Walburge en 2010 est également révélateur des difficultés rencontrées dans l'intégration de ce type de structure dans le tissu urbain. Malgré la visite d'une vingtaine de bâtiments dans le cadre de cette relocalisation, les refus furent systématiques, en raison de la proximité d'écoles, de commerces ou d'autres équipements dits sensibles. C'est en définitive la logique de "moindre opposition" qui a prévalu : rester dans un quartier déjà habitué à la présence de publics usagers de drogues. Ce choix a tout de même eu un coût : 20 % de fréquentation en moins, malgré une localisation relativement proche du centre.

En termes de cohabitation avec le voisinage, Bollette admet que des nuisances existent. Elles sont dues à la nature même d'un centre "basse-seuil" : déchets en rue, disputes, parfois incivilités visibles. Si certains riverains sont compréhensifs, d'autres se montrent très virulents. Des dispositifs de réduction de ces nuisances ont été mis en place, comme des opérations de nettoyage réalisées avec la participation des usagers eux-mêmes, mais les problèmes persistent en dehors des horaires d'ouverture.

L'entretien permet aussi de mieux cerner le profil des usagers. Il s'agit d'un public extrêmement hétérogène, majoritairement en situation de grande précarité. Certains vivent sous tente (notamment dans le parc de la Citadelle), d'autres squattent ou sont hébergés dans des maisons d'accueil. Leur quotidien est structuré par des trajets fonctionnels entre les différentes structures de la ville : Start Mass pour la méthadone, la place Saint-Lambert pour le deal ou la mendicité, la SCMR pour la consommation sécurisée. La notion de "flux" devient ici centrale. Bollette insiste à plusieurs reprises sur la logique des déplacements, qui ne sont pas improvisés mais suivent des itinéraires répétés, conditionnés à la fois par la géographie des services et la scène urbaine de la toxicomanie.

Sur ce point, il rejoint les constats formulés dans d'autres entretiens : l'éclatement des services dans l'hyper-centre rend le suivi complexe et génère des flux urbains qui, à défaut d'être pris en compte par l'urbanisme, produisent des zones de friction (rue de la Casquette,

archeoforum, abords du Palais de Justice...). Bollette évoque avec lucidité la "colonisation" de certains trajets, devenus des corridors semi-informels, empruntés quotidiennement par les usagers. Il cite notamment la voie chartière passant par la rue de la Licorne, qui permet de rejoindre Start Mass depuis le centre-ville, comme un itinéraire privilégié. Les flux ne sont pas anodins : modifier une implantation ou déplacer un service peut transformer toute la géographie urbaine de la précarité, souvent sans concertation.

Lorsqu'on aborde les places sensibles de Liège - Saint-Lambert, Yser, Cockerill - son analyse est particulièrement éclairante. S'il connaît peu la place Yser, il se montre très critique à l'égard de la place Saint-Lambert, qualifiée de "scène de deal à ciel ouvert", mal pensée architecturalement, fragmentée par différents niveaux, et aujourd'hui dans une forme de tolérance policière de fait. Il insiste sur le fait que les aménagements seuls ne suffiront pas à faire disparaître la scène : toute intervention risque de simplement déplacer les comportements vers d'autres zones. Pour lui, le défi est autant urbanistique que politique et nécessite une approche structurelle, intersectorielle et pragmatique.

En comparaison, il cite l'exemple de Maastricht, où une politique coordonnée entre les acteurs sociaux, la police et les autorités a permis de faire reculer fortement la visibilité de la toxicomanie dans le centre-ville. Il évoque également Zurich dans les années 1990, où une scène ouverte gigantesque a dû être fermée après avoir été débordée. Ces modèles, bien que différents, montrent selon lui qu'une régulation plus encadrée est possible, notamment via des structures intégrées et une offre de services regroupée.

À ce titre, Bollette revient sur un projet de centre intégré à Amercoeur, qui aurait permis de rassembler différents services (hébergement, réduction des risques, soins) en un seul lieu. Porté par la Ville dans le cadre du plan "Territoire Zéro Sans Abri", ce projet a été abandonné pour raisons politiques, bien qu'il ait été perçu par les acteurs de terrain comme une solution potentielle de coordination et de lisibilité. Il reconnaît toutefois les limites de cette approche : un tel regroupement risquerait aussi de créer un "ghetto" excentré, difficile d'accès et déconnecté des scènes d'usage réelles.

Enfin, sur le plan politique, Philippe Bollette plaide en faveur d'une réflexion sur la légalisation contrôlée de certains produits, notamment la cocaïne et l'héroïne. Pour lui, la criminalisation actuelle ne fait qu'alimenter les marchés illégaux, les cartels, et la violence urbaine. Une régulation par l'État permettrait de mieux encadrer la qualité des produits, de limiter les risques sanitaires, et de soulager les structures judiciaires et carcérales. Il insiste sur le fait que la situation actuelle est intenable et que sans réforme structurelle, le phénomène risque de s'aggraver.

En conclusion, l'entretien met en lumière un positionnement clair : la réponse au phénomène de la toxicomanie ne peut être uniquement répressive ni uniquement sociale. Elle doit être territorialisée, spatialisée et partagée entre tous les acteurs concernés - pouvoirs publics, urbanistes, forces de l'ordre, et secteur médico-social. C'est cette approche systémique que défend Philippe Bollette, et qui fait écho aux autres entretiens du travail de recherche.

(Bollette, Philippe, Interview, avril 2025)

6.2.2.4 D'un point de vue architectural et urbanistique

Entretien de Mr Deffet et Jean-Christophe Culot Architectes et urbanistes au bureau Baumans-Deffet

Dans le cadre de ce travail, j'ai pu rencontrer Bernard Deffet et Jean-Christophe Culot, architectes et urbanistes au sein du bureau Baumans-Deffet, à qui ont été confiés plusieurs projets structurants dans le centre-ville de Liège (places Saint-Paul, Xavier Neujean, abords de l'Opéra...). Leurs interventions sont aujourd'hui en grande partie gelées en raison des importants chantiers liés au tram, mais elles s'inscrivent dans une vision cohérente et à long terme de requalification urbaine, attentive aux réalités sociales et aux usages différenciés de l'espace public.

Leur approche repose sur une philosophie de sobriété et d'écoute, qui consiste moins à produire des formes visibles qu'à libérer l'espace pour permettre les usages. Le bureau insiste sur la nécessité de désaturer les lieux, de privilégier des gestes simples mais justes, et de ne pas céder à la tentation du "trop-plein" de mobilier, de signalétique ou de dispositifs dissuasifs. Ils plaident pour une ville lisible, perméable et respirable, pensée à hauteur d'usage plus qu'à hauteur d'image.

Concernant la gestion des publics précarisés dans les espaces publics, leur position est claire : ni exclusion, ni neutralisation, mais une conception de l'espace capable de favoriser la coexistence des pratiques. Ils refusent explicitement le recours à un mobilier urbain défensif, jugé contre-productif et contraire à l'éthique de l'espace partagé. Leur approche s'inscrit dans une logique d'aménagement inclusif, où l'espace ne vise pas à interdire mais à encadrer doucement les pratiques, à travers une bonne structuration, des ambiances bien pensées, et une lecture claire du lieu.

À ce titre, ils soulignent l'importance de l'éclairage public, non comme simple dispositif technique, mais comme véritable facteur de perception et d'ambiance. Ils collaborent régulièrement avec des bureaux spécialisés dans la lumière, capables de proposer un éclairage qualitatif, modéré, bien positionné. Selon eux, on a trop souvent tendance à suroccuper et surexposer les espaces publics la nuit, ce qui produit des effets contraires à ceux recherchés : sentiment d'insécurité, dépersonnalisation, tensions visuelles.

Pour renforcer cette compréhension fine des usages, le bureau travaille systématiquement avec des bureaux d'études externes, chargés de réaliser des enquêtes qualitatives et quantitatives auprès de la population. Ces bureaux permettent de constituer des échantillons complets : habitants, commerçants, passants, personnes âgées, jeunes, répartis selon les heures de la journée, les jours de la semaine, etc. Cela permet de nourrir les projets avec des données objectives, ancrées dans la réalité des pratiques locales.

Concernant la gestion temporelle de certains espaces publics, leur position est plus nuancée. Si les grandes places ouvertes du centre-ville - comme Saint-Paul ou Neujean - ne peuvent matériellement pas être refermées ni clôturées, ils plaident pour réhabiliter une culture de la fermeture nocturne dans certains lieux sensibles, comme cela se pratique dans d'autres villes. Bernard Deffet prend l'exemple du jardin botanique, autrefois entouré de grilles métalliques qui ont été retirées - et non restaurées - à l'époque, à la fois pour des raisons budgétaires (le coût élevé de leur rénovation) et dans une philosophie dominante

de l'époque : celle de l'ouverture permanente de l'espace public, accessible à tout moment, à toute heure. Aujourd'hui, il interroge ce choix à la lumière d'exemples étrangers, citant notamment Paris, où la majorité des parcs sont fermés la nuit et surveillés, ce qui permet une meilleure régulation des usages et une protection des lieux.

Un autre exemple marquant évoqué pendant l'entretien est celui du parc Saint-Léonard, l'un des premiers grands projets d'espace public confié au bureau. L'aménagement du parc a été conçu dans une logique fine d'appropriation : des marches douces, des séquences spatiales, des seuils entre les fonctions, des zones de transition qui permettent à chacun de trouver sa place sans confrontation. Dans les années qui ont suivi les travaux, une personne de la Ville avait même été engagée pour veiller à la bonne régulation des usages du parc. Cet encadrement humain, temporaire mais ciblé, avait pour but de maintenir un équilibre entre les différents usagers, sans tomber dans la surveillance permanente. À leurs yeux, cette expérience reste exemplaire, car elle démontre qu'un espace public ne fonctionne pas seulement par sa forme, mais aussi par le soin, la gestion, la présence humaine qui l'accompagne.

En somme, l'approche du bureau Baumans-Deffet s'inscrit dans une volonté de fabriquer des espaces urbains ouverts mais pas naïfs, accueillants mais régulés, dans lesquels l'architecture et l'urbanisme ne cherchent pas à tout résoudre, mais à créer des cadres propices à des usages dignes et partagés. Leur vision résonne pleinement avec les constats formulés par d'autres acteurs interrogés dans cette recherche, et vient nourrir une réflexion commune sur ce que pourrait être un urbanisme liégeois à la fois inclusif, réaliste et sensible.

(Deffet, Bernard & Culot, Jean-Christophe, entretien, avril 2025)

7 Bibliographie

7.1 Sources scientifiques consultées :

André, Sophie, et Sarah El Guendi (2023). « The impact of a drug consumption room (DCR) on public tranquility and social perceptions of residents in a City ».

<https://orbi.uliege.be/handle/2268/306394#bibliography>

Azocar, Betty (2016). Errance urbaine, scènes de consommation de drogues et réduction des risques : les défis pour la ville et les politiques publiques aujourd’hui. Mouvements, 86, 112-127.

Beaud, Stéphane, et Florence Weber (2010). « Guide de l'enquête de terrain - Éditions La Découverte ». https://www.editionsladecouverte.fr/guide_de_l_enquete_de_terrain-9782707160089.

Besse, Jean-Marc, et UMR Géographie-cités (2010). « Le paysage, espace sensible, espace public », 2010. https://blogs.univ-tlse2.fr/apprendre-la-geographie/files/2013/07/Besse_2010_Le-paysage-espace-sensible_ok.pdf.

Caes, Emilie-Soleil (2022). « De la dépendance à l'in(ter)dépendance : la contribution de l'architecture dans le processus de guérison des addictions en contexte rural suédois ». Mémoire (Thesis), UCL. <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/object/thesis%3A35441>.

Cellule générale de politique drogue belge (2023). « Stratégie interfédérale pour une politique globale et intégrée en matière de drogues 2024-2025 ». https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/strategie_interfederale_fr.pdf.

Ciffa, Audrey (2024). « La perception des riverains à l'égard de la salle de consommation liégeoise. » Travail de fin d'études, Université de Liège, Liège, Belgique, 2024. <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/19900>.

Clément, Gilles. *Manifeste du Tiers paysage* (2020). <https://www.editionsducommun.org/products/manifeste-du-tiers-paysage-gilles-clement>

Côté-Lussier, Carolyn (2023). Impacts des sites d'injection supervisée sur la santé publique et le bien-être des communautés à proximité : Une recension des écrits. Montréal, Québec.

Couturiaux, Babette (2020). « Le rôle de la toxicomanie dans le paysage et dans la gestion de l'espace public : Le contexte de la mutation urbaine à Charleroi ». Mémoire, Université de Liège, Liège, Belgique ulb, Bruxelles, Belgique hech, Gembloux, Belgique. https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/9716/4/TFE_BCouturiaux.pdf.

Dauvister, Eline (2021). « Perceptions et représentations qu'ont les intervenants du domaine de la toxicomanie des besoins des usagers problématiques de drogues dans leur parcours de soins, selon le genre de ces derniers. » Droit, criminologie & sciences politiques > Criminologie, Université de Liège, Liège, Belgique. <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/11257>.

De Brabanter, Jonas (2019). « La mise en place d'une salle de consommation à moindre risque - Analyse comparative socio-politique entre Liège et Bruxelles. » Faculté des sciences

économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain, 2019. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:20977>

Demaret, Isabelle ; Lemaître, André., & Ansseau, Marc (December 2010). L'efficacité du traitement assisté par diacétymorphine (héroïne pharmaceutique) à l'étranger. Revue Médicale de Liège, 65 (12), 681-687.
https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/83731/1/2010.12.DEMARET_Heroine_Tir%c3%a9A_Part.pdf

Dussault, Gilles (2021). La cartographie participative comme outil d'empowerment territorial. In M. André, M. Gauthier, & D. Sénéchal (Eds.), Le territoire en partage : Participation citoyenne et transformations sociales (pp. 167-186). Québec : Presses de l'Université Laval.

HUBERTY, C, D FAVRESSE, et I GODIN (2010). *Evaluation des actions de réduction des risques dans le cadre des activités de testing menées par l'ASBL Modus Vivendi*. Bruxelles: ULB, 2010. https://pmb.nadja-asbl.be/pmb/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=10597.

Introduction aux sciences criminelles (2008) : Pour une approche globale et intégrée du phénomène criminel. Sixième édition. Sciences criminelles. Paris: L'Harmattan.
<http://digital.casalini.it/9782296210721>.

Kaufmann, Jean-Claude (2016). « L'entretien compréhensif - 4e éd. », 2016.
<https://doi.org/10.3917/arco.kaufm.2016.01>.

Kokoreff, Michel, Anne Coppel, et Michel Peraldi (2018). *La catastrophe invisible. Histoire sociale de l'héroïne*. Amsterdam éditions. Paris, 2018.
<https://journals.openedition.org/lectures/24205>.

Kübler, Daniel (1995). Problèmes de mise en œuvre de la politique sociale en milieu urbain : l'exemple des services médico-sociaux pour consommateurs de drogues. Revue suisse de science politique, 1 : 99-120.

Lascoumes, Pierre, et Patrick Le Galès (2018). « Sociologie de l'action publique - 2e éd. », 2018.
<https://doi.org/10.3917/arco.oumes.2018.01>.

Magoga, Cécile, et Isabelle Demaret. (2013). « Projet TADAM RAPPORT FINAL Intégration du centre DAM dans le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes ». <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/160844/14/TADAM.RptFin.III.L.INTRES.pdf>.

Mary, Philippe, et Dan Kaminski (1999). « Politiques (criminelles) en matière de drogues: évolutions et tendances en Belgique ». Déviance et société 23, n° 2: 205-20.
<https://doi.org/10.3406/ds.1999.1692>.

Mazzacane, Maya (2022). « Discours institués et représentations instituantes : « salle de shoot », du dispositif de santé publique au problème local : étude des discours d'opposition à la salle de consommation à moindre risque pour usagers de drogues de Paris », 19 avril 2022. <https://policycommons.net/artifacts/15594349/discours-institués-et-représentations-instituantes/16486593/>.

Mosser, Sophie (2007). « Eclairage et sécurité en ville : l'état des savoirs ». Déviance et Société 31, n° 1 : 77-100. <https://doi.org/10.3917/ds.311.0077>.

Nelen, H., Noack, J. et Spapens, A. (2021). La criminalité liée à la drogue dans l'Eurégio Meuse-Rhin : Phénomène et approche . Université de Maastricht et Université de Tilbourg.
https://www.provincedeliege.be/sites/default/files/media/17530/EMR%20EYES%20drugs%20report_F.pdf

Rédaction, Secrétaire de, Comité de Rédaction, Comité d'Accompagnement, Etienne CLDA, Claire HAESAERTS, Martine DAL, Bernard DE VOS, Sébastien ALEXANDRE, Alain CHERBONNIER, et Modus Vivendi Projets (2007). « Publication trimestrielle Abonnement annuel » volume 12 (s. d.): 30. <https://prospective-jeunesse.be/wp-content/uploads/2020/04/CPJ-44-CAHIER-ENTIER1.pdf>

Roose, Vincent, et Sophie André (2024). « Les discours médiatiques entourant les Salles de Consommation à Moindre Risque (SCMR) ». Liège, Belgium: BELSPO - Belgian Federal Science Policy Office, 2024. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/320131#files>.

Savignac, Julie (2007). Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution - Manuel pratique pour l'action locale. Édité par Centre international pour la prévention de la criminalité. Montréal. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1985564>.

Schmidt, Stephan, et Jérémy Nemeth (2015). « The Privatization of Public Space: Modeling and Measuring Publicness ». In *ResearchGate*.
https://www.researchgate.net/publication/314115208_The_Privatization_of_Public_Space_Modeling_and_Measuring_Publicness.

Thoreau, François (2012). « Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès, Sociologie de l'action publique ». *Lectures*, 23 août 2012. <https://doi.org/10.4000/lectures.9016>.

Wagener, Martin (2019). « L'intervention sociale réinventée face à la consommation d'héroïne ». *Les Politiques Sociales* 3-4, n° 2 : 47-62. <https://doi.org/10.3917/lps.193.0047>.

Wilde d'Estmael, Tanguy de (2005). « De la pyramide au chaos ? Pour une nouvelle vision du droit pénal offerte par la politique belge en matière de stupéfiants ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 54, n° 1 (2005): 171-221.
<https://doi.org/10.3917/riej.054.0171>.

7.2 Articles consultés :

Adam, Caroline (9 décembre 2014). « Liège: le piétonnier de la rue de la Casquette sera inauguré vendredi ». <https://www.rtbf.be/article/liege-le-pietonnier-de-la-rue-de-la-casquette-sera-inaugure-vendredi-8541981>.

Baudouin, Fondation Roi, et Fondation Roi Baudouin. *Rapport général sur le sentiment d'insécurité : A l'écoute du sentiment d'insécurité*. Bruxelles: FONDATION ROI-BAUDOUIN, 2006. https://documentation.pfwb.be/index.php?lvl=notice_display&id=177997.

Bechet, Marc. « Grosse tuile pour la place de l'Yser en Outremeuse ! » DHnet, 8 avril 2025.
<https://www.dhnet.be/regions/liege/2020/01/23/grosse-tuile-pour-la-place-de-lyser-en-outremeuse-JAFGZM2YKJFIXF27PJLCV2SBPE/>.

Braibant, François. « Voici à quoi ressemblera le piétonnier agrandi du centre de Liège ». RTBF. Consulté le 8 avril 2025. <https://www.rtbf.be/article/voici-a-quoi-ressemblera-le-pietonnier-agrandi-du-centre-de-liege-11151422>.

Collard, Eric, Sarah Fautré, et Marc Monaco (2014). « Chasser le dragon » (1/3). <https://www.radiola.be/productions/chasser-le-dragon-1-3/>.

Crespin, Jean-Michel. « Le théâtre vit ses derniers instants ». DHnet, 8 avril 2025. <https://www.dhnet.be/regions/liege/2014/07/07/le-theatre-vit-ses-derniers-instants-ZCDMY2LPY5FYVNFB3OYORAUH4/>.

Defgnee, Jessica (3 avril 2019). « Drogues: bilan positif de la salle de consommation à Liège, 6 mois après son ouverture », Belga édition. <https://www.rtbf.be/article/drogues-bilan-positif-de-la-salle-de-consommation-a-liege-6-mois-apres-son-ouverture-10187336>.

DHnet (25 septembre 2012). « La pire rue de Liège ». <https://www.dhnet.be/archives-journal/2012/09/26/la-pire-rue-de-liege-PJVW2NBWENRPEL623OJISXKFA/>.

« Et si les voitures ne traversaient plus le centre-ville de Liège ? », 20 août 2015. <https://urbagora.be/interventions/conferences-de-presse/et-si-les-voitures-ne-traversaient-plus-le-centre-ville-de-liege.html>.

Labbé, Mickaël. « Reprendre place | Payot ». Consulté le 7 avril 2025. <https://www.payot-rivages.fr/payot/livre/reprendre-place-9782228924542>.

Lemaire, Isabelle, Sophie Devillers, et Jean-Christophe Guillaume (2018). « Immersion dans le Liège des toxicomanes ». <https://dossiers.lalibre.be/toxicomanie-a-liege/index.php>.

« Place Cockerill : la Ville de Liège à court d'idées nouvelles ? » Consulté le 4 mai 2025. <https://urbagora.be/interventions/communiques/place-cockerill-la-ville-de-liege-a-court-d-idees-nouvelles.html>.

« Plan Grand Froid 2024-2025 | Diocèse de Liège ». Consulté le 8 avril 2025. <https://www.evechedeliege.be/fr/blog/plan-grand-froid-2024-2025>.

Rédaction, Secrétaire de, Comité de Réaction, Comité d'Accompagnement, Etienne CLDA, Claire HAESAERTS, Martine DAL, Bernard DE VOS, Sébastien ALEXANDRE, Alain CHERBONNIER, et Modus Vivendi Projets, (2007). « Publication trimestrielle Abonnement annuel », s. d. <https://prospective-jeunesse.be/wp-content/uploads/2020/04/CPJ-44-CAHIER-ENTIER1.pdf>

RTC (6 septembre 2018) « Impact de la drogue dans les quartiers. Les habitants réagissent. (vidéo) ». https://www rtc.be/impact_de_la_droge_dans_les_quartiers_les_habitants_reagissent--999-307.html.

Scatton, Loïc, et Serge Schmitz (31 mars 2016). « L'image de marque des villes wallonnes ». Belgeo. Revue belge de géographie, n° 1. <https://doi.org/10.4000/belgeo.18616>.

Sudinfo (22 juin 2016). « Le parquet de Liège propose un marché aux toxicomanes: soit ils se soignent, soit ils vont s'expliquer devant le juge ». <https://www.sudinfo.be/art/1604865/article/2016-06-21/le-parquet-de-liege-propose-un-marche-aux-toxicomanes-soit-ils-se-soignent-soit>.

Thunus, Olivier (21 décembre 2020). « Liège : la place des Carmes a été entièrement rénovée ». <https://www.rtbf.be/article/liege-la-place-des-carmes-a-ete-entierement-renovee-10658960>.

Ville de Liège. « Place de l'Yser ». Document. Consulté le 8 avril 2025. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/realisations/place-de-lyser/place-de-lyser>.

Warzée, Claude. « Place de l'Yser ». Document. Ville de Liège. Consulté le 8 avril 2025. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/realisations/place-de-lyser/place-de-lyser>.

Warzée, Claude. « La métamorphose de la place Saint-Lambert 1970-2000 ». *Histoires de Liège* (blog), 18 mai 2019. <https://histoiresdeliege.wordpress.com/2019/05/18/la-metamorphose-de-la-place-saint-lambert-1970-2000/>.

Wilquin, Maud (12 juin 2023). « Drogue : les salles de consommation à moindres risques sont-elles efficaces ? ». <https://www.rtbf.be/article/drogue-les-salles-de-consommation-a-moindres-risques-sont-elles-efficaces-11211864>.

7.3 Interviews menées

Bollette, Philippe (2025). « Entretien personnel réalisé dans le cadre du TFE : Approches sociales et politiques locales face à la toxicomanie », avril 2025.

Deffet, Bernard, et Jean-Christophe Culot (2025). « Entretien croisé réalisé dans le cadre du TFE : Intégration des publics précaires et aménagement urbain », avril 2025.

Demelenne, Jean-Marc (2025). « Entretien personnel réalisé dans le cadre du TFE : Perception policière et régulation de l'espace public à Liège », avril 2025.

Duc, Michel (2025). « Entretien personnel réalisé dans le cadre du TFE : Urbanisme temporel et aménagement des espaces publics à Liège », avril 2025.

Haleng, Frédérique, et Lecoq (2025). « Entretien personnel réalisé dans le cadre du TFE : Coordination interservices et gestion des précarités urbaines », avril 2025.